



**HAL**  
open science

# Les nièces de Mazarin : des aristocrates face à la quête d'indépendance

Claire Bernard

► **To cite this version:**

Claire Bernard. Les nièces de Mazarin : des aristocrates face à la quête d'indépendance. Histoire. 2007. dumas-00281513

**HAL Id: dumas-00281513**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00281513v1>**

Submitted on 8 Dec 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**BERNARD Claire**

**UFR Sciences humaines**

**Département d'Histoire**

**Année universitaire 2006-2007**

**Mémoire de Master 2 « Homme, sociétés, technologies », mention Histoire-Histoire de l'art, spécialité Histoire des relations et échanges culturels internationaux :**

# **Les nièces de Mazarin : des aristocrates face à la quête d'indépendance**

**Université Pierre Mendès France, Sciences sociales et humaines, Grenoble II.**

**Sous la direction de M. Giuliano Ferretti, Professeur d'histoire moderne, Grenoble II.**

# REMERCIEMENTS

Je tenais à remercier tout particulièrement mon directeur de mémoire, Monsieur Giuliano Ferretti, Professeur d'histoire moderne à l'université de Grenoble II, pour m'avoir guidée et soutenue tout au long de mon travail. Ses remarques et ses corrections ont été de précieux conseils, sans lesquels il m'aurait été difficile de progresser.

Je remercie également Madame Christine Vicherd, Maître de Conférences en histoire moderne et Monsieur Gilles Bertrand, Professeur d'histoire moderne à Grenoble II, pour leur écoute et leurs conseils.

Aussi, je tenais à remercier le personnel de la Biblioteca Santa Apostolica de Subbiaco, qui m'a permis d'accéder dans les meilleures conditions à l'Archivio Colonna, grâce à leur aide et leur compréhension.

# SOMMAIRE

Table des abréviations.....p. 5

Introduction.....p. 6

**1<sup>ère</sup> partie : Le transfert de l'Italie à la France : la montée au zénith des**

**Nièces de Mazarin.....p. 9**

**Chapitre 1 : Leur insertion au temps de l'ascension de Mazarin.....p. 9**

**Chapitre 2 : Les conditions d'une réussite.....p. 19**

**Chapitre 3 : Le zénith.....p. 29**

**2<sup>ème</sup> partie : L'éloignement de la Cour de France : la dispersion et l'influence de jeunes aristocrates.....p. 47**

**Chapitre 4 : Des alliances voulues par Mazarin : un héritage social et matériel.....p. 47**

**Chapitre 5 : Des établissements conformes à des femmes de haut rang.....p. 57**

**Chapitre 6 : La concrétisation de leurs désirs : des destins repris en main.....p. 68**

**3<sup>ème</sup> partie : Entre apogée et déclin, un paradoxe réel de l'indépendance féminine.....p. 81**

**Chapitre 7 : Les éléments significatifs d'un rang social maintenu malgré l'exil.....p. 81**

**Chapitre 8 : Les Mazarinettes dans la culture du temps.....p. 92**

<b>Chapitre 9 : Des destins d'exception face à la dureté des jugements.....</b>	<b>p. 106</b>
<b>Conclusions.....</b>	<b>p. 119</b>
<b>Sources et bibliographies.....</b>	<b>p. 124</b>
<b>Résumé.....</b>	<b>p. 130</b>

# TABLE DES ABREVIATIONS

A.C	Archivio Colonna
chap.	Chapitre
éd.	Edition
<i>ibid.</i>	<i>Ibidem</i>
<i>id.</i>	<i>Idem</i>
n°	Numéro
p.	Page

## INTRODUCTION

Mazarin, italien d'origine, connut un parcours atypique par son insertion en France, royaume duquel il fut le principal ministre à partir de 1643, après s'être vu confié le pouvoir par Louis XIII. Son rôle politique fut primordial jusqu'à sa mort en 1661, sous la régence d'Anne d'Autriche tout d'abord, puis sous le règne de Louis XIV. Il fait partie des grandes figures du XVIIe siècle et de nombreuses études lui ont été consacrées, dans lesquelles nous pouvons trouver des indications au sujet de sa famille.

Il serait inexact de prétendre que l'existence de ses nièces est totalement méconnue, alors qu'elles firent elles aussi l'objet de plusieurs ouvrages, tant par des historiens que par des romanciers, et que nombre de leurs contemporains y faisaient mention dans leurs écrits. Le cardinal et ministre français était inévitablement évoqué dans les études et les récits concernant ses nièces, cependant, il est difficile de trouver une analyse complète à ce sujet.

L'idée première de nos recherches était de réaliser un mémoire franco-italien. Le thème portant sur Mazarin ainsi que sur sa famille, et, plus particulièrement, sur sa descendance féminine était l'occasion d'approfondir les recherches se rattachant à ces deux entités à travers une réflexion sur ces quelques femmes.

A ce sujet, le premier point à préciser est que la descendance du cardinal, c'est-à-dire les enfants de ses sœurs Margarita Martinozzi et Girolama Mancini, était pour la majeure partie féminine.

Mazarin avait effectivement sept nièces et seulement trois neveux, dont deux étaient morts alors qu'ils étaient encore très jeunes. Cette particularité est renforcée par le soin que prit leur oncle au cours de leur enfance, quant à leurs parcours futurs. Les exemples de ses nièces sont ainsi très intéressants à insérer dans l'histoire plus générale des femmes au XVIIe siècle.

Parmi elles, les plus connues sont indéniablement Marie et Hortense Mancini, du fait que plusieurs ouvrages traitent de leurs cas. Leurs parcours atypiques ont en effet suscité davantage de récits que ceux de leurs sœurs et cousines, Victoire, Olympe et Marianne Mancini ainsi que Laure et Anne-Marie Martinozzi, d'autant plus qu'elles ont laissé des sources importantes, leurs mémoires ayant été publiés de leur vivant puis réédités. De plus, leurs correspondances, celle de Marie essentiellement, sont disponibles à l'Archivio Colonna de Subbiaco.

Pour notre étude, nous avons également travaillé sur ces sources. Tout d'abord sur les *Mémoires de Madame La Duchesse de Mazarin* (1675) et sur *l'Apologie ou les véritables mémoires de Madame la Connétable Colonna, Maria Mancini, écrits par elle-même* (1678). Ces deux ouvrages ont été réédités à plusieurs reprises, par le Mercure de France par exemple, mais il est important de noter que les mémoires de Marie Mancini sont la réédition d'une version modifiée par Sébastien Brémond, l'originale étant *La Vérité dans son jour* (1677). Afin de tenir compte de cet aspect, nous avons utilisé les études de Patricia Francis Cholakian et d'Elisabeth C. Goldsmith<sup>1</sup> au sujet de cette première édition pour en repérer et en comprendre les modifications.

Ensuite, nous nous sommes intéressés aux correspondances de Marie Mancini, en étudiant à l'Archivio Colonna les lettres qu'elle envoya à la Comtesse Ortensia Stella, mais aussi à d'autres destinataires, ainsi que les lettres qu'elle-même avait reçues de la part de divers aristocrates européens. Pour ce qui est de sa correspondance avec son époux Lorenzo Onofrio Colonna, nous nous sommes en revanche basés sur les recherches d'Elisabetta Graziosi<sup>2</sup>.

A partir de ces sources et de ces quelques analyses récentes, nous nous sommes penchés sur les destins de ces femmes sans suivre cependant le modèle de l'historiographie classique à leurs sujets, qui, à travers des biographies ou plus largement des romans, donnent souvent lieu à des récits événementiels et anecdotiques.

En revanche, cette bibliographie n'est pas à négliger ; elle représente un point de départ à un regroupement d'informations. Parallèlement à l'utilisation des sources disponibles, nous avons cherché, à partir de cette base, à donner un éclairage nouveau aux biographies et aux existences de ces femmes, pour en voir les éléments constitutifs dans une optique plus globale. Des pistes d'analyses plus générales s'ouvrent ainsi et se rattachent à une histoire sociale et culturelle, voire par certains aspects, politique et nous amènent à participer à l'histoire des femmes du XVIIe siècle, par l'intermédiaire de ces exemples particuliers.

En ce sens, même si les sources à notre disposition nous ont amenés à nous attarder plus longuement sur les cas d'Hortense et de Marie Mancini notre but était dans un premier temps de prendre en considération le contexte et l'environnement qu'avaient connu l'ensemble des nièces de Mazarin et de comprendre leurs différences et leurs similitudes, au regard de l'influence d'un oncle qui comptait parmi les importants personnages du Grand Siècle.

---

<sup>1</sup> P. F. Cholakian, E. C. Goldsmith, (éd), *Marie Mancini, La Vérité dans son jour*, New York, Delmar, 1998.

<sup>2</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito : Marie Mancini al marito Lorenzo », in G. Zarri, (dir.), *Per lettera*, Rome, Viella, 1999, pp. 534-584.



C'est pourquoi nos premières interrogations portent sur les liens entre le cardinal et sa descendance ainsi que sur les buts et le contexte dans lequel ce dernier appela ses nièces à le rejoindre d'Italie en France. Quelles étaient en effet ses préoccupations premières quant à sa *casa*, et, inversement, quels impacts ont eu les projets de Mazarin sur les destinées de chacune ? Aussi, en tant que femmes, quels ont été leurs rôles, quelles places purent-elles acquérir dans un pays qui n'était pas le leur d'origine, alors que les femmes étaient à cette période soumises à d'importantes limites, à la fois par l'ordre social et par les cadres mentaux propres à cette période ? Enfin, en référence à l'historiographie générale et aux diverses sources, il est particulièrement intéressant de s'interroger sur les choix existentiels de Marie, d'Hortense et Marianne Mancini, afin de percevoir si nous ne pouvons pas relativiser les récits à connotations négatives dont elles ont été l'objet à plusieurs reprises.

Dans le but de donner des éléments de réponses concrets à ces questions et d'envisager les vies de nièces de Mazarin dans le cadre de l'histoire des femmes de cette période ainsi que dans celui des rapports entre la France et l'Italie au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, nous étudierons les conditions de leur arrivée en France et leur insertion au sein de cette société, puis nous nous pencherons davantage sur les cas de Marie, d'Hortense et Marianne Mancini en analysant les conséquences de leur éloignement de la cour française tout en étudiant les rôles qu'elles acquirent dans le monde aristocratique, tant français qu'européen. Aussi, nous attarderons-nous sur la manière dont elles purent affirmer quelques-uns de leurs choix personnels, pour finir par une réflexion sur la singularité de leurs parcours, révélateur d'un désir d'indépendance.

# **1<sup>ère</sup> partie : Le transfert de la l'Italie à la France : la montée au zénith des nièces de Mazarin.**

L'étude des parcours des nièces de Mazarin, véritables figures féminines du XVII<sup>e</sup> siècle, montre en premier lieu le transfert atypique de l'Italie à la France dont elles ont bénéficié par la volonté de leur oncle. Elle montre aussi le caractère exceptionnel de leur intégration et des places acquises en France et plus précisément à la cour. Il s'agit en effet du point de départ de destins singuliers, pouvant être qualifiés, au cours de leurs premières années françaises, de vies d'exception.

Dans ce cadre, la volonté et la politique de Mazarin sont des éléments primordiaux permettant de comprendre pour quelles raisons celui-ci tenait tant à leur venue et dans quelles conditions il concevait leur insertion.

La position du cardinal au sein du gouvernement permet d'éclairer la réalisation du rapprochement familial qu'il décida d'entreprendre.

## **Chapitre 1 : Leur insertion au temps de l'ascension de Mazarin.**

A la fin de 1639, Mazarin quittait Rome, passait au service de la France et connut une ascension fulgurante à partir de cette date. Etranger, il sut jouer de ce statut particulier et potentiellement instable, pour s'ancrer davantage dans ce pays et enraciner pleinement son pouvoir<sup>1</sup>. C'est dans cet environnement particulier et ce cadre ambigu qu'il mena à bien, quelques années plus tard, sa décision de faire venir ses proches d'Italie auprès de lui. Il est à noter que ce rapprochement s'effectua en deux temps, parallèlement au contexte agité de la France de cette période. En effet la Fronde marqua une coupure et sépara en deux temps l'arrivée de ses parents italiens. Toutefois, la ligne directrice de son choix restera la même, à savoir l'utilité politique et la présence des siens comme favoris.

### I/ Etrangers et favoris.

Grâce à l'appui de Louis XIII et de Richelieu, Mazarin, diplomate venu d'Italie, obtint le cardinalat en 1641 et entra au conseil du Roi à la mort de Richelieu un an après<sup>2</sup>. Peu avant sa

---

<sup>1</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines*, t. 2, *Une tête à gouverner quatre empires*, Paris, J. Laget, 1997, pp. 67-72.

<sup>2</sup> C. Dulong, *Marie Mancini, La première passion de Louis XIV*, Paris, Perrin, 1993, p. 13.

disparition, Louis XIII lui confiait le pouvoir<sup>1</sup> et Anne d'Autriche, une fois régente, le confirmait dans la charge de principal ministre et de chef du conseil en l'absence des princes, avec l'appui du Parlement<sup>2</sup>. A partir de cette « bonne Régence », il détint le gouvernement de la France, son rôle étant décisif pour la paix ou la guerre ou encore pour le maintien de l'autorité du Roi mineur et de l'Etat.

Pour autant, le fait qu'il soit un étranger ainsi que l'insistance sur sa précarité lui confèrent un statut paradoxal lui permettant d'éviter la méfiance des grands à son égard. De plus, il continuait à entretenir des liens étroits avec sa patrie d'origine, tant matériellement, en achetant des palais à Rome par exemple, que socialement, en conservant ses amitiés romaines. Il est vrai que son refus de s'établir en France rassurait, mais son désintérêt pouvait aussi lui être reproché. C'est pourquoi, ne pouvant avoir de descendance directe en portant la pourpre, il fit venir quelques-uns de ses neveux et nièces italiens à ses côtés en 1647<sup>3</sup>. En référence à sa stratégie personnelle, son intention de montrer au peuple français son intérêt pour leur état était sans équivoque, comme il le précisait dans ses *Carnets* :

« Mes nièzes je les ay fayt venir pour assurer que ne voloys jamays m'en aller, mays non pas pour que fussent à charge à la France. »<sup>4</sup>

Le rapprochement de quelques membres de sa *casa* était alors une preuve de son intégration à la société française<sup>5</sup> ; dans ces conditions, sa famille avait une utilité non négligeable; la venue de ces derniers en faisait ainsi des otages de la France et Mazarin démontrait par ce moyen son choix de se fixer dans le pays qu'il était en train de gouverner<sup>6</sup>. Aussi, pouvons-nous certainement prendre en considération l'importance de l'avancement de la *casa* pour le cardinal, dans le cadre d'un prestige familial et d'une certaine solidarité, parallèlement aux structures sociales de l'époque moderne ; déjà à Rome, avant son départ pour la France, il avait pris soin de doter ses deux sœurs, à savoir les mères des jeunes gens qu'il appela à ses côtés ; de surcroît, le népotisme demeurait une tradition établie dans le cercle ecclésiastique<sup>7</sup>. Toutefois, plus qu'une mesure d'enracinement efficace, l'arrivée de ces quatre nièces et neveux fut soumise à des critiques, dans le sens où ils étaient des étrangers, émigrant et vivant

---

<sup>1</sup> A. Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, tome I, Paris, Hachette, 1879, p. 3.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>3</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, pp. 19-70.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>5</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 13.

<sup>6</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, p. 71.

<sup>7</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 13-14.

aux dépens du royaume, sur le modèle de leur oncle<sup>1</sup>, ce que le cardinal avait pris soin de démentir comme nous pouvons le lire dans le passage de ses *Carnets* précédemment cité. En 1647, Mazarin détenait cependant une place politique essentielle : il disposait de la faveur de la reine, son autorité était affermie au sein du conseil et il commençait à se faire le mécène des écrivains et des intellectuels<sup>2</sup>. A cette date, il semblait donc être très puissant alors que quelques-uns de ses plans, en Italie entre autre, échouaient et que la guerre reprenait<sup>3</sup>. De plus, avec l'éclatement de la Fronde, Mazarin dut faire face à des mouvements d'opposition considérables. Il fut tout d'abord la cible du Parlement à partir de 1648, puis des princes et prit le chemin de l'exil à deux reprises, en 1651 et 1652, avant d'être rappelé par le Roi alors majeur. Durant ce conflit, il avait été d'autant plus condamné par les révoltés, qu'il était toujours considéré comme étranger, ce qui rendait leur opposition très dangereuse. De retour à Paris le 3 février 1653, son but était d'affermir davantage sa situation dans le royaume, de s'y implanter réellement, contrairement aux actions modérées qu'il avait entreprises auparavant. Pour remédier à cela, il pouvait s'appuyer sur sa lettre de naturalité d'avril 1639, obtenue par décision du Roi, mais surtout sur l'attachement qui le liait au sol français, sachant qu'il ne l'avait quitté durant toute cette période<sup>4</sup>. En mai 1653, il fit alors venir deux de ses sœurs ainsi que leurs enfants, qui obtinrent des lettres de naturalité renforçant la stabilité dans le pays. Trois patentes furent alors établies en faveur des siens, les arrêts étant rendus et exécutés en juin 1654 pour les premières ainsi qu'en septembre de la même année pour les suivantes. Le rapprochement de la plupart de ses proches faisait partie des éléments principaux prouvant son implantation durable au sein du royaume, tout comme l'augmentation du nombre de ses gouvernements et charges qui renforçaient aussi sa position. Sa famille lui était utile pour donner des marques de son attachement à la France, faire de lui un Français, et elle renforçait par conséquent son assise politique. De plus, la plupart des siens résidaient à ses côtés et s'y<sup>5</sup> fixaient de la même manière, à l'image de ses sœurs, en donnant des héritiers bénéficiaires des lettres de naturalité<sup>6</sup> ; il s'agissait d'une véritable reconnaissance. L'octroi de ces dernières arrivait dans un contexte particulier parallèlement à la place retrouvée de Mazarin au sein du royaume et du gouvernement après l'épisode de la Fronde. Le contenu des lettres destinées à ses parents était l'occasion pour le Roi de louer le travail et les services de son

---

<sup>1</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, pp. 71-72.

<sup>2</sup> A. Chéruef, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, tome II, Paris, Hachette, 1879, pp. 416-420.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 420-425.

<sup>4</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, pp. 86-92.

<sup>5</sup>

<sup>6</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, pp. 99-100.

principal ministre, comme celle adressée à la sœur et à la nièce de Mazarin, Margarita et Laura Martinozzi, dans laquelle le Roi déclarait être:

« (...) bien aise d'étendre jusques aux siens les marques des sentimens d'estime et de satisfaction que nous avons pour luy, mesme afin de les obliger à suivre l'exemple qu'il leur donne de son zèle parfait vers cette couronne et vers nous. »<sup>1</sup>

Le texte des actes en faveur des autres membres, tels les Mancini, est essentiellement similaire. Le rôle de Mazarin est reconnu ; par l'importance de son action, ses proches étaient en droit de bénéficier de l'accueil français. De plus, nous pouvons relever dans ces lettres les liens étroits entre le ministre et Louis XIV : la confiance et la reconnaissance du travail<sup>2</sup>. Ce sont ces liens qui s'étendaient aux proches de Mazarin. En leur faisant quitter Rome, ce dernier avait conscience qu'il les introduisait dans un cercle restreint, celui de l'entourage du Roi ; en les gardant à ses côtés, ils pouvaient alors tirer profit des sentiments de Louis XIV et être inclus dans la reconnaissance et la faveur offerte à leur frère et oncle. Demeurant proche de cet aïeul, les nièces et neveux de Mazarin demeuraient par conséquent proches de la cour et du Roi : c'est à partir de cette idée que Claude Dulong souligne l'importance des « favoris ». Mazarin avait tout intérêt à ce que l'ensemble de sa famille entoure le Roi et fasse partie de son entourage<sup>3</sup>. Il était bien plus avantageux pour le ministre que les siens soient proches du Roi à la place d'autres individus qui pouvaient être un danger ; de plus, par cette initiative, il enfermait le Roi et sa mère dans un cercle dont il avait le monopole. Ainsi, la fusion qui existait entre le politique et le domestique sous l'Ancien Régime régissait le fait qu'un ministre « se donnait » avec les siens au Roi en échange de sa protection, qui leur permettait aussi d'exercer le pouvoir, et de bénéficier de ses bienfaits, d'autant plus que Mazarin était le parrain du monarque<sup>4</sup>. Dans cette optique, la famille renforçait les liens entre le souverain et son ministre. Ses nièces et neveux furent donc parachutés d'Italie à la cour de France, où ils furent en mesure de fréquenter et de tisser des liens avec les plus Grands du royaume, à commencer par le Roi. Deux points essentiels sont donc repérables dans la démarche de Mazarin : tout d'abord, renforcer son assise et son attachement à la France, puis donner l'opportunité d'un avancement à l'ensemble de sa *casa*, ce qui pouvait lui être aussi profitable et le servir personnellement.

---

<sup>1</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, p. 99.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 116.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 18.

<sup>4</sup> *Ibid.*

Cependant, une importante différence est perceptible au sein même de la famille qu'il fait émigrer ; deux générations sont en effet distinctes parmi ses nièces, la période de la Fronde séparant leurs arrivées respectives et déterminant ainsi deux contextes spécifiques à leur installation dans le royaume, parallèlement à l'évolution de la situation politique durant cette période.

## II / Deux générations en parallèle, avant et après la Fronde.

Il est utile d'identifier clairement les neveux et nièces du cardinal arrivés avant la guerre civile. Ces derniers ont par conséquent connu, avec leur oncle, l'expérience difficile de l'exil. Leur enfance a été mouvementée, alors que les descendants venus en 1653 ont pu bénéficier d'une enfance dorée, leur oncle ayant retrouvé sa toute puissance. Cette différence peut être envisagée comme un des facteurs déterminant pour la suite de leurs parcours individuels.

Ce sont les enfants de deux de ses sœurs, Geronima et Margarita, que Mazarin décide d'appeler à ses côtés. Il avait auparavant doté ces deux femmes qui devinrent respectivement mesdames Mancini et Martinozzi. Lorenzo Mancini, issu d'une ancienne famille romaine, était fils du fondateur de l'Académie des Humoristes, tandis que Geronimo Martinozzi, qu'avait épousé Margarita, était de noble extraction. Leur union fit l'objet d'un mariage fastueux, à l'occasion duquel les cardinaux et les membres de la famille Barberini étaient réunis<sup>1</sup>. A l'image de ses parents, Pietro et Hortense, Mazarin considérait Rome comme sa patrie et mit tout en œuvre pour garder des liens étroits avec cette ville. Par ces mariages, il parvint à unir ses sœurs à des sujets du pape, ce qui était un élément primordial en vue d'un renforcement de sa position ainsi que de celle de sa *casa* au sein de l'Urbs<sup>2</sup>. Quatre de leurs enfants furent accueillis en France en 1647: Victoire, prénommée aussi Laure, Paul et Olympe, nés en 1635, 1636 et 1637, les aînés de la famille Mancini, ainsi que la seconde fille Martinozzi, Anne-Marie, née en 1637, le reste de ses proches étant laissés de côté, par stratégie personnelle, comme nous l'avons vu précédemment. L'identité précise de ces parents italiens pouvait être également retrouvée dans les mémoires de cette période ; Madame de Motteville fait part de leur arrivée à ses contemporains :

---

<sup>1</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, pp. 419-420.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 18.

« (...) le 11 septembre, nous vîmes arriver d'Italie trois nièces du cardinal Mazarin, et un neveu. Deux sœurs Mancini et lui (Paul) étoient enfans de la sœur cadette de l'Eminence ; et la troisième nièce étoit Martinozzi, fille de la sœur aînée de ce ministre. »<sup>1</sup>

Auprès de Mazarin à partir de 1647, ces quatre enfants subirent eux aussi les troubles intérieurs de la Fronde et furent victimes des attaques à l'égard leur oncle. En février 1651, le cardinal décidait en effet de fuir Paris, étant donné la situation qui y régnait. Ces nièces, expulsées par un arrêt du Parlement, le rejoignirent à Peronne sous la conduite du maréchal d'Hocquincourt. Elles furent alors condamnées à l'exil et devinrent également les cibles des Mazarinades, les pamphlets étant dirigés à l'encontre du ministre mais englobant tout ce qui se rattachait à lui, en premier lieu sa famille. Un exemple assez significatif du type d'attaques auquel elles durent faire face est extrait d'une mazarinade, *Le ministre d'Etat flambé*<sup>2</sup>, que Claude Dulong attribue à Cyrano de Bergerac :

« Vos nièces, trois singes ragots  
Qu'on vit naître à la besace,  
Plus méchantes que les vieux Goths,  
Prétendaient ici quelque place,  
Et vous éleviez ces magots  
Pour nous en laisser de la race. (...) »<sup>3</sup>

Ces nombreuses et vives critiques visaient assez fréquemment le statut d'étranger de Mazarin et par conséquent de ses nièces et neveux, mais aussi le fait que ce dernier les avait faits venir en France, auprès de lui, c'est-à-dire auprès du Roi et de la Régente. Par cet aspect, la Fronde était l'occasion de chasser le ministre et les siens comme, nous pourrions dire, des « imposteurs » et les textes des pamphlets étaient assez explicites à ce propos. Chéruel nous en donne un autre exemple, extrait d'une *Lettre d'un religieux* qui reprochait au cardinal d'avoir :

« fait venir de petites harangères de Rome et de les faire élever dans la maison du Roi avec un train de princesses du sang. »<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> F. de Motteville, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, M. Michaud et M. Poujoulat, 1834, p. 129.

<sup>2</sup> J. Hillairet, *Les Mazarinettes ou les sept nièces de Mazarin*, Paris, éd. de Minuit, 1976, pp. 19-23.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 15.

<sup>4</sup> A. Chéruel, *Histoire de France...*, tome II, p. 412.

Ces attaques se perpétuèrent durant toute cette période, parallèlement à leur fuite. En effet, Mazarin partit de Péronne pour Clermont-en-Argonne, puis Sedan, où Anne-Marie Martinozzi et Olympe Mancini furent confiées au commandant de la place, le général Fabert, tandis que Laure Mancini, restée auprès de son oncle, trouvait asile à Brühl, d'où le ministre correspondait avec Anne d'Autriche. Ayant récupéré ses nièces, il retrouva cette dernière et le Roi à Poitiers à la fin de janvier 1652<sup>1</sup>. La guerre civile continuait, opposant les troupes royalistes à celles de la haute noblesse, et Mazarin, malgré cette instabilité de deux ans, demeurait proche de la Reine ainsi que du Roi. Après le rejet, l'exil, les critiques, ses nièces furent réhabilitées quand Mazarin rentra dans Paris en février 1653 et qu'il se trouva à nouveau tout puissant.

Ces années difficiles étaient alors terminées, les trois Mazarinettes pouvaient retrouver leur établissement au sein du royaume de France aux côtés de leur oncle ; cependant, ces troubles marquèrent leur enfance.

Aussi, une tragédie au sein de cette famille était-elle survenue durant ces années, la mort du neveu, Paul Mancini. Il fut tué en juillet 1652 lors de la bataille du faubourg Saint-Antoine, où les troupes du Roi affrontaient les armées des Frondeurs dirigées par Condé<sup>2</sup>. Le seul descendant masculin que Mazarin avait fait venir d'Italie disparut à quinze ans, alors que le ministre avait fondé sur lui de grands espoirs et tentait de lui arranger une illustre alliance<sup>3</sup>.

D'ailleurs nous pouvons faire l'hypothèse d'une corrélation possible entre la perte de ce neveu et la décision de Mazarin de transférer ses autres nièces et neveux en 1653. Il est vrai qu'à cette date, le ministre était de nouveau dans une position extrêmement favorable ; il comptait montrer davantage son attachement à la France et consolider sa place acquise, en faisant venir d'autres des siens, ce qui était également l'occasion de faire bénéficier ces derniers de l'avancement exceptionnel qu'il avait connu dans ce royaume, comme nous l'avons évoqué précédemment. Cependant, ses espoirs concernant Paul étant anéantis, ne se concentrait-il pas plus sur ses autres descendants ? Sans affirmer que ce facteur fut un point essentiel dans sa volonté d'appeler à ses côtés le reste de sa famille demeurée à Rome, il est possible que cet événement, lié aux autres explications, eût une influence sur cette démarche. D'un point de vue chronologique également, cette hypothèse est envisageable. Quasiment un an après le décès de Paolo et quelques mois après son retour à Paris, en mai ou juin 1653, Mazarin invitait ses deux sœurs et leurs enfants à partir pour la France. Il s'agissait de Margarita

---

<sup>1</sup> J. Hillairet, *Les Mazarinettes...*, pp. 22-25.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> A. Chéruel, *Histoire de France...*, tome II, pp. 413-414.



Martinozzi et Girolama Mancini, désormais veuves, ainsi que Laure, l'aînée de la première, née en 1635, puis Marie, Philippe et Hortense Mancini, nés en 1639, 1641 et 1646. La majorité de ses proches étaient donc auprès de lui, d'autant plus que deux autres enfants, Marie-Anne et Alphonse, étaient arrivés également en octobre 1655<sup>1</sup>, après la mort de leur grand-père Pietro Mazarini. Dans une lettre du cardinal du 18 avril 1653, adressée de Paris à sa sœur, la *signora* Margarita Mazarini Martinozzi, il lui demandait en effet de venir avec sa fille Laure<sup>2</sup>. D'après le récit de Marie Mancini dans ses *Mémoires*, le cardinal, dont « la fortune *était* arrivée à ce degré de bonheur que tout le monde a su »<sup>3</sup>, aurait demandé à ses deux sœurs de venir en France avec leurs aînées. Girolama, se serait résolue à emmener Marie alors que sa préférence allait à sa cadette Hortense, qui fut également du voyage :

« Avec cette réponse, ma mère, (...), résolut de me mener avec elle, et, pour se délivrer du regret que lui aurait causé la préférence que me donnait l'ordre particulier de mon oncle sur ma sœur, elle nous amena toutes les deux. »<sup>4</sup>

Il est vrai que la décision de faire venir seulement deux de ses nièces avait dû être le choix de Mazarin, comme nous pouvons le lire dans une lettre du 25 avril 1653 à l'abbé Benedetti, l'un des fidèles du cardinal :

« (...) per il viaggio delle mie nepoti ; dico le mie nepoti, perche se bene con l'ordinario passato scrissi solamente di Laura, sono risoluto di far venire ancora l'altra figlia della signora Girolama, mia sorella, che credo mi sarà da lei conceduta volentieri(...) »<sup>5</sup>

Au final, en 1655, ce sont quatre nièces et deux neveux de plus que Mazarin se permettait d'insérer à la société française, sachant qu'il demeurerait au sommet de sa gloire. Dans ce contexte extrêmement favorable, ces enfants furent amenés à connaître uniquement cet âge d'or, en référence à la position de leur oncle, à sa « fortune » comme le précisait Marie, ainsi qu'à la situation générale du pays dans lequel ils étaient accueillis. En effet, les troubles internes s'étaient dissipés, le jeune monarque régnait, la vie de cour, culturelle et mondaine, prenait une ampleur considérable. La deuxième génération de ces descendantes ou ces

---

<sup>1</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, pp. 97-98.

<sup>2</sup> A. Chéruef, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, tome V, janvier 1652-août 1653, Paris, Imprimerie nationale, 1889, p. 601.

<sup>3</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*, Paris, Mercure de France, coll. Le temps retrouvé, 1<sup>er</sup> éd. 1965, 1987, p. 98.

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 98-99.

<sup>5</sup> A. Chéruef, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome V, p. 605.

dernières « Mazarinettes », comme les nièces de Mazarin étaient appelées dans les pamphlets pendant la Fronde, n'eurent pas à subir l'épreuve de ces années tumultueuses et ne furent, en aucun cas, confrontées à cette crise et à ses impacts, ni à l'indignité que leur oncle et leurs proches avaient subi. En tirant profit du rayonnement du ministre tout puissant, elles pouvaient alors se considérer et se comporter en jeunes aristocrates, élevées aux côtés du Roi. La jeunesse, en quelque sorte idéale qu'elles connurent, marqua la suite de leurs parcours, particulièrement dans leurs choix futurs et par conséquent dans leurs manières d'envisager leurs avenir et existences respectives.

Il est vrai que leur arrivée correspond à une période faste pour le royaume de France, principalement pour la noblesse et les gens de cour, ce qui établit une différence importante avec le contexte auquel avaient été confrontées les premières venues.

C'est aussi une des raisons pour lesquelles les études ou romans sur la descendance de Mazarin concernent davantage cette seconde génération, parallèlement au contexte de la situation brillante de la France et de sa cour à cette période.

### III / L'historiographie classique et sa préférence pour la deuxième génération.

Il est utile de faire une réflexion historiographique sur les nièces de Mazarin afin de pouvoir déceler, dans un second temps, les différences entre des idées élaborées au sujet de leurs parcours et les pistes nouvelles qu'il est possible de défendre à partir des recherches récentes sur ce sujet.

Les ouvrages concernant la période de la Fronde, vécue par les Italiennes de la première génération, s'intéressent davantage aux questions internes à ce conflit, à la guerre civile et à ses participants, plutôt qu'aux acteurs de la vie sociale et mondaine de l'époque. L'évocation de la première génération des nièces de Mazarin se cantonne alors à leur exil et au rejet dont elles sont victimes. Leurs parcours ne devaient pas représenter un intérêt suffisant en comparaison à l'importance des graves divisions de ces années et aux études qui en découlaient.

Ceci est différent au lendemain de la Fronde, en 1653, lorsque commencent les années « fécondes » ; on assiste à un retour à l'ordre qui s'étend aux provinces françaises. Le royaume connaît alors une période de prospérité, les armées se cantonnent aux frontières et le jeune souverain, encadré par Mazarin, prend conscience de son rôle<sup>1</sup>. De nombreux ouvrages concernant l'après-Fronde s'intéressent davantage à la personne du Roi et à son entourage ; ce

---

<sup>1</sup> H. Duccini, *Histoire de la France au XVIIe siècle*, Paris, Sedes, Campus, 2000, pp. 82-86.

contexte se prête effectivement à envisager des questionnements et explications sur les acteurs de la vie de cour et plus globalement de la vie sociale, qui subit des modifications, notamment sur le plan de la vie mondaine, au cours de laquelle l'aristocratie, en pleine transformation, tend à se consacrer à la vie de salon et à la vie curiale<sup>1</sup>. Cette période faste fut l'objet de nombreux travaux, si bien que la descendance de Mazarin, celle de la deuxième génération, pouvait être évoquée de par son appartenance à la vie de cour qui se développait autour du Roi, sachant que la famille du cardinal bénéficiait alors d'une considération bien plus importante qu'auparavant<sup>2</sup>. Dans ce contexte, ces nièces sont par exemple largement citées dans les études concernant les divertissements, alors que celles de la première génération, déjà en voie d'être établies au cours de ces années, sont davantage laissées de côté par les récits de ce type.

Dans les ouvrages sur la descendance de Mazarin, plusieurs chapitres sont généralement consacrés à l'enfance, à la venue en France et aux unions d'Anne-Marie Martinozzi et de Victoire Mancini, mais l'essentiel est attribué à leurs cousines et soeurs Marie et Hortense. Il est à noter qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de chronologie. Cela vient aussi du fait que ces dernières ont eu des parcours de vie beaucoup plus controversés.

En effet, les ouvrages concernant Marie Mancini se préoccupent particulièrement de son idylle avec le jeune Louis XIV. De plus, ces deux femmes, plus ou moins éloignées de la cour de France à la suite de leurs mariages, s'étaient tout d'abord séparées de leurs maris avant de parcourir les plus prestigieuses cours d'Europe. Etant donné le caractère exceptionnel de nombreux de leurs actes, les ouvrages et, plus généralement, les romans historiques s'attardent précisément sur ces figures, tout comme le faisaient leurs contemporains, mais aussi les auteurs du XIXe siècle, qui étaient tributaires de nombreux ouvrages du XVIIe siècle. En ce sens, le cas d'Olympe Mancini, de la première génération, demeure à part : au sein du groupe initial des descendantes, c'est d'elle dont les ouvrages parlent le plus ; chronologiquement, elle fut moins touchée par l'épisode de la Fronde de par son jeune âge au moment du conflit<sup>3</sup> et fut elle aussi, par la suite, une des maîtresses du jeune souverain ; elle connut une fin de vie tumultueuse liée à son départ de France et à son implication dans l'affaire des poisons en Espagne en 1689<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> L. Timmermanns, *L'accès des femmes à la culture (1598-1715). Un débat d'idées, de Saint-François de Sale à la marquise de Lambert*, Paris, Honoré Champion, ou Genève, Slatkine, 1993, p. 97.

<sup>2</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 20.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Le mariage du Roi-Soleil*, Paris, Albin Michel, 1986, p. 28.

<sup>4</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 19-20.

Malgré tout, ce sont bien Marie et Hortense Mancini qui sont l'objet de la majorité des ouvrages, même si il est utile de relativiser et de réfléchir sur les études qui ont été faites les concernant.

Par conséquent, il est à noter que le choix des historiens et des romanciers se dirige vers celles dont les existences ont été les plus originales et dont les parcours de jeunes filles correspondaient, chronologiquement, à une période faste de l'histoire du royaume de France.

Cependant, Mazarin se soucia de l'insertion de chacun de ses descendants à des fins personnelles et familiales. Tous pouvaient en effet participer à sa volonté de faire de sa *casa* des favoris du Roi de France ; le cardinal fut d'ailleurs particulièrement conscient de la ligne directive à adopter en vue d'une intégration des plus positives pour ses nièces et neveux. Il prit lui-même en main leur entrée dans la société française, guidée par des choix et des objectifs précis. Par conséquent, tous bénéficièrent de l'opportunité offerte par leur oncle du transfert de l'Italie vers la France, réalisé dans des conditions précises.

## **Chapitre 2 : Les conditions d'une réussite.**

Mazarin avait l'intention de concrétiser au mieux le projet de transfert des siens vers la France. Dans cet objectif, il devait penser aux conditions d'une intégration des plus appropriées, en vue d'une réussite pour ses proches et pour lui-même. Cette insertion représentait l'entrée de ces derniers dans la société française, que Mazarin prit soin de préparer au mieux. En effet, il mit en œuvre l'essentiel afin de leur donner les bases culturelles et mondaines françaises tout en exigeant de leur part de la rigueur pour mener à bien ce projet.

Dès l'arrivée de ses premiers descendants, cette volonté du cardinal est perceptible et nous pouvons remarquer les conditions de leur intégration au travers de démarches concrètes.

### I/ L'accueil des nièces de la première génération.

Mazarin était grandement conscient de son statut particulier d'étranger. Ses proches, qu'il faisait venir en France, allaient être considérés avec cette même particularité, cette même différence. Il était par conséquent indispensable que les quatre premiers et premières à le rejoindre soient formés au préalable afin de s'insérer au mieux tant dans ce pays étranger que dans ce milieu particulier que constituait la cour royale et l'aristocratie. De plus, Mazarin

avait conscience du caractère primordial de l'entrée à la cour, puisque cela signifiait entrer dans le cercle étroit de la vie du souverain et conférait ainsi un statut exceptionnel à ceux qui y pénétraient<sup>1</sup>. Le cardinal ne reniait pas ses origines italiennes ni son goût pour sa culture d'origine ; dans son oraison funèbre, le Père Léon dit qu'il mourut en « italo-français »<sup>2</sup>. Cependant, il fallait bien quelques bases à sa descendance, quelques enseignements, pour que leur transfert soit aussi une réussite ; l'apprentissage de la langue française par exemple, mais aussi la prise en compte des normes et usages demeuraient des facteurs essentiels.

Agés entre dix et douze ans à leur arrivée, Laure, Paul, Anne-Marie et Olympe avaient tout d'abord été éduqués en Italie, où leurs mères, Geronima Mancini et Margarita Martinozzi, insérées dans la petite noblesse romaine, avaient pris soin de leur transmettre instruction et manières<sup>3</sup> ; Olympe, par exemple, avait commencé son éducation dans un couvent de Rome<sup>4</sup>. Ces nièces n'avaient pas été accueillies à la cour de France dès leur arrivée ; la période séparant leur entrée dans le royaume et leur première présence à la cour est assez floue dans les récits des historiens. Afin de comprendre au mieux ces quelques mois de latence, la chronologie établie par Adolphe Chéruel<sup>5</sup>, justifiée par la correspondance du cardinal, semble être la plus cohérente, d'autant plus que nous retrouverons un schéma similaire, par la suite, pour les nièces de la seconde génération. D'après cet historien, elles seraient arrivées en France au mois de mai 1647 et auraient encore demeuré environ trois mois en Provence, où elles avaient été accueillies par la maréchale de Villeroi, et à Lyon. Cette période avait été prévue par Mazarin, qui leur donnait ainsi un temps d'apprentissage, de préparation, pour la langue et pour les usages. Pendant ces quelques mois, il les avait fait placer sous l'autorité de Marie Gaillard, issue d'une famille de robins aixois<sup>6</sup>, épouse de M. de Venel, conseiller au parlement d'Aix<sup>7</sup>. Cette femme avait intégré le monde cultivé, celui des arts et des lettres, grâce à son frère, évêque et érudit, et son mari, lié au milieu parlementaire et de la finance. Gouvernante cultivée, Madame de Venel était à même de transmettre les meilleurs rudiments aux nièces du cardinal<sup>8</sup>. Ce n'est qu'après cette période de transition, leur permettant d'être un minimum formées et accoutumées à ce nouveau pays, que leur oncle les fit venir jusqu'à Paris, afin d'être présentées à la cour.

---

<sup>1</sup> J. Revel, « La cour », in P. Nora, (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome III, *Les Frances*, vol. 2, *Traditions*, Paris, Quarto Gallimard, 1997, 1<sup>ère</sup> éd. 1992, pp. 3141-3197.

<sup>2</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, p. 128.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 15.

<sup>4</sup> R. Duchêne, *Les Précieuses ou comment l'esprit vint aux femmes*, Paris, Fayard, 2001, p. 128.

<sup>5</sup> A. Chéruel, *Histoire de France...*, t. II, p. 410.

<sup>6</sup> C. Dulong, *Le mariage du Roi-Soleil...*, p. 32.

<sup>7</sup> A. Chéruel, *Histoire de France...*, t. II, pp. 410-411.

<sup>8</sup> C. Dulong, *Le mariage du Roi-Soleil...*, p. 32.

D'après Madame de Motteville<sup>1</sup>, les fillettes seraient arrivées le 11 septembre 1647 et firent alors leur entrée à Fontainebleau sous la conduite de Madame de Nogent par ordre du cardinal. On comprend la préparation exigée par ce dernier ; il s'agissait bien là d'une insertion dans la plus haute sphère de la société : le neveu et les nièces du ministre furent présentés à la Reine, Madame de Motteville rapporte le déroulement de cet honneur :

« Elle (la Reine) les voulut voir le soir qu'elles arrivèrent, et les vit avec plaisir. Elle les trouva jolies, et le temps que ces enfans furent en sa présence fut employé à faire des remarques sur leurs personnes. »<sup>2</sup>

Mazarin était tout à fait conscient de l'importance de cette présentation, de cette première étape de leur intégration dans la société française, même si d'après Madame de Motteville, il affichait un certain mépris à leur venue, une sorte d'indifférence, peut-être feinte, qui n'induit pas ses contemporains en erreur sur les objectifs réels de sa démarche.

Après avoir rencontré la Reine, c'est au public, aux courtisans curieux, que les petites Mancini et Martinozzi furent présentées. Madame de Motteville rapporte quelques commentaires des personnages alors présents, ainsi ceux du Duc d'Orléans :

« Voilà tant de monde autour de ces petites filles, que je doute si leur vie est en sûreté, et si on ne les étouffera point à force de les regarder. »<sup>3</sup>

Sur le même registre, elle restitue les propos du Maréchal de Villeroy :

« Voilà des petites demoiselles qui présentement ne sont point riches, mais qui bientôt auront de beaux châteaux, de bonnes rentes, de belles pierreries, de bonne vaisselle d'argent et peut-être de grandes dignités (...) »<sup>4</sup>

Ces citations nous permettent d'évaluer au mieux l'importance de l'arrivée de la première génération de ces petites italiennes, dans le sens où, sans entrer dans une démesure en évoquant cette scène, il est utile de noter que cet événement ne fut pas totalement anodin, par la position stratégique qu'avait acquise Mazarin au sein du royaume. En effet, dans de telles conditions, la venue des fillettes avait été indiscutablement remarquée par les hauts personnages de l'Etat et les courtisans. De surcroît, Mazarin n'était à l'origine pas de noble

---

<sup>1</sup> F. de Motteville, *Mémoires...*, éd. 1834, pp. 129-131.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 130-131.

extraction, et ses contemporains pouvaient juger de l'intégration de ces petites italiennes au sein de ce milieu aristocratique. Madame de Motteville releva d'ailleurs cette contradiction :

« Un italien de mes amis me dit quelque temps après qu'on avoit été étonné à Rome quand on avoit su de quelle manière ces enfans avoient été reçus en France, et surtout de ce qu'on leur écrivoit que les princes et les grands seigneurs pensoient à les épouser. Selon ce que ces nièces étoient en leur pays, et selon leur naissance, elles auroient eu peu de prétendans, et peu de gens se pressoient à Rome pour les voir ; mais le rang qu'elles avoient à la cour lorsqu'elles y furent peut faire juger de l'état où étoit celui qui leur donnoit ce lustre, que les Italiens ne pouvaient approuver. »<sup>1</sup>

Le décalage entre leur condition originelle et l'accueil qui leur avait été témoigné en France avait été soumis aux critiques de quelques contemporains. C'est aussi parallèlement à l'avancement envisagé par Mazarin pour sa *casa*, ainsi que pour l'ancrage de sa réussite personnelle, qu'il avait été prévu pour ses jeunes proches une éducation préalable, leur donnant les capacités de réussir au mieux leur entrée. Dans cette optique, ses nièces devaient recevoir une instruction à l'identique de celle dont la plupart des jeunes aristocrates bénéficiait, particulièrement en ce siècle, pendant lequel la thématique de l'éducation féminine était devenue fort présente dans les hautes couches de la société. Le seul descendant arrivé en 1647 bénéficia, lui, d'une formation des plus solides, comme il était préconisé pour les jeunes issus des maisons les plus prestigieuses. Paul Mancini fut placé au Collège des jésuites de Paris, où il obtint des faveurs considérables, telle l'occupation de la chambre et de la chaire qui avaient été à disposition du prince de Conti. Il s'agissait d'honneurs supplémentaires pour le neveu du premier ministre ; ce dernier orienta donc au mieux son descendant favori, en qui il avait mis ses plus grands espoirs<sup>2</sup>, anéanti par la mort subite du jeune homme en 1652.

Tandis que ce dernier poursuivait sa formation au prestigieux Collège, les demoiselles achevèrent leur éducation auprès des plus grands du royaume. En effet, elles logeaient avec leur oncle au Palais Royal, où résidaient également la Reine et ses deux enfants, Louis et Philippe, avant que ces derniers ne se réinstallèrent au palais du Louvre après la Fronde. Elles furent donc élevées auprès du jeune monarque<sup>3</sup> : Mazarin favorisait ainsi la meilleure insertion possible pour les siens et leur donnait l'opportunité de créer des liens étroits avec les personnages les plus puissants du royaume. Enfants, elles deviennent les compagnons de jeux

---

<sup>1</sup> F. de Motteville, *Mémoires...*, éd. 1834, p. 131.

<sup>2</sup> A. Chérueil, *Histoire de France...*, t. II, pp. 412-413.

<sup>3</sup> J. Hillairet, *Les Mazarinettes...*, pp. 27-28.

de Louis XIV<sup>1</sup>, et ce prestigieux entourage, à commencer par Anne d'Autriche, leur permit de parachever leur éducation. En effet, la Reine se préoccupait de l'instruction de ces fillettes<sup>2</sup> et leur témoignait une attention toute particulière ; elles étaient les nièces de son ministre, mais ce dernier était également le parrain de Louis XIV, ce qui légitimait des rapports étroits entre ces deux familles ainsi que la familiarité établie dès l'enfance entre Louis, Philippe et les aînés des descendants du cardinal<sup>3</sup>. Les critiques abondaient à propos de ces « honneurs » donnés aux neveux du ministre italien dans les nombreux pamphlets publiés essentiellement sous la Fronde, ce qui n'entrava en rien les relations entre le jeune Roi et ces nièces, dont le rapprochement entre Louis et Olympe<sup>4</sup> fut, par la suite, un des exemples les plus marquants. En vue d'une entrée dans la haute société française, les conditions de la réussite de ces neveux et nièces passaient, en premier lieu, par l'éducation, à laquelle le cardinal, homme de grande culture, attachait une importance réelle. Dans une lettre du 8 octobre 1653 adressée à sa sœur Margarita Martinozzi, à propos de la fille de cette dernière, nous pouvons comprendre l'intérêt qu'il portait à ce sujet :

« Sento con infinito mio piacere che V.S. habbià ritrovata la duchessa di Mercurio secondo il suo gusto, e se ella vedrà Anna, sua figlia, credo ne restarà egualmente sodisfatta, e troverà che l'educazione di Francia non cede punto a quella d'Italia. »<sup>5</sup>

En appelant à ses côtés les enfants de ses soeurs, il prenait aussi en charge leur éducation pour en faire des jeunes hommes et jeunes filles insérés dans la société française, cultivés, dignes de prétendre à des alliances illustres. Leur accueil à la cour était en ce sens primordial. Les mêmes exigences furent imposées par Mazarin à la seconde génération, qui fut d'autant plus avantagée qu'elle pouvait suivre l'exemple de leurs aînées et bénéficier de leurs soutiens.

## II / Une éducation culturelle et sociale solide.

Accompagnés de leurs mères Margarita Martinozzi et Girolama Mancini, Laure Martinozzi, Marie, Hortense et Philippe Mancini arrivèrent en France en mai 1653, suivis de Marianne et Alphonse Mancini en octobre 1655<sup>6</sup>. A cette période le danger de la Fronde était écarté et nous aurions pu penser que l'accueil de ces nouveaux et nouvelles venus en aurait été facilité.

---

<sup>1</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 15.

<sup>2</sup> R. Duchêne, *Les Précieuses...*, p. 128.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 18-19.

<sup>4</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 18.

<sup>5</sup> A. Chéruef, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, t. VI, p. 112-113.

<sup>6</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t.2, p. 97.



Cependant, Mazarin ne permit pas à ses proches de pénétrer la cour sans les soumettre à une préparation, sur le modèle de leurs aînés. Comme eux, ces derniers bénéficièrent de la même attention en ce qui concerne leur éducation, qui fut particulière puisque elle fut envisagée par un prélat.

Les premiers rudiments de leur instruction qui leur avaient été donnés en Italie, parallèlement aux bases éducatives octroyées aux jeunes filles d'un certain rang, ne suffirent pas aux yeux de leur oncle pour réussir leur introduction à la cour de Louis XIV, si bien qu'il multiplia les efforts pour leur éducation culturelle et sociale<sup>1</sup>, dont les exigences et les résultats sont repérables, sachant que les sources, à propos de cette deuxième génération, sont plus nombreuses.

Nous avons par exemple quelques indications sur la formation romaine de Marie, qu'elle décrit dans ses *Mémoires* :

« Dès l'âge de sept ans ma mère (...) me persuada d'entrer dans le Campo Marcio, qui est un couvent de l'ordre de Saint-Benoît, dans la pensée de me faire religieuse (...). Je passai deux années dans cette retraite, quand ma mère (...) me reprit chez elle. »<sup>2</sup>

Cette première étape dans son instruction, en Italie, sur laquelle nous n'avons pas de tels renseignements pour ses sœurs et cousines, était seulement le commencement d'une éducation structurée et organisée par Mazarin.

Arrivées en France, c'est à Aix en Provence qu'il les envoya, chez leur cousine Laure Mancini, devenue duchesse de Mercoeur quelque temps auparavant. Cet arrêt de huit mois représentait un apprentissage idéal pour ces fillettes ; elles pouvaient ainsi apprendre la langue française auprès de leur sœur et cousine Laure, déjà francisée, la connaissance de la langue étant un des éléments primordiaux de la sociabilité, puisqu'il s'agissait d'un instrument indispensable à la conversation ; aussi, étaient-elles en mesure de s'habituer aux coutumes du pays, d'être « apprivoisées », en bénéficiant d'un premier contact avec la société française<sup>3</sup> ; Marie résuma d'ailleurs clairement cet objectif dans ses *Mémoires* :

---

<sup>1</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica e le reti di relazioni femminile a Roma (XVII-XVIII secolo)*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, 2003, pp. 38-43.

<sup>2</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 98.

<sup>3</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte...*, pp. 38-43.

« Après que ces huit mois furent passés, que mon oncle nous avait laissées à Aix, à dessein de nous faire un peu aux coutumes du pays, pour n'arriver pas comme des novices étrangères à Paris, il vint un ordre de nous acheminer en cette Cour (...). »<sup>1</sup>

Plus précisément, le duc de Mercoeur, un prince de sang, était aussi gouverneur de cette province. C'est donc au sein d'un groupe de personnages importants et dans une ville de parlement, foyer de culture, qu'elles purent évoluer. Laure de Mercoeur tenait une sorte de cour, entourée de gens d'esprit, que ses jeunes cousines étaient amenées à côtoyer<sup>2</sup>. Tous les facteurs étaient alors réunis pour fournir aux petites italiennes tant les fondements basiques du savoir, en passant par l'apprentissage de la langue, les lectures, qu'un exemple du fonctionnement et des principes de la sociabilité française. De plus, pour ce dernier aspect, il est à noter qu'elles avaient pu avoir un aperçu du faste et des honneurs dont elles allaient pouvoir disposer une fois présentées à la cour, par le soin qui leur avait été adressé durant leur voyage d'Italie, ainsi qu'en Provence même, où elles avaient été traitées avec de nombreux égards, que Marie développe de façon détaillée dans ses *Mémoires*<sup>3</sup>.

Ces quelques mois passés à Aix étaient l'équivalent d'une « entrée en matière » pour ces étrangères. Sur la décision de Mazarin, elles rejoignirent la capitale et furent présentées à la cour. Cependant, peu de temps après cette première entrevue, Marie fut envoyée dans un couvent afin de parachever son éducation. Les sources nous renseignent mal sur les activités de Laure, d'Hortense et de Philippe pendant cette période. Il est probable qu'Hortense, ayant sept ans de moins que Marie, l'ait rejointe au couvent que plus tard, comme les *Mémoires* de sa sœur l'indiquent<sup>4</sup>. En ce qui concerne Laure, l'aînée de cette deuxième génération, il est davantage envisageable qu'elle soit restée à la cour auprès de sa mère et de son oncle en attendant d'être établie.

Mazarin choisit de placer Marie au couvent de la Visitation du faubourg Saint-Jacques pour dix-huit mois, couvent prestigieux créé en 1610 par François de Sales et Jeanne Chantal, qui offrait également un enseignement, parallèlement au débat sur l'instruction féminine et au développement de diverses institutions liées aux efforts de l'Eglise française pour l'éducation des jeunes filles au XVIIe siècle. Même si cette instruction visait avant tout le renforcement de la foi et se conformait à la condition future des jeunes femmes qui s'y pliaient<sup>5</sup>, Marie put

---

<sup>1</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 100.

<sup>2</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 24.

<sup>3</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 99-100.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>5</sup> R. Chartier, M.-M. Compère, D. Julia, *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Sedes, 1976, pp. 231-238.

acquérir grâce à cette structure le renforcement de ses connaissances basiques mais aussi une excellente maîtrise des usages, digne des femmes des plus hauts rangs. C'est sous la direction de la supérieure que Marie perfectionna sa pratique de la langue française et découvrit la littérature. Il s'agissait de Madame de Lamoignon, sœur du premier président du parlement de Paris, issue de la noblesse de robe, qui était certainement à même de lui inculquer les principes du monde de la cour et les règles établies dans les salons parisiens, milieu auquel elle avait été confrontée de par son rang<sup>1</sup>. Dans ses *Mémoires*, Marie explique le contenu de cet enseignement dispensé par cette femme, tout en rappelant que sa jeune sœur Hortense en aurait joui également :

« On nous avait mis sous la direction de la Mère de Lamoignon, qui prenait soin de notre éducation et de nous apprendre la langue française, avec toutes les autres choses nécessaires à des filles qui devaient tenir un grand rang dans le monde, de quoi elle s'acquitta avec beaucoup d'attachement et d'affection. »<sup>2</sup>

Ce n'est qu'après cet intermède éducatif et primordial pour leur préparation planifiée, qu'elles purent se réinstaller pleinement à la cour, aux côtés de leur oncle et de leurs mères, de la même façon que l'avaient fait leurs aînées. D'ailleurs, à la fin de 1656, l'ampleur des obsèques de Girolama Mancini témoigna de l'ancrage de la famille de Mazarin à la cour et plus précisément dans l'entourage royal, le Roi et son frère étant présents à cette cérémonie<sup>3</sup>. A partir de cette date, Marie, Hortense puis Marianne, orphelines, furent confiées à Madame de Venel, ancienne gouvernante des nièces de la première génération, et dame d'honneur auprès de Laure de Mercoeur<sup>4</sup>. Il s'agit de la dernière phase de leur instruction, particulièrement pour Marie. Désormais à la Cour, Madame de Venel élargissait leur savoir en les incitant à la lecture des œuvres classiques, à la composition de vers, ou à la connaissance de l'antiquité<sup>5</sup>. C'était alors une opportunité réelle, celle d'avoir accès à des domaines du savoir et de la culture dont la majorité des jeunes filles ne pouvait atteindre ou approcher. C'est principalement à travers leur correspondance, celle de Madame de Venel, de Mazarin et de ses nièces, que nous pouvons avoir un aperçu de la qualité et du contenu de leur éducation. Il s'agit autant du fond, la littérature conseillée par exemple, que de la forme, telles les recommandations précises du cardinal à la gouvernante. Dans un bref extrait d'une lettre

---

<sup>1</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte...*, pp. 38-43.

<sup>2</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 102.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 20-21.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>5</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte...*, pp. 38-43.

adressée à Madame de Venel du 8 septembre 1659, Mazarin évoque, parmi d'autres sujets, les capacités de Marie :

« (...)...et puisqu'elle se plaist à la morale, il faut que vous lui disiez de ma part qu'elle doit lire les livres qui en ont bien parlé, particulièrement Seneque, dans lequel elle trouvera de quoy se consoler et se confirmer avec joye dans la résolution qu'elle a pris(...) »<sup>1</sup>

Même si le cardinal évoque un fait autre que des conseils pour l'instruction de sa nièce, nous pouvons remarquer la qualité des livres conseillés, reflétant les compétences de Marie en littérature et philosophie, ainsi que l'intérêt que Mazarin y portait. A remarquer aussi la précision de ses recommandations en ce qui concerne les usages, afin que ses nièces soient capables de tenir leur rang ; pour cela, il écrit à Madame de Venel :

« Je vous prie de faire mes recommandations à Hortense et de lui dire, de ma part, de se tenir bien droite, d'apprendre bien à danser et à faire la révérence »<sup>2</sup>.

Choisie par le cardinal, alliant savoir et coutumes, cette gouvernante offrit aux petites Mancini la préparation essentielle en vue d'une insertion des plus réussies dans la haute société française, et même plus, elle leur donna les moyens d'entrer dans la culture mondaine et les salons.

Sur ce point, les connaissances ultimes qu'ont pu acquérir les jeunes filles sont liées à leur vie à la cour. En effet, vivre à la cour représentait aussi la possibilité d'entrer au contact de gens particulièrement lettrés. Les relations qui pouvaient alors se créer ont de toute évidence favorisé grandement l'évolution des jeunes nièces sur le plan social, culturel et relationnel.

Marie fréquenta la première le cercle d'Anne d'Autriche, tant prisé, où civilité et courtoisie étaient en vigueur, et où elle put prendre goût à la lecture et apprendre « le sens de l'élégance »<sup>3</sup> à la française. Dans ce cercle, elle eut l'opportunité de mettre en pratique tout ce qu'elle avait appris lors de son éducation et put s'initier à la conversation, véritable art, dans lequel il lui était possible d'intervenir<sup>4</sup>. Ses entretiens avec des hommes de lettres lui avaient aussi permis d'être capable de tenir sa place en ce lieu : La Ménardière, par exemple, théoricien de l'art poétique et dramatique, académicien, avait approfondi ses connaissances

---

<sup>1</sup> G. D'Avenel, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, tome IX, août 1658-mars 1661, Paris, Imprimerie nationale, 1906, pp. 281-283.

<sup>2</sup> C. Dulong, *Le mariage du Roi-Soleil...*, p. 69.

<sup>3</sup> B. Craveri, *L'âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2002, (éd. originale Milan, 2001), pp. 209-210.

<sup>4</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte...*, pp. 38-43.

linguistiques et littéraires<sup>1</sup>. De plus, l'attention que portait Anne d'Autriche aux nièces de son ministre, comme elle l'avait fait pour les jeunes italiennes de la première génération, favorisait leur intégration et approfondissait leur formation. Pour cet aspect également, la correspondance nous éclaire ; lors de l'exil de Marie, Hortense et Marianne à Brouage, pour des raisons que nous verrons par la suite, les trois jeunes filles entretenaient une correspondance conséquente avec la Reine, cette dernière pouvant alors juger de leurs progrès. Marianne, toute jeune, lui écrivait des épîtres en vers, dont voici un extrait joué entièrement sur la rime AA :

« Je vous assure que l'absence  
N'aura sur moi nulle puissance,  
Je ne mettrai jamais en oubliance  
Une personne de votre naissance,  
Car, dès que j'arrivai en France,  
Que je vous fis la révérence,  
Vous me dites, avec bienveillance,  
Que vous m'aimeriez avec constance,  
Etant nièce de Son Eminence  
(...)  
De Votre Majesté je voudrais être en présence,  
Plus que pas une fille en France. »<sup>2</sup>

Ce passage témoigne de l'instruction de Marianne et de la relation particulière que les petites Mancini entretenaient avec la Reine ; Mazarin écrit d'ailleurs à ce propos à cette dernière en juillet 1658:

« (...) Vous avez trop de bonté pour Marianne, et je commence d'en avoir de la jalousie (...) »<sup>3</sup>.

Le cardinal entretenait les relations intimes liant la Reine à ses nièces. Cela participait à sa volonté de faire de ses proches des favoris, de faire entourer les personnages les plus puissants du royaume par les siens qu'il a lui-même introduits et intégrés, chose pour laquelle l'ensemble des aspects était indispensable car il avait la volonté de leur donner cette instruction supérieure. Cet objectif fut d'ailleurs réalisé. Les mémorialistes insistent sur ce

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 26-27.

<sup>2</sup> *Id.*, *Le mariage du Roi-Soleil...*, pp. 52-53.

<sup>3</sup> G. D'Avenel, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome VIII, juillet 1657- août 1658, Paris, Imprimerie nationale, 1894, p. 545.

fait, en particulier pour le cas de Marie, en citant son goût pour la littérature, la poésie et la philosophie<sup>1</sup> ; sa sœur Marianne, dans certains de ses épîtres, parle de Marie comme d'une « renchérie », c'est-à-dire d'une précieuse<sup>2</sup>. De plus, en ce qui la concerne, elle est souvent citée comme celle qui fit découvrir au jeune Louis XIV le goût pour les choses de l'esprit. Même si sa formation intellectuelle et culturelle fut des meilleures, tout comme pour ses sœurs et cousines, ce dernier exemple souligne principalement les liens particuliers qu'elle avait avec le Roi.

Plus largement, l'éducation culturelle et sociale que Mazarin chercha à donner à l'ensemble de sa descendance était d'assurer à celle-ci une intégration réussie. Cela comportait une insertion à la cour, la création de liens étroits avec les plus puissants de ce royaume et la possibilité d'établissements prestigieux. Aussi, ce temps d'apprentissage, si l'on peut dire ainsi, était-il l'occasion de construire leurs réseaux de relations et de favoriser des liens sociaux, si importants dans la haute société d'Ancien Régime<sup>3</sup>.

C'est un bilan extrêmement positif qui peut être tiré des moyens mis en œuvre par Mazarin pour l'insertion de sa descendance essentiellement féminine, moyens qui leur permirent d'apprendre le mode de vie aristocratique de cour<sup>4</sup>. A partir de cette période, elles furent imprégnées de la culture française au sens large, marquées par les modes, coutumes et usages de leur rang, influence qu'elles gardèrent malgré la diversité de leurs expériences.

Intégrées, formées, éduquées, les jeunes Mancini et Martinozzi pouvaient prétendre à des destins d'exception. En effet, toutes les conditions étaient réunies pour atteindre ce but, si cher au cardinal si bien que nous assistons à une véritable montée au zénith de ces romaines dans les années qui suivirent leurs arrivées en France.

### **Chapitre 3 : Le zénith**

La volonté de Mazarin d'établir sa famille, sa descendance, auprès de lui, en France, visait nécessairement une réussite, tant pour renforcer sa position personnelle que pour élargir les honneurs qu'il avait acquis en France à l'ensemble de sa *casa*.

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 23-24.

<sup>2</sup> *Id.*, *Le mariage du Roi-Soleil...*, pp. 53-54.

<sup>3</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte...*, pp. 38-42.

<sup>4</sup> J. Revel, « La cour », in P. Nora, *Les Lieux de mémoire...*, pp. 3141-3197.

Il avait été capable de réaliser leur insertion, certes en plusieurs temps, et rassembla les conditions afin que leur intégration en France soit garantie. De cette manière, il prit personnellement en main la préparation à la montée au zénith de ses nièces, qu'il renforça par plusieurs stratégies.

En effet, il fit en sorte d'assurer leur place parmi les plus grands et de leur procurer des positions stratégiques au sein du royaume, tout d'abord par une politique matrimoniale grandement réfléchie, concernant ses nièces et neveu de la première génération.

### I/ La politique matrimoniale de Mazarin.

Si notre objectif est de s'attarder davantage sur trois personnalités de la deuxième génération, Marie, Hortense, puis Marianne, il est cependant essentiel d'étudier la politique matrimoniale de Mazarin envers ses nièces premièrement arrivées, afin de comprendre la démarche générale du cardinal, ainsi que le contexte dans lequel évoluent les nièces arrivées plus tardivement, étant donné les établissements des premières et les répercussions qu'elles entraînèrent sur la famille Mazarin.

Sa politique matrimoniale s'explique dans le cadre d'un soutien envers ses parents de Rome sur le plan social ; sa démarche s'insère donc dans une logique d'avancement de sa *casa*. Il avait pris soin d'établir ses sœurs en Italie et il entendait bien poursuivre cette politique en faveur de ses nièces.

En premier lieu, il est important de souligner qu'il avait acquis, pour ces dernières, la reconnaissance d'intégrer la cour et que les unions qu'il envisagea, par conséquent, sont à considérer dans le cadre des unions aristocratiques au sein de cette même société. Avant tout, ces mariages visaient la fondation et le maintien d'une « maison », parallèlement à l'acquisition de prestige et de relations, dans le but de renforcer le rayonnement de cette même « maison », enjeu déterminant le « contrôle social » qui régissait les rapports entre les époux<sup>1</sup>.

De plus, malgré sa place dominante au sein du royaume, du gouvernement et de l'entourage de Louis XIV, Mazarin ne faisait partie ni des grands lignages ni de l'ancienne noblesse, origines qui assuraient le plus souvent une place dans la haute société ; c'est pourquoi il recherchait pour ses proches des alliances capables d'élever sa *casa* et de lui procurer de solides soutiens<sup>2</sup>, même si il mettait en avant le simple fait de les établir, comme nous

---

<sup>1</sup> N. Elias, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985, 1<sup>ère</sup> éd. 1969, p. 29.

<sup>2</sup> A. Chéruef, *Histoire de France...*, tome II, pp. 414-415.

pouvons le lire dans une de ses lettres adressée à Monsieur de Lionne, de Brühl, en pleine Fronde, le 23 avril 1651 :

« Je scay que M. de Mercoeur tesmoigne tousjours plus de chaleur que jamais (...) J'advoue qu'en me retirant tout-à-faict, aprez la reparation de mon honneur, ce seroyt une grande consolation pour moy que mes niepces fussent mariées et que la Reyne eust la bonté de le faire en disposant de mes benefices, de mon chapeau et de tout ce que je puis avoir au monde (...) »<sup>1</sup>

Dans ce but, on comprend qu'il ait mis à disposition ses biens afin de fournir des dots à ses nièces, dots qui par ailleurs s'avérèrent considérables étant donné la fortune qu'il avait accumulé durant les années précédentes. Cependant, il fait aussi référence au duc de Mercoeur, pour lequel il avait déjà été question de mariage avec Laure Mancini, dès le mois de juin 1649. La négociation de cette union prit une tournure particulière. Pendant ces années de Fronde, Mazarin dût opter pour l'exil et l'alliance qu'il projetait pour Laure devait avoir un sérieux impact sur la maison de Vendôme, de laquelle le duc de Mercoeur était issu. Descendant d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, il était Bourbon et prince de sang, alors que les maisons des princes de sang s'opposaient justement au gouvernement de Mazarin. La proposition de ce dernier pour marier le duc de Mercoeur avec sa nièce était donc un coup d'éclat ; le cardinal précise d'ailleurs ces circonstances particulières de Brühl, le 12 mai 1651 :

« (...) Il n'y a rien à ajouter à la maniere genereuse et obligeante avec laquelle M. le duc de Mercoeur a tousjours traité avec moy et continue de le faire dans le temps le plus fort de ma persecution, (...) et j'espere de la bonté de la Reyne qu'elle supplera à l'impuissance où je suis de le servir, (...), d'autant plus que S. M. nous fait l'honneur en tous de tesmoigner avoir agreable et mesme de souhaitter l'entier accomplissement du mariage (...) »<sup>2</sup>

Il rappelle ainsi le contexte particulier de cette union et met en avant la volonté et le point de vue de la Reine sur cette affaire. Son accord était en effet primordial, il constituait un soutien à cette alliance contestée et l'implication d'Anne d'Autriche avait pour conséquence de faciliter la réalisation de l'union, consentement qui représentait une véritable faveur, prouvant l'élection du ministre et de sa « maison »<sup>3</sup>. Le mariage était ainsi en voie de concrétisation ; le duc de Mercoeur fit le choix de partir avec les exilés et épousa Laure Mancini à Brühl en

---

<sup>1</sup> A. Chéruef, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome IV, janvier-décembre 1651, pp. 137-144.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 181-184.

<sup>3</sup> J. Revel, « La cour », in P. Nora, *Les lieux de Mémoire...*, p. 3158.



1651, donnant par conséquent un coup direct à la Fronde<sup>1</sup>, ainsi qu'au prince de Condé, qui espérait obtenir la charge de « l'Amirauté », alors que cette alliance poussa Mazarin à la conférer à la Maison de Vendôme<sup>2</sup>.

De par son statut particulier et son rôle exceptionnel au sein du royaume, Mazarin avait les moyens, malgré la différence d'extraction, de s'allier aux plus prestigieuses « maisons », en obtenant le consentement du souverain ; aussi, ces alliances s'imbriquaient-elles dans des considérations davantage politiques ; le ministre réunissait de cette manière l'avancement personnel de sa *casa*, le renforcement de son ancrage au sein des plus prestigieux lignages, ainsi que les stratégies politiques qu'il menait à bien en faveur du souverain et du gouvernement.

Sur ce même modèle, il parvint à unir sa nièce Anne-Marie Martinozzi à Armand de Bourbon, prince de Conti, frère du prince de Condé, membre de la famille royale.

L'échec de la Fronde des princes, dont ces derniers étaient les meneurs, l'affirmation de la puissance royale et le rétablissement du premier ministre ont permis au cardinal d'être en mesure de négocier une alliance avec ce prince, malgré les considérables différends qui les opposaient quelques années auparavant ; Madame de Motteville précise ce contexte :

« (...) Le prince de Conti, après la guerre, se voyant exilé et mal à la cour, quitta ses bénéfices, et fit demander mademoiselle de Martinozzi pour lui-même, s'estimant heureux de devenir le neveu de celui qu'il avoit haï et méprisé pour ami (...) »<sup>3</sup>

Dans ce cas également, l'alliance conclue avait un aspect politique, en lien avec la période de troubles qui venait de s'achever. Les négociations terminées, le mariage eut lieu en février 1654, avec le consentement du souverain ; Mazarin insiste sur ce fait dans une lettre au duc de Mercoeur, datant du 15 janvier 1654 :

« (...) M. le prince de Conty poursuit tousjours d'entrer en mon alliance, et comme le Roy et la Reyne estiment cela à propos par beaucoup de raisons, je puis dire que cela se fera (...) »<sup>4</sup>

Cette union permettait certainement un attachement supplémentaire du Roy, par l'intermédiaire de son ministre et parrain, aux membres de cette « maison » cousine, qui s'étaient soulevés et avaient dirigé la guerre civile.

---

<sup>1</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, p. 97.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 788 et pp. 922-923.

<sup>3</sup> F. de Motteville, *Mémoires...*, éd. 1834, p. 442.

<sup>4</sup> A. Chéruef, *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome VI, pp. 112-113.

Anne-Marie acquit alors une des premières places du royaume ; cette alliance représente une réelle réussite pour Mazarin qui allie ainsi les siens à la famille royale ; Madame de Motteville commente ainsi cet acte :

« (...) Cette alliance ne parut pas d'abord convenir à la grandeur et à la naissance de ce prince ; mais l'éclat de la fortune du cardinal Mazarin étoit si grand, qu'il pouvoit, en effaçant la bassesse de sa race, élever sa famille à la participation des plus suprêmes dignités (...) »<sup>1</sup>

En effet, au sein de la société curiale, le rang occupé par chacun était primordial et un des principaux critères de ce « rang » était fondé sur l'ordre de sang<sup>2</sup>. En ce sens, l'union entre la descendante de Mazarin et ce prince pouvait être perçue comme incorrecte, à l'image de la critique de Madame de Motteville. Cependant, le ministre bénéficiait de l'appui royal, de la volonté du souverain, qui lui procurait de considérables privilèges dans cette société de cour, comme celui d'unir ses proches aux plus grandes « maisons » et de pénétrer ainsi dans cette « cour rangée », formée de la petite élite des enfants de France, des princes de sang, des bâtards royaux, des ducs, des pairs et des princes étrangers<sup>3</sup>.

Les stratégies matrimoniales de Mazarin dépendaient par conséquent de la place exceptionnelle qu'il avait acquise bien des années au préalable, au sein du royaume de France et dans l'estime de la Reine et du Souverain, d'autant plus que les richesses qu'il accumulait depuis un certain temps lui permettaient de s'allier, sur le plan matériel, à ces maisons princières.

Anne-Marie Martinozzi devenait membre de la famille royale et cette distinction fut soulignée à diverses reprises : lorsque Mazarin obtint pour les siens les lettres de naturalité, dispensées entre les Martinozzi et les Mancini en 1654, Anne-Marie, qui venait d'être mariée, profita d'un traitement particulier ; dans la lettre de naturalité qui lui était adressée, pour des raisons d'étiquette, la décision prise en sa faveur n'était justifiée que par son mariage et par l'identité de son époux<sup>4</sup>. En effet, par cette distinction, le Roi respectait le code et la hiérarchie de prestige imposés par l'étiquette, qui garantissait la position à la cour de tous ses membres<sup>5</sup>.

Mariées à deux princes de sang, les unions de Laure Mancini et d'Anne-Marie Martinozzi recouvraient aussi une signification politique.

---

<sup>1</sup> F. de Motteville, *Mémoires...*, éd. 1834, p. 442.

<sup>2</sup> J. Revel, « La cour », in P. Nora, *Les lieux de mémoire...*, pp. 3157-3158.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t.2, p. 100.

<sup>5</sup> J. Revel, « La cour », in P. Nora, *Les lieux de mémoire...*, p. 3160.

C'est également le cas pour Laure Martinozzi, que nous intégrons ici parmi les nièces de la première génération pour une question chronologique. En effet, elle n'était arrivée qu'en 1653, mais fut mariée très vite, seulement deux ans après, avec Alphonse d'Este, fils du duc de Modène<sup>1</sup>, de la Maison de Savoie, qui avait par ailleurs besoin d'un soutien français depuis un certain temps déjà<sup>2</sup>. Ce petit Etat voulait s'allier à la France pour lutter contre l'Espagne. L'union entre le duc et Laure se fit par procuration, avant que celle-ci ne reparte pour l'Italie afin de s'établir auprès de son époux<sup>3</sup> ; elle trouvait aussi une signification dans l'avancement de la *casa*, étant donné que cette nièce, quelques années après son mariage, devint régente du duché, à la suite de la mort d'Alphonse d'Este<sup>4</sup>.

Véritable réussite de sa politique matrimoniale, Mazarin s'alliait aux familles régnantes européennes et plaçait de nouveau une de ses nièces auprès des plus puissants, en élargissant, par ce phénomène, son influence à l'échelle européenne.

Le cas de Laure Martinozzi, duchesse de Modène, serait à approfondir dans le sens où elle acquit, par la régence, un véritable pouvoir et une capacité décisionnelle, qui étaient perceptibles lors de son opposition au duché de Mantoue par exemple, pendant laquelle la France avait dû intervenir<sup>5</sup> ; ces éléments firent de son destin un parcours hors du commun, pour lequel les sources sont encore à rechercher et à exploiter dans le cadre d'une étude précise sur la vie politique et sociale au sein du duché durant cette période.

Olympe fut en revanche la dernière des nièces de la première génération à être mariée, une dizaine d'années après son arrivée, en 1657. Pendant quelques mois, de la fin de l'année 1656 au début de l'année 1657, Mazarin prit soin d'annoncer, dans sa correspondance, la conclusion du mariage d'Olympe et du prince Eugène-Maurice de Savoie<sup>6</sup>, prince de Carignan. Il s'agit une fois encore d'un établissement des plus illustres, comme le note Madame de Motteville :

« Ce fut avec beaucoup de raison qu'elle souhaita de pouvoir profiter plus solidement de sa faveur, par le grand et glorieux établissement qu'elle trouva en la personne du prince Eugène, qui étant de la maison de Savoie par son père, petit-fils de Charles-Quint par sa grand'mère, et du sang de France par la princesse de Carignan sa mère, il étoit difficile qu'elle pût trouver un mari plus considérable, ni d'une plus grande naissance »<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> A. Chéruef, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome V, p. 601.

<sup>2</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 18.

<sup>3</sup> J. Hillairet, *Les Mazarinettes...*, pp. 68-71.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 18.

<sup>6</sup> G. d'Avenel, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome VII, pp. 700-708.

<sup>7</sup> F. de Motteville, *Mémoires*, 4<sup>ème</sup> partie, Paris, Foucault (éd.), 1824, p. 399.

Sur le même modèle que pour ses sœurs et cousines, Mazarin fit pour Olympe un choix stratégique, concernant les alliances prestigieuses qui permettaient un avancement considérable de sa *casa* et un soutien de grande importance pour lui-même, en renforçant de manière radicale sa position dans le cercle extrêmement restreint de la famille royale et des princes.

Aussi, grâce au cardinal, le prince Eugène retrouva son titre de « Comte de Soissons »<sup>1</sup>, dont on comprend l'importance, étant donné que cette « maison » était une branche de celle de Bourbon<sup>2</sup>. Mazarin s'efforçait d'ailleurs de conférer des titres, charges, gouvernements ou des commandements d'armées à ses neveux par alliance, avec l'approbation du Roi ; il est vrai que ces actes participaient, avant tout, à un certain échange entre les qualités, titres et prestige des familles respectives des futurs époux, mais nous pouvons supposer qu'en octroyant des appellations et des privilèges supplémentaires à ses nouveaux neveux, il ajoutait, de ce fait, du prestige et de la valeur à sa propre *casa* par l'intermédiaire de ses descendantes, sachant que les titres et charges déterminaient aussi le rang au sein de la société curiale<sup>3</sup>.

Aussi, parallèlement à la société de cour, la réussite des stratégies matrimoniales envisagées par Mazarin pouvait être perçue de manière évidente par les contemporains à travers l'ampleur des cérémonies pour les unions de chacune de ses nièces. En s'alliant aux plus grandes maisons de France et d'Europe, le principal ministre français et parrain du Roi offrait des fiançailles éclatantes, à l'image du faste de celles d'Anne-Marie Martinozzi, déroulées à Compiègne et des divertissements qui s'en suivirent, rapportés par la *Gazette*<sup>4</sup>.

Il parvint de manière exceptionnelle à l'élévation de sa famille par sa politique matrimoniale, réalisable par de multiples facteurs, ce qui avait d'ailleurs suscité certaines jalousies<sup>5</sup>, en référence aux alliances conclues par ce « parvenu ».

De plus, il aurait été intéressant d'étudier la descendance de ces foyers, afin de donner un aspect supplémentaire à l'ancrage de la *casa Mazarin* dans les plus hautes sphères européennes et d'en percevoir les finalités.

De cette manière, ses nièces et lui-même disposaient alors de liens supplémentaires avec la famille royale ainsi que d'assises solides à la cour de France, que la majorité de ces dernières

---

<sup>1</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 19.

<sup>2</sup> F. de Motteville, *Mémoires...*, 4<sup>ème</sup> partie, p. 399.

<sup>3</sup> J. Revel, « La cour », in P. Nora, *Les lieux de mémoire...*, p. 3156.

<sup>4</sup> J. Hillairet, *Les Mazarinettes...*, p. 58.

<sup>5</sup> A. Chéruef, *Histoire de France...*, tome II, p. 415.

fréquentait encore après leurs unions ; c'était une chance considérable pour la deuxième génération, alors en pleine éducation pendant que leurs aînées contractaient, de s'imposer, d'être respectées en ce lieu, de bénéficier d'une certaine assurance et de ne pas craindre des insuccès, ce qui participa au succès de l'ensemble de cette « maison ».

## II / A la cour parmi les Grands.

Les premières stratégies matrimoniales sont un aspect de la réussite de la *casa* de Mazarin au sein du royaume. Aussi, leur participation active à la vie de cour en représente un aspect primordial.

En effet, les années cinquante du « Grand Siècle » sont une des périodes les plus fastes pour la famille du cardinal. Alors que les aînées, grandement établies, s'imposaient en « Dames de Cour », les cadettes connaissaient une jeunesse dorée auprès du monarque et de la Reine et étaient invitées à participer aux nombreux divertissements mis en place dans la société curiale.

Occupées par leurs vies conjugales, les premières y étaient cependant présentes de façon assez régulière.

La duchesse de Mercoeur par exemple, alliait sa résidence au château d'Anet et ses passages à la cour<sup>1</sup> auprès d'Anne d'Autriche.

Dans ce contexte, leurs noms étaient fréquemment cités par les gazettes de l'époque. De manière récurrente, leur présence était soulignée par l'expression « les précieuses de cour », employée par différents gazetiers, comme Robinet ou Loret, le terme « précieuse » étant utilisé dans ces cas de figure sans connotation particulière et étant à comprendre seulement dans le sens d'une louange et d'une flatterie en faveur des ces Dames<sup>2</sup>. Cette appellation permettait aussi aux gazetiers de faire allusion aux femmes les plus proches de la Reine ; ils pouvaient alors souligner l'honneur dont elles bénéficiaient. Il s'agit de renseignements prouvant leurs places de choix lors de cérémonies, comme l'indique Robinet dans la *Muse royale* à l'occasion du mariage de Mlle de Neuillan, fille d'honneur de la Reine et de la nomination de Mlle de Chémérault, événement auquel leur présence auprès du Roi et de la Reine est précisée sous cette expression ; ces louanges sont donc à prendre en considération parallèlement au prestige donné de fait à celles et ceux qui entouraient le monarque et sa mère. De plus, la princesse de Conti, devenue par son alliance une des principales dames du royaume, était de retour à Paris quelque peu avant, en 1656. Robinet la plaçait effectivement,

---

<sup>1</sup> J. Hillairet, *Les Mazarinettes...*, p. 45.

<sup>2</sup> R. Duchêne, *Les Précieuses...*, pp. 124, 126 et 131.

tout comme la duchesse de Mercoeur et la future comtesse de Soissons, parmi les « précieuses de la Cour »<sup>1</sup>. A partir des commentaires des gazettes à leur propos, nous comprenons qu'elles devinrent, durant cette période, « les reines »<sup>2</sup> de cette société curiale.

Aussi, les précisions de leurs contemporains, concernant les places qu'elles tenaient, étaient renforcées par les titres et charges qu'elles étaient en mesure d'acquérir.

Après son mariage, Olympe fut nommée surintendante de la Reine, charge de valeur (elle équivalait à deux cent cinquante mille livres<sup>3</sup>) qui lui donnait des droits et des pouvoirs importants, dont ne disposaient pas toutes les femmes à la cour<sup>4</sup>. Leur participation active à la vie curiale était alors établie et renforcée par leur profonde insertion dans des réseaux de relations, conformes au rang qu'elles acquièrent. Tout d'abord, Olympe s'était attirée l'amitié du Roi<sup>5</sup> et entretenait avec lui des liens étroits, auxquels le mariage de cette dernière n'avait pas totalement mis fin<sup>6</sup>. Les nièces profitaient également de l'élargissement de leurs relations « en accord avec leur rang »<sup>7</sup> que leurs mariages facilitaient, à l'image de l'attachement de la princesse de Conti à sa belle-sœur la duchesse de Longueville, avec laquelle elle partageait sa foi profonde et ses idéaux jansénistes<sup>8</sup>. La combinaison de ces nombreux facteurs confirmait la solidité de leur assise.

Dans ce contexte, les nièces de la deuxième génération purent profiter de la vie de cour, leur présence étant d'autant plus légitime que leurs sœurs et cousines y trouvaient déjà des places de choix. Ainsi, elles prenaient toutes part, de manière plus ou moins régulière, aux différents divertissements au cours desquels elles se trouvaient le plus souvent aux côtés du Roi et des principaux Grands du royaume. De plus, on assiste durant cette période de l'après-Fronde à une profusion de festivités, multipliant de ce fait les occasions de se montrer lors de ces plaisirs proprement aristocratiques.

Le rôle primordial de Mazarin est à noter dans cette politique de divertissements, où la position centrale du Roi reflétait la volonté de regrouper la cour derrière lui en vue d'affermir la monarchie absolue<sup>9</sup> ; le ministre avait également compris le besoin de distraire la jeune cour après la période de la guerre civile<sup>10</sup>. Laure, Anne-Marie, Olympe, Marie, Hortense puis

---

<sup>1</sup> R. Duchêne, *Les Précieuses...*, pp. 122-127 et 269.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 99.

<sup>4</sup> G. Descot, *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 19.

<sup>5</sup> F. de Motteville, *Mémoires...*, 4<sup>ème</sup> partie, p. 398.

<sup>6</sup> G. Descot, *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 19.

<sup>7</sup> N. Elias, *La société de cour...*, p. 29.

<sup>8</sup> G. Descot, *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 17.

<sup>9</sup> M.-C. Moine, *Les fêtes à la cour du Roi-Soleil 1653-1715*, Paris, Editions F. Lanore, 1984, pp. 11-12.

<sup>10</sup> R. Duchêne, *Les précieuses...*, p. 128.

Marie-Anne participaient donc aux événements planifiés et organisés par leur oncle lui-même pour la cour royale. Ballets, mascarades, théâtre avaient alors lieu fréquemment et ces différentes manifestations s'inséraient dans un contexte culturel particulier dans lequel Mazarin laissait là aussi son empreinte<sup>1</sup>. Il est vrai que le premier ministre de la France restait fidèle à ses origines pour ce qui était de ses goûts et de ses choix culturels ; il participa grandement à l'influence italianisante qui traversa le début du règne de Louis XIV, en tentant de faire triompher le modèle romain dans l'ensemble des domaines artistiques, entre autres celui des spectacles ; nous y retrouvons par conséquent les marques du baroque italien<sup>2</sup>, courant particulièrement représenté entre la Fronde et 1661, avant que le classicisme ne s'impose pleinement<sup>3</sup>.

C'est au sein de la vie culturelle de la cour royale, qu'il a pris soin d'influencer, que Mazarin poussait ses nièces à s'imposer. D'ailleurs, nous pouvons émettre l'hypothèse que ces jeunes filles et dames de cour, par la fusion de leurs origines italiennes et de leur éducation française, devaient se trouver en parfaite harmonie avec la dualité culturelle perceptible dans les divertissements de la cour française de cette période ; il serait audacieux de faire de ces jeunes femmes de véritables modèles de l'influence italienne ; toutefois, leurs origines étaient connues de tous, et elles participaient, à l'image de leur oncle, à la vague d'italianisme général qui traversait le premier XVIIe siècle.

Nous les retrouvons donc dans les ballets par exemple, au cours desquels Mazarin cherchait à réunir la cour autour du Roi : en janvier 1654, Louis XIV tint six rôles dans *Les noces de Pelée et de Thétis* et trois femmes l'accompagnaient dans cette danse dont une Mancini<sup>4</sup>. Lors du ballet dit d'*Alcidiane*, en 1658, c'est Marie qui dansait aux côtés du monarque<sup>5</sup>. Aussi, il est à noter qu'habituellement les hommes tenaient les rôles féminins et que l'on laissa, à cette période, ces interprétations aux dames de cour ; ce phénomène met avant la place occupée par la femme à la cour de Louis XIV<sup>6</sup>. Leur participation était prépondérante dans de nombreuses fêtes et les nièces de Mazarin étaient un des meilleurs exemples. Elles faisaient partie de la « troupe »<sup>7</sup> qui suivait le Roi pour se rendre aux bals, aux spectacles musicaux marqués par la

---

<sup>1</sup> R. Simon, « Mazarin, la Cour et l'influence italienne », in J. Serroy, *La France et l'Italie au temps de Mazarin*, 15<sup>e</sup> colloque du C.M.R., Grenoble, 25-27 janvier 1985, Presses Universitaires de Grenoble, 1986, pp. 33-39.

<sup>2</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, pp. 659-663.

<sup>3</sup> M.-C. Moine, *Les fêtes à la cour...*, pp. 112-117.

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 33-36.

<sup>5</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 30.

<sup>6</sup> M.-C. Moine, *Les fêtes à la cour...*, pp. 91-94 et p. 141.

<sup>7</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 41.

forte influence italienne surtout dans les années 1653-1665<sup>1</sup>, aux mascarades, carnivals ou courses de bague, comme celle organisée en mars 1656 au Palais-Cardinal, où Louis XIV se divertissait aux côtés des seigneurs, de la Reine-Mère et d'Olympe Mancini<sup>2</sup>.

Marie également se divertissait beaucoup, comme elle l'évoquait dans ses *Mémoires* :

« Etant de retour à Paris, nous ne songions qu'à nous divertir ; et il n'y avait pas de jour, je dis trop peu, il n'y avait pas de moment qui ne fût destiné aux divertissements, et je puis dire que je n'ai de ma vie si bien passé mon temps. (...) Il faudrait un volume entier pour raconter toutes les aventures de ces fêtes galantes (...) »<sup>3</sup>

Après ses efforts liés à son instruction, tout comme ses sœurs et cousines, elle profitait des fêtes, ballets et représentations théâtrales<sup>4</sup>, divertissements qui parachevaient également l'éducation qu'elles avaient reçue au préalable. En effet, le théâtre familiarisait les jeunes aristocrates au beau langage, aux croyances, aux sentiments et aux idées ; cet art était d'ailleurs utilisé dans un but éducatif par les Jésuites par exemple, ainsi que par certains ordres féminins. Les ballets également étaient souvent créés à partir d'œuvres littéraires accompagnées de musique confiée à des compositeurs de qualité<sup>5</sup>. Participer aux divertissements curiaux donnait donc à ses participants une éducation non négligeable.

De plus, cela demeurait l'occasion, grâce à la place occupée dans de tels événements, de marquer son rang, sa position sociale, l'obéissance due au souverain<sup>6</sup> et cela restait, par conséquent, un indice de la faveur royale ainsi que de la réputation qui en dépendait<sup>7</sup>.

Dans cette optique, les nièces de Mazarin tenaient des places prestigieuses, reflétant au mieux cette montée au zénith auquel elles parvinrent grâce à leur oncle. Marie assistait par exemple au Louvre aux représentations de tragédies et de comédies qu'Anne d'Autriche tendait à multiplier ; nous avons vu précédemment la participation de Marie aux entretiens du cercle de la Reine-Mère, prouvant son intense activité dans l'ensemble de ces distractions.

---

<sup>1</sup> P. Beaussant, « Musiciens italiens en France au XVIIe siècle », in J. Serroy, *La France et l'Italie au temps de Mazarin...*, pp. 349-353.

<sup>2</sup> M.-C. Moine, *Les fêtes à la cour...*, pp. 21-23.

<sup>3</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 109.

<sup>4</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte...*, pp. 38-43.

<sup>5</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 28-31.

<sup>6</sup> M.-C. Moine, *Les fêtes à la cour...*, pp. 126-130.

<sup>7</sup> J. Revel, « La cour », in P. Nora, *Les lieux de mémoire...*, pp. 3160-3161.



Depuis leur adolescence, il avait été donné aux petites Mancini et Martinozzi d'entretenir une familiarité avec la famille royale, elles faisaient par conséquent partie intégrante de la cour, reflétant la formidable réussite de Mazarin en faveur des siens.

Ce fut au cours de cette intimité créée entre le monarque et les nièces du ministre, au cours de leurs incessantes entrevues lors des divertissements de la cour royale, que débuta une idylle entre Louis XIV et Marie Mancini. Cette question occupe encore aujourd'hui une grande part de l'historiographie concernant la descendance du cardinal. Sans relever les aspects anecdotiques de cette liaison, il est en revanche intéressant de l'évoquer comme une illustration concrète touchant le paroxysme de la puissance et de la réussite des petites romaines.

### III / Marie, maîtresse de Louis XIV.

« La cardinal, après le mariage de madame la comtesse de Soissons, malgré les prières de sa sœur mourante, mit sur le théâtre de la cour la troisième des sœurs Mancini (...) Il voulut donner en elle et en sa sœur Hortense (...) une compagnie au Roi qui pût lui être agréable (...) Sa qualité d'aînée fit néanmoins que le Roi préféra de s'amuser à elle plutôt qu'à sa sœur Hortense (...)»<sup>1</sup>.

Présentée ainsi dans les *Mémoires* de Madame de Motteville, la rencontre entre Louis XIV et Marie Mancini, planifiée par Mazarin comme pour ses autres nièces, fut en fait le début d'une idylle entre le monarque et la jeune italienne.

Cet événement qui peut paraître anecdotique n'est cependant pas à négliger. Il aurait en effet pu remettre en cause le mariage du souverain avec l'Infante d'Espagne, qui, d'un point de vue politique, était d'une importance capitale<sup>2</sup>. De plus, en ce qui concerne la personne du cardinal, cet épisode s'est avéré être un danger pour la sauvegarde de son pouvoir et de sa position au sein du royaume ; les péripéties et rebondissements de l'histoire, dont nous sommes informés par les mémorialistes et les correspondances, prouvent les difficultés auxquelles a été confronté Mazarin durant cette période<sup>3</sup>.

C'est pourquoi ce fait détient une place conséquente dans l'historiographie des nièces du cardinal ; d'une part, cette affaire avait préoccupé les contemporains, et d'autre part, la réalité de cette liaison donna lieu à de nombreux « romans royaux » relatant les faits de manière plus

---

<sup>1</sup> F. de Motteville, *Mémoires...*, 4<sup>ème</sup> partie, pp. 400-401.

<sup>2</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, p. 1098.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Le mariage du Roi-Soleil...*, pp. 66-68.

ou moins fidèle. Par conséquent, il est utile de rester attentif aux informations données par quelques-uns de ces ouvrages.

A partir de 1658, quand Louis XIV fut remis de sa maladie, les relations intimes entre les deux jeunes gens débutèrent. Ce sont les mémoires qui nous renseignent sur l'évolution de l'idylle, à l'image de ceux de la Grande Mademoiselle qui rapporta les diverses occasions par lesquelles le Roi et Marie avaient pu s'entretenir<sup>1</sup>, entre autre le récit du voyage à Lyon, où Louis XIV devait initialement se rendre pour épouser Marguerite de Savoie et au cours duquel il entretint une familiarité sans équivoque avec la nièce de son ministre<sup>2</sup>. Marie elle-même rapporte les prémisses de cette passion dans ses *Mémoires*, en évoquant son soulagement à propos de cette union inaboutie :

« Ainsi, ayant le cœur délivré de toutes les peines passées, les témoignages sensibles que le Roi me donnait de son amour avaient pour moi des charmes plus grands que jamais. »<sup>3</sup>

Aussi, un facteur déterminant de leur attachement réciproque était souvent évoqué par les contemporains ainsi que par les historiens et romanciers de ce thème, à savoir l'influence culturelle et intellectuelle de Marie sur le jeune Roi. Les mémorialistes soulignaient cet aspect notable de leur relation:

« Le roi était de bien meilleure humeur depuis qu'il était amoureux de mademoiselle Mancini (...) Je pense qu'elle lui avait conseillé de lire des romans et des vers. Il en avait des quantités, avec des recueils de poésies et de comédies (...)»<sup>4</sup>

A cette période, Mazarin s'était déjà préoccupé de l'éducation du Roi en tentant de le sensibiliser à l'écriture, au style et aux conversations, dans le but d'en faire un honnête homme. Marie, dont on a vu précédemment l'éducation et la culture, prit ce rôle de précepteur auprès du souverain. Comme le souligne Somaize dans *Le grand dictionnaire des Précieuses*, en 1661,

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Le mariage du Roi-Soleil...*, pp. 29-30.

<sup>2</sup> *Id.*, *Marie Mancini...*, pp. 33-39.

<sup>3</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 108.

<sup>4</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 31-32. D'après Claude Dulong, la Grande Mademoiselle est l'auteur de cette réflexion ; toutefois, cette phrase, citée par de nombreux historiens, à l'instar de Roger Duchêne dans son ouvrage *Les précieuses*, est attribuée également à Mademoiselle de Montpensier ou encore à Mademoiselle de Longueville. Cette source demeure alors à vérifier ; il est cependant intéressant de l'évoquer pour illustrer cette idée valable de l'influence de Marie, dont on a étudié, au préalable, la solidité de son instruction, sur le jeune monarque.

« (...) c'est la personne du monde la plus spirituelle, elle n'ignore rien, elle a lu tous les bons livres, elle écrit avec une facilité qui ne se peut imaginer (...) »<sup>1</sup>

Elle avait une très bonne culture générale, une grande connaissance littéraire et artistique<sup>2</sup>, ainsi qu'un goût prononcé pour l'héroïque, le romanesque et les plaisirs de la conversation. C'est sur ce monde qu'elle ouvrit Louis XIV<sup>3</sup> ; entouré de Marie et de Mazarin, qui lui permirent de se familiariser avec ce raffinement<sup>4</sup>, il garda par la suite les marques de cette influence que l'on pouvait retrouver dans les ballets et fêtes, par exemple<sup>5</sup>.

Sans donner une importance surdimensionnée à cette idylle, il est utile d'en repérer les conséquences dans différents domaines, d'autant plus que cette relation s'était déroulée sous les yeux de la cour, jusqu'à en devenir l'inspiration de certaines pièces de théâtre, comme *Bérénice* de Racine, ou de ballets, tel la *Galanterie du Temps*<sup>6</sup>.

Parmi les membres de la cour royale, certains avaient par conséquent exprimé leur point de vue sur ce fait ; en premier lieu, la peur d'une mésalliance se propageait<sup>7</sup>, étant donné que le mariage du jeune Louis XIV devait être avant tout une union politique, envisagée généralement avec une princesse d'une famille royale européenne. Cette idée fit alors naître une nouvelle opposition au cardinal, exprimée par de nombreux mémorialistes : Guy Patin, Brienne, Madame de Motteville ou encore Madame de Lafayette soupçonnaient Mazarin d'avoir eu l'ambition matrimoniale d'unir sa nièce au Roi. Ces critiques pouvaient être légitimes dans le sens où l'ensemble de la cour connaissait la nature des relations entre Marie et Louis XIV ; Mazarin en était donc forcément averti et aurait pu y mettre un terme dès les prémisses ; aussi, il avait déjà marié quelques-unes de ses nièces à des princes de sang si bien que ses contemporains pouvaient alors envisager que la volonté matrimoniale du ministre était de parvenir à un mariage royal<sup>8</sup>. Ce thème était largement repris dans les attaques qu'il subissait au travers des Mazarinades. De plus, il restait un étranger et les mémorialistes demeuraient sceptiques quant à son patriotisme ; dans cette optique, on lui prêtait cette

---

<sup>1</sup> Sieur De Somaize, *Le grand dictionnaire des Précieuses, historique, poétique, géographique, cosmographique, chronologique et armoirique*, Paris, J. Ribou, 1661, réédité in R. Duchêne, *Les précieuses...*, pp. 432-548.

<sup>2</sup> R. Duchêne, *Les précieuses...*, p. 130.

<sup>3</sup> A. Barine, *Princesses et Grandes Dames*, Paris, Hachette, 1899 (5<sup>e</sup> éd.), pp. 1-74.

<sup>4</sup> C. Dulong, *Le mariage du Roi-Soleil...*, p. 33.

<sup>5</sup> M.-C. Moine, *Les fêtes à la cour...*, pp. 143-145.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>7</sup> A. Barine, *Princesses et Grandes Dames...*, pp. 1-74.

<sup>8</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 39-40.

ambition que les contemporains liaient au fait qu'il était un parvenu, ambition qui s'avérait être particulièrement fâcheuse de par les origines italienne et sociale du ministre<sup>1</sup>.

Le soutien de ce dernier au Roi dans sa liaison avec Marie faisait donc l'objet de nombreuses rumeurs ; nous pouvons trouver dans cette réflexion une explication à l'historiographie dirigée à l'encontre de Mazarin à ce sujet. Il est vrai que plusieurs historiens - ou auteurs de romans historiques - ont relevé une certaine ambiguïté de la part du cardinal et se sont interrogés sur le caractère tardif de sa réaction. Globalement, jusqu'en juin 1659, date à laquelle le mariage du Roi avec l'infante d'Espagne fut fixé, Marie occupait la place de favorite sans susciter de réelles interventions de la part de son oncle<sup>2</sup>. Les interrogations sur la nature de ses véritables objectifs peuvent être en ce sens légitimes. Toutefois, Mazarin était un homme d'Etat ; il s'était consacré au gouvernement de la France et il avait prit lui-même en charge les négociations du mariage de Louis XIV avec l'Infante, action qui devait lui conférer un prestige considérable, sachant que cette union devait fixer la paix entre les monarchies espagnole et française ; il n'aurait certainement pas renoncé à cette gloire personnelle. Certains ont évoqué l'idée, suivant laquelle il n'aurait pas mené ce projet à bien par crainte des décisions de Marie à son encontre, si elle était parvenue au trône<sup>3</sup>.

Sans entrer dans la somme de ces considérations, il est à noter qu'Anne d'Autriche était extrêmement favorable au mariage espagnol et nous pouvons penser que la poursuite de la liaison de son fils lui paraissait problématique. Une fois les négociations pratiquement achevées avec l'Espagne, Mazarin ne put se permettre de maintenir Marie à la cour et organisa son éloignement. Hortense précise d'ailleurs dans ses *Mémoires* les sentiments de son oncle à ce propos :

« Aussitôt que le mariage d'Espagne fut conclu, il n'eut rien de plus pressé que de l'éloigner, de peur qu'elle n'y apportât de l'obstacle »<sup>4</sup>

Marie dû prendre la route en juin 1659 pour la Rochelle, dont Mazarin était gouverneur, accompagnée de sa gouvernante Madame de Venel et de ses deux sœurs Hortense et Marianne<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Le mariage du Roi-Soleil...*, pp. 36-37.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 38-41.

<sup>3</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, p. 117. L'hypothèse selon laquelle Mazarin aurait prévu une union entre Louis XIV et sa nièce Marie et y aurait renoncé à cause du danger que représentait cette dernière, est exprimée dans plusieurs ouvrages, de la fin XIXe siècle par exemple, à l'instar de celui d'Arvède Barine, précédemment cité, mais également dans des études plus actuelles sur ce sujet.

<sup>4</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 38.

<sup>5</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 48-51.

A partir de cet exil, une correspondance avec le Roi débuta, faveur que la Reine concéda aux deux jeunes gens<sup>1</sup>. Marie avance cela dans ses *Mémoires* comme une preuve de l'attachement du monarque à sa personne :

« (...) Mais ma modestie ne me permet pas d'en parler, non plus que du regret que ce prince eut de mon départ et des larmes dont il l'accompagna, se retirant à Chantilly pour huit jours, d'où il ne fit que m'envoyer incessamment des courriers, dont le premier fut un mousquetaire, qui m'apporta cinq lettres de sa part, toutes fort grandes et fort tendres (...) »<sup>2</sup>

Mazarin également multipliait les lettres adressées au souverain, afin de le convaincre de renoncer à tous liens avec sa nièce, parallèlement aux notions de sacrifice et de raison, indispensables à un « grand roi ».

Une étude de l'ensemble de cette correspondance, entre ces quelques protagonistes, serait intéressante, mais nous en retiendrons ici seulement les témoignages que ces lettres mettaient en évidence, à savoir l'ampleur de cette liaison, la prise de position de Mazarin, les conséquences portées sur le parcours de Marie, ainsi que la position à laquelle cette dernière était parvenue.

Sur ce point, il est utile de relever les conditions dans lesquelles cet exil s'était déroulé, parallèlement au rang que les Mancini avaient acquis grâce à leur oncle.

Tout d'abord, l'accueil qui leur avait été fait à La Rochelle est à relever ; comme des princesses de sang, elles furent accueillies sous les canons par la bourgeoisie en armes et le corps de ville assemblé, tout comme à Brouage, quelques mois après<sup>3</sup>. Aussi, les trois jeunes filles poursuivaient durant l'exil le mode de vie curial, en participant à de nombreux divertissements, comme les comédies représentées à l'Hôtel de Ville où elles logeaient ; en marionnettes, elles assistèrent aux *Précieuses Ridicules*<sup>4</sup>. A Brouage, où Marie décida de continuer son exil, étaient organisés des divertissements exceptionnels en leur honneur, des bals par exemple au château, appelé aussi la Maison du Roi, où elles habitaient durant cette période. Colbert de Terron y avait sa demeure et ses gentilshommes, ainsi que les visites des Dames de la noblesse environnante, donnaient de l'animation<sup>5</sup>. Bien que Marie choisit

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Le mariage du Roi-Soleil...*, p. 51.

<sup>2</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 111.

<sup>3</sup> J. Sottas, « Le séjour de Marie Mancini dans le gouvernement de la Rochelle et de Brouage », in *Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la société des archives historiques*, XLle volume (extrait), Saintes, Librairie Delavaud, 1924, pp. 1-5.

<sup>4</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 51.

<sup>5</sup> J. Sottas, « Le séjour de Marie Mancini dans le gouvernement de la Rochelle et de Brouage », in *Revue de Saintonge...*, pp. 5-10.

Brouage pour la tristesse du lieu alors en adéquation avec son propre état, elle continua, avec ses deux sœurs, à vivre sur le modèle de la cour, comme elles avaient été habituées de par leur éducation. Ceci est une marque de la position sociale que leur oncle leur avait permis d'acquérir et prouve que leur état se perpétuait. En septembre 1659, Mazarin, dans une lettre à Madame de Venel, se réjouissait de la résignation de Marie à propos de sa relation avec le Roi et indiquait la mise à disposition de moyens pour la divertir :

« (...) Il faut qu'elle (...) prenne tous les divertissements qui pourront contribuer à entretenir son esprit dans la tranquillité (...), et s'il faut faire dépense pour ses divertissements, vous n'avez qu'à prendre de l'argent du Sr du Terron, qui ne vous refusera rien de ce que vous luy demanderez (...) »<sup>1</sup>

A préciser également la nature des divertissements curiaux qui portaient généralement une connotation culturelle ; ces trois Mancini conservèrent, durant leurs parcours, ces pratiques sociales et culturelles qu'elles reproduirent à maintes reprises.

Une fois le mariage espagnol conclu et signé, la parfaite insertion parmi les grands du royaume dont elles avaient bénéficié quelques années auparavant permirent aux Mancini de se réinstaller à Paris, dans l'appartement dont Mazarin disposait au Louvre ; absent, le cardinal était pourtant opposé à leur établissement en ce lieu, en raison des interprétations qui pouvaient être données à un tel choix. Sans évoquer l'inquiétude du cardinal causée par cet acte, il est utile de le souligner car, malgré l'exil, les trois sœurs sont parvenues à s'installer dans le lieu de leur choix<sup>2</sup>.

Pour confirmer leur insertion dans cette société prestigieuse, nous pouvons évoquer le fait qu'elles rencontrèrent la nouvelle Reine à Fontainebleau puis assistèrent à l'entrée solennelle dans Paris du couple royal, le 26 août 1660, aux côtés des autres courtisans<sup>3</sup>. En effet, les trois Mancini, tout comme leurs sœurs et cousines, continuaient, après cet intermède, d'évoluer au sein de la cour royale.

En revanche, pour Marie, ce mariage symbolisait la fin de sa position de favorite auprès de Louis XIV ; réinstallée un temps au palais Mazarin dans l'attente de la conclusion de son établissement, elle exprime sa douleur dans ses *Mémoires*<sup>4</sup>. Cependant, comme le souligne

---

<sup>1</sup> G. D'Avenel, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome IX, pp. 281-283.

<sup>2</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 81-82.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 91-93.

<sup>4</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 115-116.

quelques historiens<sup>1</sup>, cette idylle lui aurait permis de disposer d'une réputation particulière et de tirer un certain avantage, voire un certain prestige, d'avoir été la favorite d'un monarque aussi puissant.

Même si Mazarin n'avait pas imaginé, dans un premier temps, les conséquences de tels liens entre sa nièce et le jeune Louis XIV, c'est lui qui avait organisé et rendu possible l'insertion, l'intégration, de ses nièces au sein de la cour de France ; c'est lui aussi qui développa une telle familiarité entre ses proches et les membres de la famille royale.

Ses nièces préparées, formées, il avait tout mis en œuvre afin que toutes les conditions soient réunies en vue d'une ascension fulgurante de sa *casa* et s'était appliqué à donner les bases d'une réussite exceptionnelle à sa descendance.

Avant tout homme d'Etat, Mazarin avait cependant configuré de façon brillante l'insertion de ses proches, comme il s'était consacré au gouvernement de la France : des nièces devenues des princesses de sang grâce à une stratégie matrimoniale excellente, une place au sein de la cour royale des plus avantageuses pour l'ensemble de sa maison, qui profitait alors pleinement des faveurs du monarque, voilà les clefs que Mazarin avait donné à ses « filles » pour qu'elles profitent de son héritage social, matériel et politique. Par la liaison de Marie avec Louis XIV, nous avons pu constater quelques entraves aux plans prévus par Mazarin concernant le destin de ses plus jeunes nièces.

La deuxième génération, particulièrement Marie et Hortense, connurent des parcours plus mouvementés que leurs aînées ; en ce sens, nous nous interrogerons sur les particularités de leurs destins d'aristocrates et sur un des faits les plus caractéristiques de leur spécificité, à savoir leur éloignement de la cour de la France. Mazarin, en sa fin de vie, concrétisait des projets tant sociaux que matériels en faveur de ses dernières descendantes, qui donnèrent lieu à leur dispersion vers les différentes cours européennes.

---

<sup>1</sup> Arvide Barine, à la fin XIXe siècle ou récemment Claude Dulong, effleurent cette idée dans leurs ouvrages précédemment cités.

## **2<sup>ème</sup> partie : L'éloignement de la Cour de France : la dispersion et l'influence de jeunes aristocrates.**

Le mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Espagne, et par conséquent le terme final de l'idylle du Roi avec Marie, marque une étape cruciale dans le destin des Mancini de la deuxième génération.

A partir de cette date, leurs parcours se séparent et diffèrent, tout d'abord sous l'influence de Mazarin, puis sous celles de leurs époux respectifs et enfin selon leurs choix personnels. L'historiographie la plus courante les concernant met en évidence leur âme « d'aventurières », encore faut-il comprendre les conditions sous lesquelles elles purent évoluer à partir de leur adolescence et s'interroger sur les éléments marquant leurs parcours, ainsi que sur la place et le rôle qu'elles acquirent une fois établies au sein de la société aristocratique européenne.

Il est vrai qu'elles eurent des parcours plus complexes que leurs aînées et qu'elles connurent de considérables rebondissements ; leur éloignement de la Cour de France, entrepris sous divers motifs, en est un parfait exemple. Toutefois, il est nécessaire d'en repérer les causes et les conséquences, afin d'évaluer au mieux l'impact que de tels choix ont pu provoquer sur leurs existences et donc de se détacher des récits de leurs vies mouvementées, le plus souvent négatifs à leur égard.

En premier lieu, le tournant qu'elles sont amenées à prendre à cette période relève de la volonté de leur oncle, à l'instar de leur transfert de l'Italie à la France. En effet, Mazarin, sur la fin de sa vie, décida des destins de ses dernières nièces par le choix de leurs établissements.

### **Chapitre 4 : Des alliances voulues par Mazarin : un héritage social et matériel.**

Tant pour Hortense que pour Marie, il était temps, d'après Mazarin, d'envisager et de négocier leurs alliances, d'autant plus que ce dernier était malade et que sa mort était proche. Dans ces conditions, il devait tout prévoir afin que rien ne soit laissé au hasard et que l'avancement de sa *casa* ne soit remis en d'autres mains. En cette fin de vie, alliant souci du gouvernement français et organisation de ses affaires personnelles, comme il l'avait fait jusque-là, il consacra ses dernières énergies au règlement des enjeux politiques et diplomatiques, à la dispense de ses dernières recommandations au jeune Roi, aux mariages de



ses nièces, ainsi qu'à la préparation de son testament. Ainsi, la planification et la gestion qu'il entreprenait lui permettaient d'imposer pleinement ses décisions et ses choix, décisions dont les impacts se perpétuèrent après son décès, à l'exemple des alliances et de sa succession.

### I/ Le choix d'un héritier : le duc de la Meilleraye.

A l'aube de sa mort, Mazarin envisagea la perspective de choix d'un héritier et de l'organisation de sa succession. Il achevait ainsi l'établissement des siens et l'avancement de sa *casa* en leur laissant, de cette manière, le profit de l'acharnement de toute une vie, sur les plans matériel, social, relationnel et politique.

La prévision des mariages de ses plus jeunes nièces était en ce sens un impératif ; il faut rappeler que l'intégration de Marie et Hortense à la cour avait été prévue essentiellement dans ce but ; le fait d'être « bien mariées » représentait la fonction première de ces jeunes filles<sup>1</sup>.

De plus, nous devons noter le contexte particulier de la famille Mazarin à cette période ; en effet, son neveu préféré, Paolo, était mort en 1652, alors que le cardinal avait tenté de concrétiser une illustre alliance en sa faveur avec Françoise-Marie de Valois, fille du comte d'Alais, gouverneur de Provence<sup>2</sup> ; aussi, comme nous l'avons précisé précédemment, Laure Martinozzi, duchesse de Modène, était repartie pour l'Italie, et la duchesse de Mercoeur, qui avait bénéficié d'une union des plus prestigieuses, était décédée en février 1657 après la naissance de son troisième enfant<sup>3</sup> ; en janvier 1658, son neveu Alphonse Mancini mourait<sup>4</sup>, laissant un seul et unique descendant de sexe masculin, Philippe Mancini.

Quelques années avant sa mort, Mazarin devait alors se focaliser sur ses nièces de la deuxième génération, afin de favoriser au maximum les chances de parachever au mieux une des œuvres à laquelle il avait consacré sa vie.

Dans un tel cadre, nous comprenons que la question de son héritage devenait essentielle. Deux aspects sont primordiaux : tout d'abord, il envisagea la transmission de sa fortune qui atteignait des sommets à la veille de sa mort ; après la Fronde, il avait en effet commencé une importante thésaurisation et accumula des richesses, à caractère essentiellement politique, que l'on chiffre souvent à huit millions de livres, même si l'on doit prendre en compte dans cette somme les non-valeurs qui étaient irrécupérables<sup>5</sup>. Aussi, son héritage comprenait le legs de

---

<sup>1</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self representation in seventeenth century France*, Newark, Delaware Press, 2000, p. 88.

<sup>2</sup> A. Chéruef, *Histoire de France...*, tome II, p. 413.

<sup>3</sup> R. Duchêne, *Les précieuses...*, p. 127.

<sup>4</sup> G. d'Avenel, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome VIII, p. 666.

<sup>5</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, p. 903.

ses biens mais aussi celui de son nom, qui relève d'une importance particulière ; Hortense faisait d'ailleurs référence à cet aspect dans ses *Mémoires* :

« Cependant M. le Cardinal empirait à vue d'œil. Le désir d'éterniser son nom l'emporta sur l'indignation qu'il avait conçue contre moi. Il s'en ouvrit à l'évêque de Fréjus, et lui demanda son avis sur plusieurs partis qu'il avait dans l'esprit. »<sup>1</sup>

A partir de cette date, Mazarin étudia en effet les propositions, particulièrement nombreuses, qui étaient faites à sa nièce. Il est vrai que le pouvoir dont il disposait et l'étendue de sa fortune suscitaient l'intérêt de plusieurs personnages, tels Charles II d'Angleterre et Charles-Emmanuel de Savoie. Cependant, il gardait une nouvelle fois à l'esprit les avantages politiques que pouvaient conférer ces alliances au royaume de France. Il déclina ainsi l'offre du roi d'Angleterre, le trône de ce dernier étant à cette date confisqué par Cromwell<sup>2</sup>, mais aussi celle du duc de Savoie, qui, après le voyage de Lyon, avait tenté de négocier, en échange d'une union, le don de Pignerol<sup>3</sup> ou de Genève, comme les *Mémoires* d'Hortense le précisaient<sup>4</sup>. Parmi ces prétendants, Armand Charles de la Porte, fils du Maréchal de La Meilleraye, semblait être un fervent admirateur d'Hortense, point que cette dernière avait pris soin de rappeler<sup>5</sup>. Toutefois, hormis cette ferveur décrite par Hortense, ce potentiel époux devait avant tout correspondre aux exigences de Mazarin, qui négocia cette union sous des conditions extrêmement précises.

Plusieurs aspects éclairent ce choix. En premier lieu, Armand Charles de la Porte était un petit-neveu de Richelieu ; la volonté de Mazarin de concrétiser cette union est alors facilement envisageable, dans le sens où le défunt cardinal avait été son protecteur et avait suscité son admiration, sentiment qu'il rappelait dans une lettre adressée au Maréchal de La Meilleraye en janvier 1658 :

« (...) Vous sçavez que je ne l'ay pas souhaitée moins ardemment que vous, et quelles diligences j'ay faictes afin qu'elle reussist, non-seulement pour la mémoire de feu Monseigneur le cardinal, qui m'est tousjours presente, et pour lequel j'auray toute ma vie une entiere veneratio, mais pour la consideration de vostre propre personne et par la tendresse que j'ay pour M. vostre fils (...). »<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 41.

<sup>2</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle*, Paris, Éditions du Rocher, 1996, pp. 115-116.

<sup>3</sup> C. Bouvier, *La duchesse Hortense de Mazarin à Chambéry, 1672-1675*, Chambéry, Impression savoisienne, 1897, p. 6.

<sup>4</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 37.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>6</sup> G. d'Avenel, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome VIII, pp. 244-246.

D'autre part, cette famille disposait également d'une grande fortune qui pouvait ainsi accroître considérablement celle qu'il pensait léguer à sa nièce<sup>1</sup>. Ce paramètre restait primordial dans l'historiographie qui abordait ce thème, l'avarice étant souvent reprochée au cardinal ainsi que l'étendue de sa fortune et les moyens mis en place pour l'accroître<sup>2</sup>. Armand Charles détenait aussi des charges prestigieuses, comme celle de Grand Maître de l'Artillerie et disposait de rentes conséquentes<sup>3</sup>. L'ensemble de ces raisons avait sans doute amené Mazarin à le choisir en vue d'une alliance et par conséquent comme héritier, sous la condition de l'acceptation de ce dernier de porter son nom. Toutes ces conditions étaient évoquées par le cardinal lui-même dans une lettre qu'il adressa à Paolo Maccarani en mars 1661 :

« (...) l'altra nepote, chiamata Ortensia, ha già consumato il matrimonio con il gran Maestro dell' Artiglieria, figlio del Marescial della Migliare, SSri de piu ricchi e qualificati di questo regno, e che li sarà di vantaggio per l'avenire per le carriere, honori e beni che gl'ho dati a conditione che debbia portare il nome e l'arme mie sole senza mescolanza alcuna, onde da qui avanti si chiamerà il duca Mazzarini. Così, Sr Paolo mio, ciascheduno procura di sodisfare al desiderio natale di perpetuarese medesimo e di vivere anco doppa la morte in questo mondo (...) ».<sup>4</sup>

Aux vues des objectifs exacts de Mazarin, la négociation de ce mariage relevait d'une stratégie des plus importantes ; certes, il concrétisait une nouvelle alliance avec des préoccupations semblables à celles des unions précédentes, mais il mettait également en place le choix d'un héritier et le règlement de sa succession ; le prestige, le nom, le pouvoir et la fortune pour lesquels il s'était battu devaient demeurer après lui.

Suivant ce cadre, quant au choix de son héritier, nous pouvons émettre l'hypothèse que Mazarin concrétisa cette succession parallèlement à l'avancée de sa maladie et par conséquent à la période durant laquelle l'établissement d'Hortense devait être réalisé, ainsi qu'aux stratégies matrimoniales établies quelques années auparavant : ses autres nièces avaient été unies au plus grands noms du royaume de France, noms qu'il était fort prestigieux de porter ; Armand Charles de La Porte, qui disposait de richesses considérables, de l'amitié du Roi, de charges et d'une compatibilité au niveau politique, correspondait peut-être davantage pour prendre ce titre, sachant qu'il cumulait les critères exigés par le cardinal et que son nom, tout en étant bien évidemment reconnu dans l'aristocratie, demeurait moins illustre en

---

<sup>1</sup> G. Perouse, *Vieille Savoie : causeries historiques*, Chambéry, Dardel, 1936, pp. 193-194.

<sup>2</sup> H. Pensa, *Hortense Mancini, duchesse de Mazarin : ses démêlés conjugaux, sa vie aventureuse : 1646-1699*, Paris, Félix Alcan, 1935, pp. 42-44.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, p. 116.

<sup>4</sup> G. d'Avenel, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome IX, pp. 693-695.

comparaison de ceux des époux des autres descendantes : ainsi, il pouvait prendre le nom de Mazarin sans que le couple ne se prive, n'amoindrisse, cet élément de prestige.

Les négociations faites, la conclusion du mariage en reprenait les termes. Le 28 février 1661 fut signé le contrat, par lequel le ministre leur léguait de nombreuses terres, gouvernements, provinces, mais aussi des bâtiments et œuvres d'art, entre autres la moitié du Palais Mazarin, ainsi que des deniers<sup>1</sup>, le tout ajouté à la dot, pouvant être qualifiée de princière<sup>2</sup>. L'événement donna lieu à une cérémonie dans la chapelle du palais Mazarin, que les gazettes avaient grandement commenté<sup>3</sup>.

Conformément au projet de Mazarin, Armand Charles de La Porte devenait par l'acte de mariage le légataire universel du cardinal conjointement avec Hortense ; si cette dernière mourait avant lui la jouissance de ses biens continuerait, dans le cas inverse, elle n'aurait seulement eu l'usufruit de six cent mille livres<sup>4</sup>. Par l'ampleur de cet héritage, le couple était placé à la tête d'une des plus grandes fortunes d'Europe et était considéré comme le plus riche<sup>5</sup> :

« Quoi qu'il en soit, il mourut huit jours après, et me laissa la plus riche héritière et la plus malheureuse femme de la chrétienté. »<sup>6</sup>

Par cette réflexion, Hortense faisait également part de l'échec de cette union en référence à sa relation conflictuelle avec Armand Charles de La Porte. La question de l'héritage fut d'ailleurs fréquemment reprise au cours de leur confrontation, tant par la nature exacte de la fortune léguée par le cardinal<sup>7</sup>, que par les clauses de la succession réutilisées à l'encontre de cette nièce à l'occasion de procès l'opposant à son époux par exemple<sup>8</sup>.

A la mort du cardinal, le duc de La Meilleraye et Hortense bénéficièrent donc de ses différents biens en contrepartie du titre de « Duc de Mazarin » que ce dernier devait revêtir<sup>9</sup> grâce à l'autorisation de Louis XIV, qui fit exécuter les dernières volontés de son ministre.

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 116-117.

<sup>2</sup> J. Munier-Jolain, *Procès de femmes : récits du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1898, p. 119.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 119-122.

<sup>4</sup> H. Pensa, *Hortense Mancini...*, p. 46.

<sup>5</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, p. 116.

<sup>6</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 41.

<sup>7</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, p. 119.

<sup>8</sup> C. Erard, *Plaidoyé prononcé au Grand Conseil, pour Monsieur le Duc de Mazarin, contre Madame la Duchesse de Mazarin son épouse ; avec la réplique au plaidoyé de l'Avocat de Madame de Mazarin, et l'arrêt intervenu sur ces plaidoyés*, le 29 de décembre 1689, pp. 5-6.

<sup>9</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self representation...*, p. 85.

Une remarque subsiste en ce qui concerne cet héritage. Il est vrai que Mazarin avait perdu deux neveux et que ces événements avaient pu provoquer un changement quant à sa stratégie sur le plan successoral. Toutefois, il lui restait un neveu survivant, Philippe Mancini ; ce dernier aurait pu profiter de l'intégralité de l'héritage et prendre le nom de Mazarin ; il est possible d'expliquer cette décision par la volonté de l'oncle d'accroître encore sa fortune par le biais d'une alliance et de conférer également son titre sous les conditions particulières précédemment évoquées. Aussi, il est important de relever que Philippe, unique neveu restant, toucha une partie de l'hérédité, à savoir des territoires, tel le duché de Nevers, et des biens, comme la moitié du palais Mazarin, et devait alors conserver le nom de Mancini ainsi que les biens de Rome, perpétuant ainsi le lien avec l'Italie auquel tenait tant le cardinal ; d'après son testament, le second fils de Philippe devait d'ailleurs en hériter et s'installer dans l'Urbs<sup>1</sup>, volonté qu'il exprima clairement dans sa correspondance :

« Mi resta (...) di accasare Felippo, mio nipote, al quale destino una buona parte della mia heredità per conservare in lui, e ne suoi figli il nome e la casa Mancini, non solo in Francia, ma in Roma ancora (...).»<sup>2</sup>

Mazarin souhaitait en effet le maintien des liens de sa famille avec l'Italie et plus particulièrement avec Rome, où il prit soin d'envoyer une autre de ses nièces, Marie, grâce à l'alliance italienne qu'il négocia en sa faveur. A l'image du mariage conclu pour Hortense, celui de Marie marqua également le point de départ d'un changement radical de son destin.

## II / Le mariage de Marie : entre éloignement et maintien du lien italien.

La négociation d'une alliance en faveur de Marie s'imposait à Mazarin dans les années 1659-1661.

Il avait en effet tout intérêt à prendre lui-même en charge le choix d'un époux pour une de ses dernières nièces, afin de tenter d'achever sa stratégie matrimoniale. Le fait que Marie l'ait également embarrassé par sa liaison avec Louis XIV le poussait à se préoccuper de son établissement au plus vite.

Mazarin exerçait une fois de plus son imposante tutelle sur ses nièces, réduisant ainsi leur marge d'autonomie, particulièrement dans le cas de Marie qui subissait alors une restriction

---

<sup>1</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, pp. 110-111.

<sup>2</sup> G. D'Avenel, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome IX, pp. 693-695.

de liberté sans équivoque, l'exil<sup>1</sup>, qui l'éloignait de Louis XIV, ainsi que la soumission aux avis et désirs précis de son oncle concernant les différents prétendants qui se présentaient à elle.

Le cas le plus marquant demeure celui de Charles de Lorraine ; ce dernier était en effet un fervent candidat à la main de Marie<sup>2</sup>. Dans ses *Mémoires*, elle rendit compte de l'empressement de ce jeune prince à son égard :

« La paix faite et le mariage du Roi conclu, Son Eminence envoya un ordre à notre gouvernante pour nous mener à Paris, (...), où le prince Charles de Lorraine, autant galant que bien fait, commença à me faire l'amour (...). »<sup>3</sup>

Mazarin mit fin à cette relation de manière extrêmement claire à en juger sa correspondance. Par cette union potentielle avec la nièce du cardinal, Charles de Lorraine envisageait être en mesure d'obtenir le duché de Bar et de favoriser ainsi sa propre maison, par le biais d'une sorte d'échange avec Mazarin, comme il se faisait fréquemment lors des mariages aristocratiques de l'époque moderne<sup>4</sup>. Toutefois, comme nous avons pu le constater par l'étude des autres négociations matrimoniales, le ministre négociait en premier lieu en faveur de ses avantages personnels et de ceux de l'Etat, objectif sans concession qu'il rappela dans une lettre adressée à Madame de Venel en juillet 1660, dans laquelle il exprimait son vif désaccord quant à la demande du jeune prince, avant tout car cette requête ne correspondait pas au bien de l'Etat, sachant qu'il ne donnait point la primauté à sa famille sur cette entité<sup>5</sup>. Sous ces conditions, on comprend qu'il prêta davantage attention à une autre proposition, proposition par laquelle il trouvait l'opportunité de concilier au mieux les éléments de sa réussite personnelle et les avantages du gouvernement.

Il s'agissait de Lorenzo Onofrio Colonna, grand connétable du royaume de Naples, issu de l'illustre famille romaine, qui fit envoyer le marquis Angelelli au cardinal pour lui proposer cette union<sup>6</sup>. Ce mariage potentiel recouvrait des avantages multiples.

Politiquement tout d'abord, cela permettait à Mazarin d'allier la France à un prince italien qui était, par tradition, soumis à l'Espagne ; il renforçait une fois de plus par cette entreprise

---

<sup>1</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito : Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarrì, (a cura di.), *Per lettera, La scrittura epistolare femminile tra archivio e tipografia secoli XV-XVII*, Roma, Viella, pp. 535-584.

<sup>2</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, pp. 1108-1110.

<sup>3</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 114-115.

<sup>4</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 84-88.

<sup>5</sup> G. D'Avenel, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome IX, pp. 634-635.

<sup>6</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 112.

l'élargissement de l'influence française<sup>1</sup>. De plus, cet accord convenait aussi à Lorenzo Colonna qui tentait de s'ouvrir des perspectives internationales, en resserrant, en autres, ses rapports avec la monarchie française, qui s'avérait être une des principales puissances européennes depuis la paix des Pyrénées de 1659. Le choix d'épouser la nièce du cardinal et de se tourner par conséquent vers la France plutôt que vers l'Espagne, représentait alors une rupture avec la tradition familiale ; en revanche, Lorenzo Colonna, en tant que sujet de la monarchie espagnole, devait respecter ses engagements et demander de ce fait l'accord de cette puissance en vue de ce projet matrimonial ; l'accord accepté, il pouvait ainsi étendre les réseaux de relations de sa *casa*<sup>2</sup>.

D'un point de vue diplomatique, cette proposition pouvait donc donner satisfaction aux deux partis. Aussi, cette union potentielle engageait l'éloignement de Marie. Tout comme Mazarin l'avait éloignée par son exil à La Rochelle puis à Brouage, son départ définitif pour l'Italie était une solution idéale<sup>3</sup> pour effacer tout danger potentiel, rendant ainsi les contacts entre Marie et le Roi pratiquement impossibles. Par ceci, Mazarin protégeait l'Etat, même si le mariage avec l'Infante avait permis de mettre un terme à cette liaison ; il prenait également des précautions pour lui-même, sachant que cette idylle aurait pu ébranler sa position au sein du gouvernement et à la cour royale.

A titre exclusivement personnel, Mazarin unissait grâce à ce mariage sa nièce à une des plus anciennes et nobles familles romaines<sup>4</sup> ; par cet acte, il liait une de ses descendantes à une puissante maison italienne, avec laquelle il avait gardé des liens étroits : après avoir été à leurs services durant sa jeunesse, Mazarin comptait encore comme alliés le cardinal Girolamo, qu'il avait accompagné lors de son voyage en Espagne, le connétable Filippo et l'archevêque Carlo, Lorenzo étant leur neveu et l'héritier du nom<sup>5</sup>.

Cela représentait un lien supplémentaire avec sa patrie d'origine, comme il l'avait fait en nommant son neveu Philippe héritier des biens d'Italie. Depuis son établissement en France, il tenait à démontrer son attachement à l'Urbs : il y avait nommé des contacts qui pouvaient le représenter, à l'exemple de l'abbé Benedetti, ayant en charge ses affaires de Rome, ou encore sa sœur Margarita Martinozzi, qui reprit place à Rome à la suite des mariages de ses filles.

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 79.

<sup>2</sup> N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna, Prestigio nobiliare e collezionismo nella Roma barocca*, Roma, Bulzoni Editore, 2004, pp. 67-68.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 93.

<sup>4</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self representation...*, p. 102.

<sup>5</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, pp. 105-107.

Encore considéré comme Romain malgré ses charges auprès du gouvernement français, il prenait soin de marquer sa présence dans Rome, comme par ses actions de mécénat<sup>1</sup>.

L'ensemble de ces raisons présentait Lorenzo Onofrio Colonna comme le meilleur parti, au regard des exigences et des objectifs de Mazarin. En revanche, Marie semblait dans un premier temps réticente à ce projet. La proposition lui fut tout d'abord exposée par l'évêque de Fréjus Zongo Ondedei, mais le fait de devoir quitter la France demeurait pour elle un obstacle<sup>2</sup>, qu'elle exprima dans sa correspondance :

« (...) je ne pourrai pas être heureuse à Rome (...), car il me serait impossible de m'accoutumer à la manière de vivre de ce pays-là (...). »<sup>3</sup>

Il est difficile d'affirmer pleinement que c'était l'obligation d'aller en Italie qui la perturbait ; n'était-ce pas simplement le fait de s'éloigner de la cour de France, des Grands du royaume, entre autres de Louis XIV, auquel elle n'avait peut-être pas intégralement renoncé ?

Toutefois, elle accepta cette proposition sans doute parallèlement au mariage du Roi, à l'insistance de Mazarin et à l'avantageux parti que représentait cette union. Son oncle se chargea alors des négociations, qui aboutirent à la signature d'un contrat le 21 février 1661, prévoyant une dot de six cent mille livres ainsi que cinquante mille livres de biens libres, dont Marie pouvait donc pleinement disposer<sup>4</sup>. La mort de Mazarin le 9 mars 1661 vint ralentir l'ultime conclusion de l'alliance ; le contrat fut cependant signé par les Colonna et Louis XIV permit la réalisation des dernières tractations<sup>5</sup>. Le roi avait d'ailleurs participé lui-même en complétant la dot et en lui faisant don de pierreries, à l'exemple du collier de perles, présent offert au moment de leur rupture<sup>6</sup>. La dot devenait ainsi importante et était conforme au rang auquel prétendait Marie, de par la position qu'elle avait eu à la cour française et celle à laquelle elle accédait par cette union. De plus, il fallait ajouter les présents de Mazarin à la famille Colonna, à savoir une horloge en or provenant de Marie de Médicis pour le cardinal Girolamo, ainsi qu'une précieuse épée d'apparat pour le connétable, dont la provenance aurait certainement pu être remise en cause<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, p. 19, pp. 69-70, pp. 103-108 et pp. 655-660.

<sup>2</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 112-113.

<sup>3</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito : Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarrì, (a cura di.), *Per lettera...*, p. 542.

<sup>4</sup> C. Dulong, « Les dernières années de Marie Mancini et son inventaire après décès », Paris, Bibliothèque de l'École des Chartres, année 1994, vol. 152, n°1, pp. 129-157.

<sup>5</sup> G. D'Avenel, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome IX, pp. 692-693.

<sup>6</sup> N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna...*, p. 68.

<sup>7</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 100-101.



Les clauses matérielles et financières réglées, la cérémonie eut lieu un mois après la mort du cardinal, le 11 avril 1661, dans la chapelle du Louvre, privilège qui n'était habituellement concédé qu'aux princesses de sang royal<sup>1</sup>, ce que Marie prit soin de souligner dans ses *Mémoires*. Ce fut un mariage par procuration, le marquis Angelelli représentait son maître Lorenzo Colonna lors de la messe célébrée par le patriarche de Jérusalem. Nous pouvons constater que le déroulement de l'événement donnait un immense prestige tant à Marie qu'à la maison Colonna ; la nièce du cardinal acquérait ainsi le statut de « princesse étrangère » et put profiter de l'honneur de disposer du tabouret dans la chambre de la Reine<sup>2</sup>. Une marque de la distinction à laquelle Mazarin avait élevée sa nièce fut perceptible dans les félicitations envoyées aux Colonna par les plus grands du royaume, à commencer par celles d'Anne d'Autriche<sup>3</sup>.

Suite à la célébration, Marie dû partir pour l'Italie rejoindre son époux, accompagnée de sa gouvernante Madame de Venel, ainsi que d'une cinquantaine de gardes et de sa suite<sup>4</sup>, caractéristique de la plus haute aristocratie.

Présentée et accueillie par les plus Grands lors de son trajet à travers l'Italie, à l'exemple du duc de Gaetano, gouverneur de Milan, où elle rejoint Lorenzo Colonna<sup>5</sup>, son arrivée à Rome le 30 juin 1661 symbolisait une rupture dans son parcours ; désormais de retour dans son pays d'origine vis-à-vis duquel elle ne montrait aucun attachement<sup>6</sup>, affranchie des décisions et restrictions de son oncle décédé, les éléments d'une dissipation future étaient alors réunis.

Tant pour sa sœur Hortense que pour elle-même, leurs unions respectives, planifiées par Mazarin dans ses derniers souffles, marquaient une fois de plus l'avancement spectaculaire qu'avait réussi ce dernier pour sa *casa*, même si ces deux derniers mariages étaient considérés comme moins prestigieux que les précédents. Eloignées par obligation de la cour de France, où elles avaient été éduquées pour une majeure partie, les attitudes de ces deux nièces divergèrent du comportement de leurs aînées ; avant leurs prises en main respectives de leurs destins, pour des raisons diverses, l'affirmation, dont elles surent faire preuve parallèlement à leurs établissements, est à étudier précisément dans le but de souligner au mieux les particularités de leurs choix dans le contexte social et culturel de la société d'Ancien Régime.

---

<sup>1</sup> N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna...*, p. 67.

<sup>2</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 117-118.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 104.

<sup>4</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 118.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 120.

## Chapitre 5 : Des établissements conformes à des femmes de haut rang.

Une fois établies, les nièces de Mazarin devaient se conformer, à l'image de leurs aînées, aux femmes aristocrates dans le cadre de la fonction qui y était attachée, en cette deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Grâce à leur solide préparation, elles pouvaient assumer pleinement les formes particulières de sociabilité qui se développaient en France à cette période. Leurs mariages respectifs leur offraient également les occasions de tenir ce rôle, dans diverses mesures ; il est intéressant d'étudier leurs réactions face aux places qu'elles étaient amenées à prendre, ainsi que la manière dont elles ont utilisé ces différentes opportunités, suivant les divers cas de figures qui se présentaient à elles.

Tout d'abord, le cas de Marianne Mancini est à évoquer, la plus jeune des nièces de Mazarin et la seule qui ne fut point établie avant la mort du cardinal.

### I / Marianne et l'hôtel de Bouillon : un emblème.

Arrivée la dernière en France, les prémises de son parcours n'étaient guère précisés au sein de la mouvance des nièces de la première et de la deuxième génération, ceci tenant à son jeune âge. De plus, malgré une trame globale dont on peut disposer sur les différentes étapes qu'elle a vécues, certaines précisions sont difficiles à apporter, étant donné l'avancée des recherches la concernant et la faible quantité de sources disponibles en comparaison aux cas d'Hortense et Marie Mancini.

Cependant, nous savons qu'elle fut l'unique nièce de Mazarin à ne pas avoir bénéficié d'une alliance conclue par ce dernier, celui-ci étant mort avant.

Elle fut la dernière descendante du cardinal à intégrer la cour, mais elle ne la quitta point durant toute son enfance, au contraire de ses sœurs qui avaient séjourné quelques temps dans des couvents. Elle resta donc aux côtés de sa mère, ce qui lui donna l'occasion de se rapprocher d'Anne d'Autriche, relation étroite que Mazarin tenta de favoriser au mieux<sup>1</sup>, comme nous l'avons précédemment évoqué.

A la mort du cardinal, elle partit apparemment loger au palais Mazarin, en attendant la conclusion de son mariage, réalisée par Anne d'Autriche, même si l'on peut penser que Mazarin avait pris en charge, avant sa mort, les négociations préliminaires. Le 20 avril 1662,

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Le mariage du Roi-Soleil...*, p. 52.

elle épousa Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon<sup>1</sup>, un neveu de Turenne, militaire également<sup>2</sup>.

Tout comme les alliances d'Hortense et de Marie, cette union pouvait être aussi considérée comme moins prestigieuse que celles de ses aînées. Toutefois, le mariage avec ce duc, appuyé par la Reine-Mère, lui conférait le maintien du rang et du mode de vie aristocratique, à commencer par son installation à l'hôtel de Bouillon, résidence citadine typique de la noblesse de cour<sup>3</sup>, qui fut apparemment situé tout d'abord rue des Petits-Champs puis quai Malaquais. Elle disposait également du domaine de sa belle-famille, à Château-Thierry, où elle prenait congé le plus souvent lors de ses grossesses et où elle fit la rencontre de La Fontaine qu'elle attira à Paris<sup>4</sup>. En effet, son hôtel parisien lui tenait lieu de salon, où elle recevait écrivains, poètes, parallèlement à ses goûts littéraires prononcés et à l'éducation particulière qu'elle avait pu avoir. Par ce phénomène, Marianne sut se créer un mode de vie aristocratique, lequel pouvait offrir une certaine marge d'indépendance à la femme du XVIIIe siècle<sup>5</sup> ; demeurée en France, elle put en jouir pleinement, même si elle connut quelques temps de restrictions, ce qui ne l'empêcha point d'accueillir en son hôtel ses neveux les Vendôme, fils de sa sœur Laure décédée, et d'y former un véritable cercle, dans le cadre de la sociabilité de salons guidés par des femmes, qui se développa en France au cours du XVIIIe siècle. En effet, les femmes de la noblesse française bénéficiaient d'un traitement plus favorable quant à ces usages et ont acquis un rôle primordial dans cette forme de vie sociale particulière, relativement indépendante de la vie de cour au sens strict du terme, par rapport aux autres pays d'Europe<sup>6</sup>.

Son affirmation au sein du monde littéraire de l'époque s'inscrivait également dans un désir plus large d'indépendance, dont quelques-unes de ses actions seront par la suite révélatrices.

De telles initiatives étaient possibles de par le maintien de son rang social élevé et dans le contexte social et culturel français, relevant d'un certain mode de vie des membres de la haute société, dans lequel Marianne, tout comme Marie, avaient été éduquées et s'étaient acclimatées. En effet, marquée par la particularité des règles de la sociabilité française, Marie ne renia pas ces manières de vivre en Italie où elle était désormais installée et participa, à une certaine échelle, à un transfert culturel entre la France et Rome.

---

<sup>1</sup> G. d'Avenel, (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin...*, tome VIII, p. 545.

<sup>2</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 22.

<sup>3</sup> N. Elias, *La société de cour...*, pp. 20-21.

<sup>4</sup> J. Hillairet, *Les Mazarinettes...*, pp.

<sup>5</sup> N. Elias, *La société de cour...*, p. 27.

<sup>6</sup> B. Craveri, « Salons francesi e salotti italiani : proposte di confronto », in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di), *Salotti e ruolo femminile in Italia, tra fine Seicento e primo Novecento*, Venezia, Marsilio, 2004, pp. 539-545.

## II / Marie, protagoniste de la diffusion du modèle culturel français à Rome.

Les établissements dont les Martinozzi et les Mancini avaient pu bénéficier déterminèrent les modes de vie qui leur furent offerts une fois mariées et installées dans leurs vies conjugales respectives.

Dans cette optique, le cas de Marie demeure à part, son départ pour Rome marquant une différence notable. La *casa* qu'elle insérait participait à la mise en place d'un contexte particulier auquel elle fut confrontée et qui lui permit de conserver le haut rang qu'elle avait acquis, plus tôt, par l'intermédiaire de son oncle ; elle pouvait avoir ainsi le mode de vie correspondant à ce rang social.

Issu d'une des plus grandes familles romaines, Lorenzo Colonna revêtait les titres de duc de Tagliacozzo, prince de Paliano et de Castiglione et de Grand Connétable du royaume de Naples<sup>1</sup> ; par conséquent, il multipliait les efforts pour défendre son prestige dans la société romaine, en affichant son rang et sa libéralité. De plus, il était un des exemples marquants du phénomène de démilitarisation de la noblesse et préféra s'impliquer dans les diverses manifestations et cérémonies que dans l'exercice des armes. La démonstration de son prestige passait, en premier lieu, par son imposant palais à Rome, le palais Colonna, à commencer par l'architecture, la décoration et l'ameublement. Ce prince pratiquait en effet un mécénat artistique important et réunit en son palais une des plus grandes collections de peintures de l'époque moderne, dont les inventaires de 1664, 1679 et de 1689 en donnent le détail, ainsi qu'une bibliothèque des plus précieuses, à en juger de sa diversité et de son nombre de volumes<sup>2</sup>. Les décorations et l'importance du palais mettaient en avant son rang social et la représentation qu'il devait en donner<sup>3</sup>. Cette représentation s'effectuait aussi dans son engagement dans la vie sociale, comme les fêtes et les spectacles, vie sociale à laquelle Marie, en tant qu'épouse, dû prendre part<sup>4</sup>.

Cette brève description du mode de vie de Lorenzo Colonna est grandement utile afin de déterminer dans quel climat avait été parachutée Marie et le rang qu'elle devait tenir au sein de la société romaine. De par son éducation et son implication dans la vie de cour française auprès de Louis XIV, elle était à même d'assumer pleinement cette position.

En revanche, le fait qu'elle fut familiarisée à la manière de vivre et aux usages français marqua une différence notable avec les coutumes et les moeurs de la société romaine qu'elle découvrait, bien qu'italienne d'origine. Consciente de cette diversité, elle le nota à plusieurs

---

<sup>1</sup> B. Craveri, *L'âge de la conversation...*, p. 644.

<sup>2</sup> N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna...*, pp. 49-66 et pp. 103-135.

<sup>3</sup> N. Elias, *La société de cour...*, pp. 37-39.

<sup>4</sup> N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna...*, pp. 65-66.

reprises au cours de ses *Mémoires*, en premier lieu pour souligner son regret de quitter le royaume français<sup>1</sup>.

Il est vrai, de nettes divergences sociales et culturelles séparaient les hautes sociétés française et italienne, et plus particulièrement romaine. Le point essentiel en référence à l'implantation de Marie à Rome, concernait la position, le rôle social et la liberté accordée aux femmes, qui étaient davantage opprimées en Italie, en comparaison à la situation française.

Cependant, la société romaine connut quelques bouleversements au cours du XVIIIe siècle. Tout d'abord, il faut noter le déclin de l'influence espagnole dans la Péninsule ; en revanche, l'hégémonie politique grandissante de la France est remarquable, essentiellement lors de la deuxième moitié du XVIIIe siècle ; le poids et le pouvoir politique ayant des répercussions directes sur l'influence culturelle<sup>2</sup>, on assiste, surtout après la paix des Pyrénées, à une opposition entre l'influence française et la culture et le mode de vie espagnol au sein des territoires de la Péninsule<sup>3</sup>. A partir de cette période, et dans les quelques décennies la précédant, des indices de l'influence française sont repérables au sein de la société romaine : dans les arts, par la présence de nombreux artistes français, la littérature, les réflexions politiques ou encore le mode de vie<sup>4</sup>.

C'est dans ce contexte particulier que Marie Mancini s'installa à Rome ; porteuse des modes et coutumes françaises, elle peut être considérée comme protagoniste de la diffusion du modèle culturel français, son arrivée donnant une impulsion remarquable à cet élan de nouveauté dans la vie sociale romaine de la seconde moitié du XVIIIe siècle<sup>5</sup>, parallèlement à l'attraction de la sociabilité française qui se développait dans les années soixante de ce siècle<sup>6</sup>. En effet, engagée dans l'active vie sociale de son époux, elle s'inscrivait dans l'idée de « padrone di casa » et se créa un rôle actif dans le maintien des rapports sociaux. Elle animait alors des conversations, suivant les coutumes « à la française », qui permettaient des échanges plus libres entre hommes et femmes. Elle avait connu et participé à une sociabilité différente en France, dont elle apportait le modèle à Rome et dans laquelle la femme détenait une place primordiale. Mondaine et spirituelle, elle fut la première à introduire ces conversations dans

---

<sup>1</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 120-121.

<sup>2</sup> R. Ago, « L'influenza culturale francese a Roma nel '600 », in *Les influences entre la France et l'Italie, XVIe-XIXe siècle*, actes des journées d'études internationales organisées dans le cadre du MIFI, Grenoble, 24 octobre 2006.

<sup>3</sup> E. Brambilla, « Dalle conversazioni ai salotti letterari (1680-1820), in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di), *Salotti e ruoli femminile in Italia...*, pp. 545-552.

<sup>4</sup> R. Ago, « L'influenza culturale francese a Roma nel '600 », in *Les influences entre la France et l'Italie, XVIe-XIXe siècle...*

<sup>5</sup> N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna...*, p. 69.

<sup>6</sup> R. Ago, « L'influenza culturale francese a Roma nel '600 », in *Les influences entre la France et l'Italie, XVIe-XIXe siècle...*

l'*Urbs*, même si elle ne fut pas admise, par la suite, à l'*Arcadia*, institution qui offrait l'opportunité d'une ouverture sur le monde féminin<sup>1</sup>. Bien qu'il ait existé une participation féminine au pouvoir dans le cadre de la monarchie élective papale, les premières traces de conversations de dames à Rome, dans lesquelles s'insèrent les activités de Maria Mancini Colonna, datent de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et dépassaient le caractère ségrégationniste de nombreuses pratiques culturelles, mis en place sous les pressions de la Contre-Réforme et de la culture espagnole<sup>2</sup>.

Le « salon à la française », que cette dernière organisa, à comprendre davantage dans le sens de conversation mondaine plutôt que dans celui de salon littéraire au sens strict du terme, prenait lieu au palais Colonna, où, dans un esprit d'hospitalité peu commun, elle conversait avec de nombreux invités, membres de la noblesse, ambassadeurs ou personnages étrangers<sup>3</sup>.

Toutefois, il est à rappeler que Marie avait été en mesure d'établir de telles manières de vivre grâce à la liberté que Lorenzo Colonna lui avait concédée en son propre palais ; la situation se résumait en effet à l'acceptation publique, de la part du Connétable, du mode de vie « à la française » de sa femme<sup>4</sup>. De plus, Marie n'aurait pu tenir ce rôle sans l'éducation et la culture qu'elle avait acquis au préalable ; ce savoir et ce goût devait impressionner la société romaine<sup>5</sup> ; à ce propos, Benedetta Borello cite un exemple rapporté par un auteur de *Avvisi* en 1665, précisant l'intervention de Marie dans un banquet au cours duquel elle contredit le cardinal Maidalchini sur l'origine des comètes<sup>6</sup>. En tenant un véritable rôle dans ces cercles, elle se permettait d'affirmer ce type de sociabilité et de mondanité contre les usages traditionnels romains et de prouver ses capacités à tenir une telle place.

La vie sociale des deux époux ne se cantonnait point aux réunions et assemblées organisées au palais. Les nombreux divertissements en étaient également un aspect essentiel, permettant au prince d'étaler son faste aux yeux des romains. Il multiplia en effet les initiatives dans les champs théâtral, musical et artistique. La maison Colonna devint, essentiellement dans la décennie 1662-1672, le centre des divertissements romains. De nombreux spectacles étaient organisés par la volonté du Connétable et le couple fut un protagoniste essentiel de l'activité théâtrale, alors que de tels spectacles étaient interdits parallèlement par les papes, à

---

<sup>1</sup>E. Graziosi, « Presenze femminili : fuori e dentro l'*Arcadia* », in M.-L. Bettri e E. Brambilla, (a cura di), *Salotti e ruolo femminile in Italia...*, pp. 67-97.

<sup>2</sup>M. Pia Donato, « I salotti romani del Settecento : il ruolo femminile tra politica e cultura », in M.-L. Bettri e E. Brambilla, (a cura di), *Salotti e ruolo femminile in Italia...*, pp. 189-213.

<sup>3</sup>N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna...*, p. 69.

<sup>4</sup>E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito: Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarri, (a cura di), *Per lettera...*, p. 548.

<sup>5</sup>B. Craveri, *L'âge de la conversation...*, pp. 209-210.

<sup>6</sup>B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 38-43.

commencer par Alessandro VII Chigi. Les Colonna tentaient cependant de maintenir un climat festif, comme les *Mémoires*<sup>1</sup> de Marie l'indiquaient, à l'exemple du défilé masqué inspiré du mythe de Castor et Pollux, organisé pour le carnaval de 1663 par Lorenzo Colonna lui-même, qui incarnait d'ailleurs ces rôles avec son beau-frère Filippo Mancini. Aussi, les fêtes et réceptions au palais en faisaient, à l'instar de celui de Christine de Suède, le centre de la vie mondaine, où affluaient la noblesse romaine et les personnalités étrangères de passages<sup>2</sup>. Les aspects de cette sociabilité étaient multiples, le couple participait aussi au plaisir typiquement aristocratique des sorties nocturnes, des promenades ou encore des chasses, qui étaient autant d'occasions de se retrouver entre personnalités de la très haute société et du groupe dominant<sup>3</sup>. Dans ce cadre, l'importance était accordée à la formation et à l'entretien des réseaux de relations. Sachant que Marie prenait pleinement part à ces différents types de rencontres, assemblées et divertissements, de manière beaucoup plus libre que ce que les femmes de son rang ne se le permettaient, elle modifiait ouvertement les rapports entre les sexes, transformait ce genre de relations<sup>4</sup> et donnait, dans cette même optique, une image nouvelle du couple et par conséquent du mariage, inspiré du modèle français.

Ce comportement était aussi visible dans leurs divers déplacements. A Venise, Milan ou Gênes, ils prenaient part aux carnivals. Marie décrit le plaisir de ces voyages et l'attrait pour les fastueux carnivals. Même si elle prenait soin de préciser qu'il s'agissait de purs « divertissements », dans le cadre des limites imposées aux femmes du XVIIe siècle<sup>5</sup>, l'ampleur de celui de Venise, par exemple, offrait de fabuleux spectacles, mais aussi des comédies, des opéras, des présentations d'artistes, des concerts ou encore des bals<sup>6</sup>, qui donnaient inévitablement une ouverture de ces multiples domaines culturels aux participants, dont Marie bénéficia également. De plus, ces périples représentaient pour elle l'octroi d'une plus grande liberté ; en effet, le climat des carnivals conférait aux dames une circulation plus libre, outre passant les clivages habituels, le port du masque les protégeant de toute atteinte à leur réputation<sup>7</sup>. Pour elle, qui ne songea point à se conformer à la rigueur des comportements imposée par la société traditionnelle romaine, nous pouvons comprendre son enthousiasme quant à ces déplacements, d'autant plus qu'elle avait déjà été familiarisée à de tels

---

<sup>1</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 124-125.

<sup>2</sup> N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna...*, pp. 65-70.

<sup>3</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 92-96.

<sup>4</sup> M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di), *Salotti e ruolo femminile in Italia...*, pp. 237-249.

<sup>5</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, pp. 118-119.

<sup>6</sup> C. Dulong, *Maria Mancini...*, pp. 143-144.

<sup>7</sup> *Ibid.*

divertissements à la cour de France, en découvrant les fantaisies, masques et déguisements des périodes de carnavals, comme ceux de 1656 et 1658<sup>1</sup>.

Outre l'enrichissement personnel qu'elle avait sans doute tiré de ces périodes, cela demeurait l'occasion de consolider les réseaux de relations en y retrouvant les personnages de haut rang, comme elle le précisait dans ses *Mémoires* :

« (...) le duc de Brunswick, le duc de Mantoue et d'autres personnes de qualité, que le désir de se divertir avait attirés à Venise, et qui étaient presque tous les jours chez nous. »<sup>2</sup>

Tant dans ses déplacements qu'à Rome, Marie s'était conférée ce rôle social, relationnel et diplomatique. De ce fait, elle acquit une des principales places dans la société romaine de cette deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'une importance réelle au sein de la *casa* Colonna. Elle sut favoriser les relations entre les plus grands personnages et sa nouvelle famille ; c'est pourquoi, grâce à sa personnalité exceptionnelle, une place conséquente lui était laissée dans l'histoire de cette *casa*, jusqu'à en amoindrir le rôle de Lorenzo Colonna lui-même, présenté fréquemment en fonction de son épouse dans plusieurs biographies<sup>3</sup>. Pour tenir au mieux cette fonction, parallèlement au rang que lui donnait cet établissement, elle devait se conformer à sa qualité de « représentante de la maison » lors des occasions solennelles ; sur ce modèle expliqué par Norbert Elias, dans l'idée du lien entre vie sociale, rapports sociaux, signification de l'habitat et disposition d'un palais noble<sup>4</sup>, l'exemple du premier accouchement de Marie est des plus significatifs : comme elle le conta elle-même, elle dut se plier à la réception des visites du Sacré Collège ainsi que des princesses et dames romaines, après la naissance de son premier fils, Filippo, selon un rituel formel<sup>5</sup>, à savoir dans sa « chambre à coucher et son lit de parade », qu'elle décrit avec grande précision. Cet exemple d'obligation de représentation prouve la position sociale<sup>6</sup> qu'elle détenait.

Elle s'imposa par conséquent pleinement, son insertion dans la noblesse traditionnelle romaine s'ajoutant à la sociabilité particulière « à la française », dans laquelle elle tenait le rôle principal, ces deux phénomènes demeurant indissociables et complémentaires dans ce cas précis.

---

<sup>1</sup> M.-C. Moine, *Les fêtes à la cour du Roi-Soleil...*, pp. 96-98.

<sup>2</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 127.

<sup>3</sup> N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna...*, p. 66.

<sup>4</sup> N. Elias, *La société de cour...*, pp. 30-31.

<sup>5</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 126.

<sup>6</sup> N. Elias, *La société de cour...*, pp. 30-31.



Etant donné sa position, après avoir introduit une manière de vivre plus libre pour les femmes de son rang, elle était à même de diffuser également les modes françaises, entre autres les costumes et l'habillement<sup>1</sup>, qui constituent un indice non négligeable de l'influence française dans l'*Urbs* à cette période. Bien que matérielle, l'attraction de la mode française reflétait la possibilité d'un transfert culturel large entre la France et l'Italie. L'artisanat de la mode comprenait d'ailleurs des groupes d'origine française, tout comme les métiers du luxe, conditionnant ainsi la société romaine au goût français<sup>2</sup> ; il paraît tout à fait envisageable que l'intégration à Rome de personnages tel Marie Mancini ont donné un élan déterminant à des influences comme celle-ci.

Toutefois, l'influence française générale au sein de l'*Urbs*, dont Marie était l'emblème, a été fortement critiquée. Il est vrai que les critiques portaient davantage sur les mœurs et le mode de vie français, suite aux effets de tels comportements sur les caractères traditionalistes de la cour romaine. Pour certains, la culture francisante était en effet perçue comme un péché, point de vue certainement lié à la liberté qu'elle accordait aux femmes<sup>3</sup>, d'où la méfiance instaurée à l'égard de certaines pratiques ; cet aspect participa à l'idée de décadence des coutumes à Rome qui se développa au XVIIIe siècle, parallèlement au renouveau de réforme de l'Eglise, qui s'opposait à la féminisation de la sociabilité culturelle<sup>4</sup>.

Même si son établissement lui avait été imposé par son oncle le cardinal Mazarin, Marie ne renonça point aux manières de vivre et à la culture française en regagnant l'Italie, son pays d'origine. Son statut de femme de haut rang, acquis grâce à la noblesse de son époux Lorenzo Colonna, lui donna l'opportunité de s'imposer au sein de la société romaine et de devenir une protagoniste incontournable de la vie mondaine qui y était attachée, en jouant un rôle de médiatrice et d'organisatrice de culture. Par ce nouveau transfert, de la France à l'Italie cette fois, elle sut parfaitement diffuser le modèle français à Rome, tant d'un point de vue social que culturel, en propageant la sociabilité et les modes françaises, auxquelles elle avait été habituée et éduquée durant sa jeunesse à la cour de France. Contre les principes traditionnels de la société romaine, elle parvint à s'affirmer et à jouer un rôle de premier ordre dans les relations sociales indispensables à sa *casa*. Selon les fondements régissant la société

---

<sup>1</sup> C. Benocci e T. Di Carpegna Falconieri, *Le Belle, Ritratti di Dame del seicento e del settecento nelle residenze feudali del Lazio*, Regione Lazio, Pieraldo Editore, 2004, pp. 64-65.

<sup>2</sup> R. Ago, « L'influenza culturale francese a Roma nel '600 », in *Les influences entre la France et l'Italie, XVIe-XIXe siècle...*

<sup>3</sup> E. Graziosi, « Presenze femminili : fuori e dentro l'Arcadia », in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di), *Salotti e ruolo femminile in Italia...*, pp. 67-97.

<sup>4</sup> M. Pia Donato, « I salotti romani del Settecento : il ruolo femminile tra politica e cultura », in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di), *Salotti e ruolo femminile in Italia...*, pp. 189-213.

aristocratique française, qui conféraient une marge de liberté plus importante aux femmes en comparaison à la société italienne, elle se permit de repousser les carcans plus rigides de cette société à l'encontre des femmes, parallèlement à l'influence française grandissante au sein de l'*Urbs*, tout en se conformant malgré tout à certains rituels formels que l'ordre social exigeait, ainsi qu'aux règles de bienséance imposées aux femmes de tous les états européens, même français.

Paradoxalement, sa sœur Hortense, demeurée en France, connut, dans un premier temps, davantage de restrictions quant à la vie sociale qu'elle comptait mener, restrictions sous la volonté de son époux, le duc de Mazarin.

### III / Hortense au palais Mazarin : entre vie de cour et contraintes de femme mariée.

Nous avons précédemment fait le point sur l'établissement d'Hortense, mariée au duc de La Meilleraie, en précisant les circonstances de cette union, à savoir le choix de Mazarin de faire de ce couple les héritiers de sa fortune.

Après la mort du cardinal, l'installation d'Hortense et du Duc au palais Mazarin était un indice du rang dont ils bénéficiaient conjointement, tant sur le plan social que matériel ; ce palais offrait en effet beaucoup de prestige. Utilisé du vivant de Mazarin comme logement de la *famiglia*, il était aussi devenu un lieu de réception et un musée réputé, le cardinal s'étant consacré aux activités de mécène et de collectionneur également à titre privé<sup>1</sup>. Ce lieu occupé par Hortense aurait alors pu devenir le centre de la vie mondaine, à l'instar du palais Colonna pour Marie. Profondément insérée dans la société de cour durant la période précédant son mariage, et demeurée en France, Hortense aspirait certainement à conserver ses pratiques qu'elle avait connues durant ces dernières années et à profiter dans cette même perspective des avantages matériels que lui conférait cet héritage, afin de jouir d'un train royal.

Cependant, elle fut limitée dans l'accomplissement de ce mode de vie. Désormais unie au Duc, dont l'historiographie générale souligne la personnalité particulière, elle était confrontée à certaines barrières dressées à son encontre par son époux. Par ses diverses actions, connues grâce aux mémorialistes, aux sources judiciaires ou aux propos d'Hortense elle-même, ce dernier ne se pliait point aux particularités des rapports conjugaux en vigueur au sein de la haute aristocratie, qui donnaient une certaine liberté<sup>2</sup> aux deux partis dans les limites du respect des représentations. Le duc était souvent présenté sous sa jalousie excessive, son

---

<sup>1</sup> M. Laurain-Portemer, *Etudes Mazarines...*, t. 2, pp. 1020-1047.

<sup>2</sup> N. Elias, *La société de cour...*, pp. 28-29.

rigorisme, sa très grande piété, peut-être à la limite de la folie, suivant les propos de nombreux contemporains, comme Saint Evremond<sup>1</sup>.

A l'encontre d'Hortense, il s'opposa tout d'abord à l'ensemble de ses activités sociales<sup>2</sup>, établissant ainsi des restrictions précises. Il limitait ses contacts et les relations qu'elle pouvait entretenir, en la restreignant dans ses déplacements les plus divers ; même si il est utile de relativiser les propos tenus par Hortense dans ses *Mémoires*, marqués par une subjectivité indéniable, il est intéressant d'en extraire quelques passages afin d'aborder et de comprendre cette situation particulière ; ainsi, Hortense notait explicitement :

« M. Mazarin, qui, comme vous verrez, avait pris ses mesures pour m'empêcher de sortir quand il me plairait, et me faire une prison de mon palais, se jeta au-devant de moi, (...). »<sup>3</sup>

Ses *Mémoires* contiennent de multiples remarques de cet ordre, en référence aux privations de sorties mais aussi de contacts, à l'encontre des personnes qui lui étaient proches, à l'exemple de son frère Philippe Mancini, qui logeait dans une autre partie de ce même palais, ou encore de ses domestiques, le Duc déchargeant régulièrement ses servantes<sup>4</sup>.

De manière globale, c'est avant tout un isolement qui était imposé à cette nièce Mancini ; son époux utilisait dans ce but un des moyens les plus efficaces, à savoir la présence d'Hortense dans la majorité des déplacements en ses gouvernements et domaines que lui-même devait prévoir. Elle le suivit dans ses multiples voyages, lui évitant ainsi les tentations de la cour comme de la ville. Pour ses quatre premières années de mariage, Hortense comptait trois voyages en Alsace, mais aussi en Bretagne, à Nevers, à Bourbon, pour ne citer que les principaux.

Même si elle prenait soin de stipuler :

« N'ayant point de plus sensible joie à Paris que celle de le voir, il ne m'était pas si dur qu'il aurait été à une autre personne de mon âge, d'être privée des plaisirs de la Cour »<sup>5</sup>,

il paraît évident que de telles restrictions et surveillance assidue ne convenaient pas aux manières de vivre dont elle avait été habitué : elle avait été éduquée et élevée dans le cadre de la sociabilité française, dans laquelle les femmes pouvaient tenir une place conséquente et

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Amoureuse du Grand Siècle...*, pp. 117-118.

<sup>2</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, pp. 85-86.

<sup>3</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 52.

<sup>4</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, pp. 85-86.

<sup>5</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 44-45.

participer aux nombreux divertissements et activités typiquement aristocratiques. Les productions théâtrales lui étaient par exemple interdites, le duc les considérant comme un obstacle à la dévotion ; dans le but de préciser les mesures radicales de son époux, Hortense conta le fait que le Duc fit détruire le théâtre qu'elle avait fait élever pour offrir quelques représentations à des membres de la cour<sup>1</sup> ; par cet exemple, nous pouvons juger du fossé établi entre la personnalité de cette jeune femme, ancrée dans toutes les formes de sociabilité de ce XVII<sup>e</sup> siècle, et celle du duc de Mazarin.

De par son statut de femme, Hortense devait toutefois se conformer aux exigences de son époux ; c'est pourquoi les exemples dont nous disposons, qu'elle avait pu elle-même spécifier ou qui furent rapportés dans les gazettes ou les procès qui s'ensuivirent<sup>2</sup>, sont choisis pour démontrer l'ampleur des obligations et leur caractère restrictif.

Dans cette optique, Hortense mettait l'accent sur les dangers des voyages à répétition parallèlement à son état, à savoir ses grossesses successives - elle eut en tout quatre enfants -, ainsi que sur diverses affaires, à l'exemple de celle de ses pierreries ; le duc lui les avait en effet confisquées<sup>3</sup> ; nous pouvons mesurer l'importance de cet exemple, en rappelant qu'à l'époque moderne les bijoux représentaient une part du patrimoine féminin, c'est-à-dire des biens à usage strictement personnel, pouvant être laissés en hérédité. Plus qu'à une valeur matérielle, cet acte portait donc atteinte à une valeur symbolique<sup>4</sup>, que nous pouvons considérer comme une des marques de la liberté qui était concédée aux femmes.

Par ces frustrations de divers ordres, Hortense ne pouvait profiter du mode de vie que son établissement aurait pu pleinement lui conférer et demeurait soumise à la volonté du Duc, de par son état de femme mariée. Ses propos mettaient en exergue le climat de tension au sein du couple, climat confirmé vers 1666 quand Hortense trouvait régulièrement refuge chez ses sœurs ou en couvent<sup>5</sup>.

Contrairement aux nièces de la première génération, qui avaient connu certaines contraintes durant leur adolescence en rapport avec le contexte français et les difficultés de leur oncle, Hortense avait essentiellement profité des plaisirs de la vie de cour depuis son enfance, sans connaître de réelles barrières à ses diverses activités, hormis sans doute certaines limites imposées par Mazarin. En ce sens, les obligations de femme mariée devaient lui paraître pesantes, d'autant plus que le choix d'une alliance française lui avait permis de demeurer au

---

<sup>1</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 60.

<sup>2</sup> E. Goldsmith et D. Goodman (dir.), *Going public: women and publishing...*, p. 31.

<sup>3</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 50.

<sup>4</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 196-201.

<sup>5</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 117-120.

sein du royaume, où les femmes de haut rang subissaient généralement un peu moins la subordination à l'autorité masculine, en comparaison à d'autres pays ; aussi, sa sœur Marie, partie pour Rome, menait une vie sociale des plus intenses.

Hortense était par conséquent la première des nièces de Mazarin à se trouver insatisfaite de son établissement et des obligations liées à sa condition d'épouse ainsi qu'à la personnalité de son mari. L'historiographie insiste de toute évidence sur les problèmes et conflits du couple, principalement d'un point de vue anecdotique ; tout en relativisant les éléments rattachés à l'entente et aux torts respectifs des deux conjoints, nous pouvons en revanche souligner les indices du refus d'Hortense de se soumettre à de telles contraintes, qu'elle jugeait et qu'elle présentait comme abusives. Malgré son établissement dans la haute société française, nous pouvons déceler, chez Hortense tout d'abord, les prémises d'une rupture selon sa propre volonté face à la continuité de ce parcours.

## **Chapitre 6 : La concrétisation de leurs désirs : des destins repris en main.**

En opposition à leurs situations établies, Hortense, dans un premier temps, puis Marie Mancini décidèrent de privilégier leurs désirs personnels, en rompant, de manière radicale, avec les destinées qui leur avaient été imposées, parallèlement à leurs alliances.

La reprise en main de leurs destins passait donc par une vive réaction à l'encontre de leurs époux respectifs. En ce sens, l'impulsion de leurs choix était avant tout intime et personnelle, alors que la distinction entre vie privée et vie publique était encore minime voire inexistante en ce XVII<sup>e</sup> siècle. Les aspirations, qu'elles envisageaient concrétiser, devaient alors inévitablement avoir des implications sur leur vie sociale, leur statut et sur l'ordre social général auquel elles étaient censées se soumettre.

### I / Fuir l'emprise de leurs époux : un modèle social qui déroute.

Plus que la volonté de se séparer de leurs conjoints, c'est avant tout les circonstances dans lesquelles Hortense et Marie concrétisèrent cette décision, qui furent considérées comme un événement, source de nombreux écrits les concernant.

Notre propos n'est point ici de reprendre les détails et les péripéties de leurs fuites, ces éléments anecdotiques pouvant être facilement trouvés dans les mémoires contemporains, les biographies ou encore dans les ouvrages et romans historiques.

En revanche, il est intéressant de comprendre comment et dans quel but elles choisirent de se placer en rupture avec l'ordre social et établi, qui était imposé à tous membres de la société, particulièrement aux femmes, de surcroît d'un si haut rang.

Toutes deux fuirent leurs époux et par conséquent le mode de vie que ces derniers leur offraient. Cependant, même si nous pouvons relever des similitudes dans cet acte, des divergences sont à noter quant à sa préparation, sa réalisation, ses conséquences mais aussi les raisons de leurs décisions respectives ; nous devons d'ailleurs prendre en considération qu'il demeure difficile d'être certain des causes exactes, de nettes différences existant en effet entre celles que ces deux femmes exposaient à leurs contemporains, leurs mémoires originaux et les modifications qui ont pu y être apportées dans les éditions ultérieures par des intermédiaires masculins, la véritable nature de leurs sentiments, ainsi que les commentaires subjectifs tenus à ce propos.

Comme nous l'avons déjà évoqué, Hortense fut la première à vouloir se soustraire aux contraintes de femme mariée et à envisager une séparation, qu'elle cherchait déjà à établir en préférant le couvent aux déplacements du Duc.

La séparation représentait un moment de rupture dans la société aristocratique du XVIIe siècle<sup>1</sup> ; en revanche, il était possible pour une femme de demander une séparation légale, comme le fit Hortense dans un premier temps, en sollicitant une audience du Roi. Dans son cas, il s'agissait d'une séparation de biens, invoquée contre la dilapidation du capital commun par le Duc, puis de corps, qu'elle obtint par un arrêt, avant que son époux ne fasse appel devant la Grand'Chambre. Le Duc bénéficiait, cette fois ci, du soutien des juges<sup>2</sup>, mettant en évidence la législation instable du mariage à cette période<sup>3</sup>.

Face à cette situation, la duchesse de Mazarin choisit de fuir en juin 1668. Tant pour Hortense que pour Marie, qui, au contraire de sa sœur, n'avait pas demandé de séparation légale au préalable, leurs fuites clandestines les plaçaient en rupture avec l'ordre social. En effet, en se soustrayant de l'emprise de leurs maris, elles fuyaient le contrôle social dans une société où l'ordre établi était primordial et dans laquelle les marges de manœuvre d'une femme étaient réduites. Comme le stipulait Claude Erard bien des années plus tard en évoquant le droit romain, la fugue pouvait encore être rattachée à un crime<sup>4</sup> ; tout en considérant que cette remarque était formulée par le parti adverse, la fugue demeurerait cependant une opposition au

---

<sup>1</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, p. 229.

<sup>2</sup> J. Munier-Jolain, *Procès de femmes...*, pp. 105-187.

<sup>3</sup> E. Goldsmith et D. Goodman, (dir.), *Going public: women and publishing...*, p. 31.

<sup>4</sup> C. Erard, *Plaidoyé prononcé au Grand Conseil, pour Monsieur le Duc de Mazarin, contre Madame la Duchesse de Mazarin...*, pp. 18-21.

conjoint mais aussi à la société. De plus, il s'agissait d'une atteinte à l'honneur du mari, à l'honneur de la maison ou de la *casa*, ainsi qu'à la réputation de la femme<sup>1</sup>. De ce point de vue, Hortense tentait d'exprimer, dans ses *Mémoires*, la grandeur du préjudice à l'encontre des femmes qui refusaient de vivre aux côtés de leurs époux ; elles pouvaient alors être repoussées hors de la société légale<sup>2</sup>.

Si ces nièces Mancini avaient voulu quitter le toit conjugal tout en respectant la norme sociale, elles auraient dû rester recluses dans un couvent, sous le consentement de leurs époux. La société laissait cette opportunité aux femmes dans de telles situations, le contrôle social pouvant alors s'exercer par un lieu sacré<sup>3</sup>. Hortense était consciente de l'existence de cette solution que proposaient la société de cour et l'Eglise<sup>4</sup>. Elle s'y soumit par intermittence, mais cela représentait une perte d'indépendance considérable et la soumission à des restrictions sévères quant aux comportements à tenir. En ce sens, nous pouvons avancer le fait que sa fuite en Italie était la concrétisation d'une rébellion à l'encontre de son époux, mais également contre ce que la société voulait lui imposer ; ce choix devenait en quelque sorte indispensable à la sauvegarde d'une partie de son indépendance. Ce fait fut certainement la source du caractère événementiel de cette action, suscitant les critiques les plus sévères. Toutefois, cette décision résultait d'un choix, malgré ces contraintes. Les femmes passaient généralement à l'acte quand elles pouvaient compter sur un réseau de soutiens<sup>5</sup>. Dans le cas d'Hortense, cette idée se retrouve dans son choix d'un exil italien ; sa famille représentait alors un point de chute et une aide potentielle : quelques-unes de ses tantes, son oncle le cardinal Mancini et sa sœur Marie pouvaient devenir des refuges<sup>6</sup>.

C'est aux côtés de cette dernière qu'elle souhaita et qu'elle trouva protection, par l'intermédiaire de Lorenzo Colonna. Dès lors, elle mit à profit l'indépendance acquise en s'insérant aux côtés de sa sœur dans la vie sociale intense à laquelle cette dernière participait ; elle put bénéficier de son prestige et des nombreux divertissements proposés à la société aristocratique<sup>7</sup>, que lui refusait son mari en France. Jusqu'à la fuite de Marie en 1672, elle eut de toute évidence l'occasion d'insérer les réseaux relationnels par ses passages au palais Colonna et de suivre sa sœur dans ses multiples voyages, ce qui lui permit d'acquérir de

---

<sup>1</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 159-168.

<sup>2</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, p. 97.

<sup>3</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 171-172.

<sup>4</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, p. 97.

<sup>5</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 159-168.

<sup>6</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 120-121.

<sup>7</sup> C. Benocci e T. Di Carpegna Falconieri, *Le Belle...*, p. 65 et p. 85.

nouveaux et puissants soutiens dans la Péninsule, à l'exemple du cardinal Chigi<sup>1</sup>. Ces activités lui furent grandement reprochées par la suite lors des procès qui l'opposèrent au duc de Mazarin : elle était sortie du territoire français sans pour autant vivre dans la retraite<sup>2</sup>. En effet, elle ne se réfugia que pour des durées limitées dans des couvents romains, à savoir celui du Campo Marzio par exemple, sous les pressions qu'exerçait, à distance, son mari<sup>3</sup> ; elle ne se conforma donc point à la réclusion que l'on attendait d'une femme, bafouant ainsi son honneur personnel<sup>4</sup>. Entre temps, Hortense avait également accompagné son frère jusqu'en France durant un voyage de six mois, alors que le duc de Mazarin multipliait les poursuites à son encontre<sup>5</sup>, ce qui augmenta le caractère public des dissidents du couple.

Au retour de sa sœur à Rome, il n'est pas exclu que Marie avait déjà envisagé sa propre fuite, pensé, elle aussi, à ses soutiens, ainsi que pris les considérations d'une telle décision, qui donnaient lieu à des stratégies complexes en vue d'un règlement futur de la situation<sup>6</sup>.

Parmi les raisons expliquant la prise de cette décision, le délaissement de son mari après la séparation de lit obtenue par Marie en 1665, ainsi que la suspicion d'empoisonnement qu'aurait tenté Lorenzo Colonna sur sa personne, avaient été invoquées par Marie et par ses contemporains<sup>7</sup>. Cependant, d'autres explications sont plus fréquemment reprises.

Sa fuite d'Italie en 1672, correspond au début d'une riche correspondance qui a été conservée ; c'est un cas exceptionnel qui nous permet de disposer d'un discours proprement féminin et privé ; des indications précises quant à sa décision sont par ce biais décelables et restent d'une grande valeur du point de vue de l'histoire de l'écriture féminine. Par cette correspondance, Marie se construisit une identité propre, lui donnant les moyens d'intervenir en référence à ses choix<sup>8</sup>.

Dans ces circonstances, certaines explications concernant sa fugue sont récurrentes : elle proclamait son aversion pour Rome et pour les coutumes de la société romaine tant à son époux<sup>9</sup> qu'à d'autres destinataires, à commencer par ses lettres à sa dame de compagnie, la comtesse Ortensia Stella<sup>10</sup> ; aussi, mettait-elle en avant son désir de retrouver ses parents et de

---

<sup>1</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 76.

<sup>2</sup> C. Erard, *Plaidoyé prononcé au Grand Conseil, pour Monsieur le Duc de Mazarin, contre Madame la Duchesse de Mazarin...*, p. 22.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, p. 122.

<sup>4</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 159-168.

<sup>5</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 81-83.

<sup>6</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 159-168.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito : Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarri, (a cura di.), *Per lettera...*, pp. 536-539.

<sup>9</sup> *Ibid.*, pp. 548-550.

<sup>10</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini Colonna a Ortensia Stella Contessa, 29 octobre 1672.



profiter de leur hospitalité ; c'était donc la France que Marie avait choisi pour sa fuite<sup>1</sup>. Il est vrai que bon nombre de ses proches demeuraient au sein du royaume, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents ; de ce fait, il paraît logique que sa fuite l'amena vers cette frontière. Cependant, ce départ, résultant d'un choix indépendant, ne signifierait-il pas un retour dans le pays duquel elle avait dû partir en vue de son établissement ? En faisant le choix de s'éloigner de son mari, elle avait peut-être l'espoir de se replonger dans la vie qu'elle avait été contrainte de quitter pour le rejoindre. Sans aller jusqu'à penser que Marie avait pour but de retrouver sa place de favorite auprès de Louis XIV, comme certains commentaires et ouvrages l'ont mentionné, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'elle souhaitait retrouver un rôle au sein de la vie de cour française, ou, du moins, profiter des manières de vivre qui y étaient attachées ; cette idée met aussi l'accent sur la réussite de son intégration passée au royaume de France, après son transfert d'Italie durant sa jeunesse.

Pourtant, elle précisait à plusieurs reprises au cours de sa correspondance, qu'elle fuyait, certes, mais pour demeurer en couvent<sup>2</sup>. Nous retrouvons davantage cette réflexion dans le cas de Marie que dans celui d'Hortense ; de plus, Marie demeura réellement longtemps recluse par rapport à sa soeur qui mit tout en œuvre pour échapper à cet état ; si l'on étudie par exemple les lettres destinées à la Comtesse Ortensia Stella, nous sommes en mesure de suivre ses multiples séjours dans les différents couvents, comme à l'abbaye du Lys, au couvent des filles de Sainte Marie, pour ne citer que ceux-là<sup>3</sup> ; par conséquent, la réclusion à laquelle elle prétendait se soumettre, fut instable et entrecoupée de divers déplacements, effectués parallèlement à sa propre volonté et à certaines contraintes qui lui ont été imposées par la suite. En revanche, elle gardait ainsi une certaine adhésion à la conformité sociale ; de plus, il est possible qu'il s'agissait d'un moyen d'atténuer la menace envers Lorenzo Colonna et sa *casa* que son comportement engendrait, dans le but d'obtenir l'autorisation de mener une vie séparée<sup>4</sup> ; dans ce cas, cette conformité à la norme sociale et ces compromis n'auraient-ils pas été envisagés dans le but d'acquérir une autonomie personnelle tout en préservant quelque peu l'honneur féminin et d'optimiser les chances d'obtenir un traitement plus favorable malgré la situation ? Ces hypothèses ne sont bien évidemment pas formulées dans ses propres propos, mais nous devons prendre en considération qu'elle ne révélait probablement pas l'ensemble de ses réflexions dans sa correspondance, encore moins dans ses *Mémoires*, d'où la difficulté d'établir de manière certaine les motivations exactes d'une telle démarche.

---

<sup>1</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 159-168.

<sup>2</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini Colonna a Ortensia Stella Contessa, 29 octobre 1672.

<sup>3</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini Colonna a Ortensia Stella Contessa.

<sup>4</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 159-168.

A la fin mai 1672, quand les deux sœurs Mancini s'enfuyaient de Rome, débutait toute une série de pérégrinations dans la plupart des territoires européens<sup>1</sup>. Renforcée par l'alliance des deux sœurs connues des cours les plus prestigieuses d'Europe, cette fuite revêtit l'impact d'un véritable événement, suscitant la curiosité des contemporains, au travers des gazettes, correspondances et bavardages<sup>2</sup>.

A partir de cette date, elles prenaient en main leurs destinées et concrétisaient leurs désirs d'effectuer des changements radicaux, se plaçant ainsi dans une situation paradoxale, étant donné la rupture qu'elles établissaient contre l'ordre de la société, particulièrement aristocratique, société dans laquelle elles entendaient cependant garder une place de choix.

A l'instar d'Hortense qui avait compté sur son appui, Marie devait penser à de solides soutiens et à un important système de relations en choisissant l'exil vers un lieu familier, la France, étant donné l'ampleur de ce qu'elle quittait, à savoir un réseau social très élevé, un cercle parental et relationnel dense<sup>3</sup> ainsi que ses trois fils. Toutes deux débarquèrent à Marseille après un voyage aux maintes péripéties, contées dans leurs *Mémoires*, avant d'entamer séparément différents déplacements, en quête de sûreté et de soutiens appropriés.

## II / La recherche d'appuis : des limites certaines.

Sans soutien, la fuite des deux Mancini n'aurait pu être réalisable et leurs différentes manœuvres prouvent qu'elles avaient parfaitement conscience de cet élément. De manière générale, ces appuis leur apportaient une protection contre leurs maris et leur permettaient de maintenir un lien avec la société aristocratique, de laquelle elles s'étaient mises en marge en choisissant la fuite. Cette décision d'ordre personnel reflétait un désir certain d'indépendance ; en revanche, ce besoin essentiel de soutiens posait certaines limites à ce choix et déterminèrent à différentes reprises des événements parallèlement à la poursuite de leurs parcours. Hortense et Marie devaient par conséquent composer avec ces indispensables appuis qui pouvaient être d'ordre social, matériel ou financier.

Elles furent en mesure de solliciter de telles assistances grâce au rang social qu'elles détenaient sous la protection de leur oncle, confirmé par leurs hauts établissements, ainsi qu'aux réseaux relationnels qu'elles purent établir dès leur enfance, en premier lieu à la cour française, par la position dont Mazarin leur permit de disposer.

---

<sup>1</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 125-127.

<sup>2</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito : Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarri, (a cura di.), *Per lettera...*, p. 535.

<sup>3</sup> *Ibid.*

Le souvenir d'une telle place a d'ailleurs été certainement déterminant dans le choix de Mairie de fuir l'Italie pour la France. A cette date, Hortense avait déjà bénéficié d'un soutien fondamental, celui du Roi, qui lui permit de retourner dans la Péninsule en avril 1671, en lui accordant une pension pour subvenir à ses besoins<sup>1</sup>.

Le soutien du Roi de France était en effet d'une importance majeure ; les liens passés entretenus avec les nièces de son ministre avaient pu être déterminants dans l'aide qui leur concéda. Dans un premier temps, il s'agissait d'un soutien par une action spontanée, à savoir la délivrance de passeports pour les deux sœurs à leur arrivée à Marseille en 1672. En effet, sans cohabiter avec leurs époux, les femmes ne pouvaient circuler librement<sup>2</sup> ; de plus, Marie et Hortense changeaient de territoires au cours de leur fuite, rendant le soutien ponctuel du monarque français primordial. Louis XIV aurait été prévenu et sollicité au préalable par son frère et le chevalier de Lorraine ; les passeports furent remis aux Mancini à Marseille par l'intendant des galères<sup>3</sup>, sans quoi elles auraient été bloquées dès cette étape. Cet acte leur permit également de bénéficier de soutiens de second ordre, indispensables à leur accueil et protection en Provence ; sous l'attention du lieutenant général de cette province, le comte de Grignan, elles purent rejoindre Aix pour loger chez le président du Castelet, un contact de leur frère Philippe<sup>4</sup>. Par cet épisode qui tient lieu d'exemple, nous pouvons noter la nécessité de soutiens sur le long terme; elles s'étaient en effet placées dans une position délicate au moment de leur fuite, certes, mais également pour l'ensemble de leurs étapes, tant qu'elles décidaient de poursuivre l'affranchissement de leurs devoirs conjugaux. Grâce à l'efficacité des réseaux relationnels établis au sein de la haute société, dont elles étaient issues, elles purent, à de nombreuses reprises, compter sur cette assistance.

Elles cherchaient avant tout des cours européennes pouvant leur apporter protection et cette quête déterminait leurs voyages<sup>5</sup>, sans écarter l'hypothèse qu'elles se tournaient certainement davantage vers les personnages qui pouvaient leur être favorables et leur offrir une hospitalité à la hauteur de leurs espérances, quant aux modes de vie qui pouvaient leur convenir. Ainsi, Hortense, menacée par l'obtention d'une sentence à son encontre par le duc de Mazarin<sup>6</sup>, chercha asile hors du royaume, faveur que lui conféra le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, un de ses anciens prétendants<sup>7</sup>. Elle ne s'installa pas dans un couvent savoyard mais au

---

<sup>1</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 82-83.

<sup>2</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, p. 120.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, pp. 186-190.

<sup>4</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 154-155.

<sup>5</sup> E. Goldsmith et D. Goodman, (dir.), *Going public: women and publishing...*, p. 31.

<sup>6</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 186.

<sup>7</sup> G. Pérouse, *Vieille Savoie...*, Chambéry, Dardel, pp. 196-197.

château de Chambéry, en août 1672, dont le gouverneur devait lui attribuer un appartement, sous la volonté du souverain ; elle profita d'un accueil et d'une installation des plus confortables, conformes à son prestige et au rang aristocratique dont elle faisait encore partie malgré sa rupture, grâce aux ordres de Turin<sup>1</sup>.

En revanche, l'objectif de Marie était différent. Ayant fréquenté la cour française par le passé et pensant y avoir maintenu des liens solides, elle envisageait être accueillie sans aucune restriction au sein de ce royaume, tant à Paris qu'à la cour<sup>2</sup>. En écrivant au Roi ses requêtes, elle proposait de s'installer de nouveau au Palais Mazarin en compagnie de sa sœur<sup>3</sup> ; la concrétisation d'une telle idée lui aurait donné l'indépendance, l'éloignement de son époux, la protection rapprochée du monarque français ainsi que la possibilité de retrouver un confort et ses manières de vivre passées. Ce projet ne pouvait être réalisable qu'avec l'approbation et le soutien de Louis XIV. Marie, qui avait, dans ce but, déjà atteint Grenoble, fut stoppée dans cette ville par ordre de la Reine, puisque Louis XIV était en campagne<sup>4</sup> ; nous pouvons noter qu'une attention particulière était toujours conférée à ces nièces de Mazarin malgré les limites qui leur étaient imposées ; à Grenoble par exemple, un personnage officiel devait l'accueillir, le gouverneur le duc de Lesdiguières, même si les attentions portées devaient résulter également d'une certaine surveillance à son égard.

Dans l'attente d'un appui favorable du Roi, Marie était en quelque sorte en errance et fut confrontée aux limites des soutiens qui pouvaient lui être apportés<sup>5</sup>. Suite à ses réclamations, le duc de Créqui exposait des restrictions importantes dans une lettre de juillet 1672<sup>6</sup>, à commencer par l'accord du soutien du Roi en contrepartie d'une décision raisonnable de la part de Marie, à savoir la réconciliation avec Lorenzo Colonna ; l'ensemble des limites à un soutien potentiel était clairement exposé dans cette lettre : par sa fuite, Marie s'était placée en rupture avec l'ordre social ; il apparaît difficile pour un monarque de soutenir pleinement une personne qui avait elle-même opté pour une telle situation, d'autant plus que son attitude avait suscité de vives et de nombreuses remarques parmi les membres de la cour française<sup>7</sup> ; il pouvait être embarrassant de cautionner des actes en opposition à la norme sociale. Aussi, un doute était-il soulevé quant aux motivations de son départ pour Paris, certainement en référence à ses anciennes relations ; dans le but de retrouver tout crédit, parallèlement à la

---

<sup>1</sup> C. Bouvier, *La duchesse Hortense de Mazarin à Chambéry...*, pp. 7-10.

<sup>2</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 159-168.

<sup>3</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 156-157.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, p. 120.

<sup>6</sup> Archivio Colonna, Cartella a Maria Mancini Colonna, Copie d'une lettre de M. Le duc de Créqui à Maria Mancini, le 1er juillet 1672.

<sup>7</sup> A. Barine, *Princesses et Grandes Dames...*, pp. 1-74.

préservation de l'honneur féminin, le duc lui conseillait donc de demeurer éloignée de la capitale. De plus, cette lettre prenait en compte les souhaits de Lorenzo Colonna : les décisions concernant le sort de Marie devant être conformes à son accord ; en tant que femme, elle devait, malgré tout, rester soumise à la volonté de son époux<sup>1</sup>. Colonna était en effet dans son bon droit et Louis XIV ne pouvait s'opposer sur ce point à un prince soutenu par l'Espagne et par le pape Clément X, sans engendrer de réelles difficultés politiques<sup>2</sup>. Le Connétable avait l'intention de faire pression pour la faire revenir sous son autorité et faisait valoir, auprès des souverains auxquels Marie demandait asile, son pouvoir d'exiger son retour ou de lui imposer le couvent<sup>3</sup>. Aux vues de l'ensemble de ses considérations, Louis XIV fit dresser des limites concrètes au soutien envers Marie, à qui l'accès de Paris lui fut refusé. Elle fut contrainte d'entrer dans un couvent hors de la capitale, pour un premier temps à l'abbaye de Dannemarie-lès-Lys, avant d'intégrer d'autres cloîtres encore plus éloignés de la capitale dans les mois qui suivirent, comme elle le précisait dans sa correspondance à la comtesse Ortensia Stella<sup>4</sup>. Les soutiens sur lesquels elle comptait s'étaient avérés instables<sup>5</sup> ; le Roi de France avait, entre autre, contenté Colonna<sup>6</sup>.

Les poursuites des époux délaissés pouvaient en effet être un frein réel aux appuis et protections qu'Hortense et Marie avaient pu obtenir ; en revanche, Hortense put garder le soutien du duc de Savoie malgré les multiples entreprises du Duc de Mazarin pour faire quitter cet état à sa femme<sup>7</sup>.

Au cours des années qui suivirent immédiatement leur fuite d'Italie, les sœurs Mancini sollicitèrent également des appuis d'ordres différents, qui ne s'inséraient pas dans une claire opposition à leurs époux.

Au contraire, Marie chercha des médiateurs, capables de la soutenir, de la défendre et de justifier ses actes auprès du Connétable. Dans cette optique, ce sont les réseaux épistolaires qui lui permettaient de susciter de ses correspondants de véritables interventions afin d'apporter des justifications à son époux, conformes à l'honneur aristocratique<sup>8</sup>. Cette volonté était liée au respect de l'ordre social établi, indispensable au maintien de l'honneur de la *casa*

---

<sup>1</sup> Archivio Colonna, Cartella a Maria Mancini Colonna, Copie d'une lettre de M. Le duc de Créqui à Maria Mancini, le 1er juillet 1672.

<sup>2</sup> C. Dulong, *Marie Mancini...*, p. 206.

<sup>3</sup> N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna...*, p. 70.

<sup>4</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini Colonna a Ortensia Stella Contessa.

<sup>5</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 159-168.

<sup>6</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini Colonna a Ortensia Stella Contessa, de Lys, septembre 1672.

<sup>7</sup> C. Bouvier, *La duchesse Hortense de Mazarin à Chambéry...*, pp. 22-30.

<sup>8</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito : Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarri, (a cura di.), *Per lettera...*, pp. 559-561.

et des deux conjoints ; par cette démarche, elle s'insérait dans les valeurs de la société aristocratique, dont elle ne voulait pas être exclue malgré son choix. Ainsi, dans une lettre destinée à son frère, le duc de Nevers, elle le chargeait d'assurer le Connétable de sa « bonne conduite », en référence aux comportements qu'une femme de son rang devait tenir, dans le but d'apaiser son époux et de calmer par conséquent ses réactions<sup>1</sup> ; par cette requête, Marie plaçait en quelque sorte son frère comme garant de sa conduite. Il s'agissait pour elle de regagner un minimum de considération et d'indulgence de la part de son mari, mais aussi, plus largement, de la part des membres de la haute société, à l'image d'une de ses lettres au comte Rangoni<sup>2</sup>, sachant que le contenu de nombreuses de ses correspondances n'était pas seulement diffusé qu'à leurs propres destinataires<sup>3</sup>. En cherchant à rassurer son mari, elle comptait certainement préserver son propre honneur en se rattachant aux valeurs aristocratiques, demeurer insérée dans ce cercle restreint et bénéficier d'une certaine faveur, quant à la concession d'avantages sociaux et matériels malgré la rupture dont elle avait fait le choix.

Cependant, Lorenzo Colonna ne cessa d'avoir pour objectif le retour de Marie à Rome et le parcours de cette dernière fut moins linéaire que celui d'Hortense. Les nombreuses étapes de son exil reflétaient l'alternance entre les soutiens qui pouvaient lui être apportés par de hauts personnages, et les restrictions dressées à son encontre. Dans ses *Mémoires*, elle rendit compte des divers événements de son périple<sup>4</sup>, résultant d'une ambivalence entre ce qu'il lui était ordonné, souvent par les manœuvres de son époux, et les choix qu'elle put faire, probablement dans l'optique de bénéficier de meilleurs traitements.

Pour les grandes lignes, suivant Philippe de Nevers, Marie quitta la France et s'arrêta en Savoie, où elle trouva protection à l'instar de sa sœur ; elle s'installa dans un couvent de la Visitation, grâce à la permission de Charles-Emmanuel, tout en bénéficiant d'aménagements conséquents en ce qui concernait sa retraite, alors que du côté français, Louis XIV lui refusait désormais l'entrée de son royaume, exemple de l'alternance entre soutiens et limites, entre désirs de la fugitive et restrictions formelles. Ces choix ainsi limités, elle partit en Flandres ; durant cette période, les réseaux épistolaires, qu'elle utilisait comme appuis, l'ont davantage desservie, certaines de ses lettres pouvant être utilisées en sa défaveur alors qu'elle était

---

<sup>1</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini Colonna a vari destinatari, lettera al duca de Nevers, 15 juin 1672.

<sup>2</sup> *Ibid.*, lettera al conte Rangoni, 1<sup>o</sup> août 1672.

<sup>3</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito : Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarri, (a cura di.), *Per lettera...*, pp. 559-561.

<sup>4</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 165-205.

exclue d'autres réseaux parallèles, comme il était souvent le cas pour les femmes<sup>1</sup> ; sans réels soutiens, des privations de liberté avaient pu lui être imposées aussi bien à Anvers qu'à Bruxelles, comme elle l'exposait à sa sœur Hortense dans une lettre adressée en 1674 de Bruxelles<sup>2</sup> ; étant donné cette situation, elle fit part au Connétable de son vœu de rejoindre un couvent de Madrid, territoire espagnol auquel ce dernier était lié ; elle bénéficia pour ce transfert d'un laissez-passer de Louis XIV afin de traverser le royaume sans difficultés<sup>3</sup>.

Par conséquent, les appuis dont elles avaient besoin pouvaient représenter des entraves plus ou moins importantes à leur indépendance ; de plus, elles devaient composer avec le caractère aléatoire de tels soutiens. Hortense dût par exemple rebondir et envisager une solution nouvelle à la mort de son protecteur Charles-Emmanuel II de Savoie, en juin 1675 ; la régence était en effet laissée à sa veuve Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours qui n'avait pas l'intention de perpétuer la protection de son défunt mari envers la duchesse de Mazarin<sup>4</sup>. Contrainte de quitter le duché, elle passa instantanément sous la protection du Roi Charles II Stuart et arriva en Angleterre en décembre 1675<sup>5</sup>. Là encore, le rang tenu par Hortense à la cour française puis le prestige affirmé dans diverses cours européennes lui assura un accueil sans borne ; aussi, elle était devenue parente de ce souverain, dont le frère, le duc d'York, avait épousé une Modène, une de ses petites cousines<sup>6</sup> ; nous pouvons d'ailleurs noter la réussite et l'utilité des stratégies matrimoniales effectuées des années auparavant par Mazarin pour sa descendance. Intégrée à la cour, il lui avait été également conféré de quoi subvenir à ses besoins, parallèlement aux nécessités d'une femme de son rang.

En effet, ce point marque l'importance des soutiens financiers. De rang aristocratique, Hortense comme Marie s'inséraient dans une éthique noble de largesse, alors que, par leurs actes, elles s'étaient placées hors institution du mariage, se coupant ainsi des privilèges aristocratiques comme l'argent et les valeurs qui y étaient attachées ; ainsi, une certaine indépendance financière était utile et la délivrance de pensions était en ce sens primordiale<sup>7</sup>. Dès 1671, Hortense touchait une pension de vingt-quatre mille livres de Louis XIV, lui permettant financièrement de retourner en Italie ; plus tard, Charles-Emmanuel de Savoie

---

<sup>1</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito : Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarri, (a cura di.), *Per lettera...*, pp. 561-568.

<sup>2</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini Colonna a vari destinatari, lettera a Madame la duchesse de Mazarin, 17 mars 1674.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Cartella a Maria Mancini Colonna, Collocazione Colonesi. Passaporti 1674. Maria Mancini. Copia di lasciappassare di Ludgi XIV per la Contestabilessa Maria Mancini in data 26 aprile 1674.

<sup>4</sup> C. Bouvier, *La duchesse Hortense de Mazarin à Chambéry...*, pp. 93-94.

<sup>5</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 128-129.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, pp. 98-99.

comme Charles II Stuart lui offraient le même privilège ; l'octroi de pensions constituait une véritable faveur<sup>1</sup> et permettait à Hortense de s'affranchir de ses devoirs conjugaux sans renoncer au train de vie d'une femme de sa condition ni à cette valeur aristocratique que représentait l'argent. Cette assistance financière, s'avérait donc nécessaire aux deux sœurs, tant d'un point de vue financier que social.

Sur le même registre, Hortense mais particulièrement Marie s'appuyaient sur des personnes de confiance qui représentaient des appuis à distance, les remplaçant dans la gestion de leurs affaires personnelles et agissant sous leurs demandes.

Eloignée de l'Italie, Marie n'aurait pu, à distance, gérer certains de ses besoins sans l'intermédiaire de la comtesse Ortensia Stella, qui revêtit, d'une certaine manière, une activité d'administrateur. Par leur intense correspondance, nous pouvons constater que leur rapport d'amitié se liait aux opérations dont la chargeait Marie<sup>2</sup>, à commencer par l'encaissement de rentes et du profit de certaines de ses possessions, ainsi que de l'envoi de ces sommes en France, comme il l'est spécifié dans une lettre datant de juillet 1672 adressée de Grenoble<sup>3</sup>. De plus, ce fait indique clairement que le rapport des femmes aristocrates à l'argent dépassait la simple attribution de pensions ; Marie faisait preuve d'une conscience financière et avait envisagé les moyens économiques dont elle avait besoin pour combler ses dépenses lors de son exil ; elle pouvait acquérir ainsi une relative autonomie financière, favorisée par la gestion économique d'Ortensia, qui demeure un parfait exemple de l'insertion réussie des femmes dans des fonctions dont elles étaient habituellement exclues<sup>4</sup>.

Garder des soutiens à Rome était aussi un moyen, pour Marie, de maintenir un lien lui permettant une intervention, par le biais d'intermédiaires, dans certaines de ses préoccupations ; le cas de ses enfants est révélateur. Le maintien d'un intense rapport épistolaire avec Lorenzo Colonna était un moyen de suivre les parcours respectifs de ses trois fils. Cependant, afin de perpétuer des liens étroits avec ses enfants et de sauvegarder, malgré l'éloignement, son rôle de mère, Marie utilisa également l'appui de quelques personnes demeurées à Rome, à savoir Ortensia Stella mais aussi Anna Montefusco, certainement une gouvernante<sup>5</sup>, à qui elle pouvait demander des nouvelles précises de ses fils et leur transmettre

---

<sup>1</sup> J. Revel, « La cour », in P. Nora, (dir.), *Les lieux de mémoire...*, p.3158.

<sup>2</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 201-203.

<sup>3</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini Colonna a Ortensia Stella Contessa, de Grenoble, juillet 1672.

<sup>4</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 201-203.

<sup>5</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito : Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarri, (a cura di.), *Per lettera...*, pp. 568-569.



des recommandations de sa part, comme nous pouvons le lire dans une lettre adressée à cette dernière en septembre 1672<sup>1</sup>.

Dans divers domaines, les soutiens demeuraient indispensables à Hortense et à Marie Mancini, étant donné leur situation. Tout en leur permettant de continuer leurs exils, les aléas de ces appuis pouvaient restreindre leur marge d'actions ; toutefois, une part de choix est décelable dans leurs recherches d'assistances. Marie, par exemple, en demandant son transfert de Flandres en Espagne, chercha en premier lieu la protection de l'Almirante de Castille puis de la Régente d'Espagne, c'est-à-dire des soutiens de poids, en mesure d'influer positivement sur les conditions de son installation espagnole<sup>2</sup>, même si l'accomplissement de ses désirs fut rapidement perturbé par les relations établies entre le Connétable et le gouvernement espagnol, dressant ainsi des barrières à son encontre.

Afin de concrétiser au mieux la reprise en main de leurs destins, dont leur fuite en avait donné l'impulsion, elles eurent besoin d'appuis de divers ordres qu'elles parvinrent à obtenir et qui purent les soutenir dans leurs différentes démarches. En revanche, des limites étaient aussi repérables, tant par les jugements que leurs attitudes suscitaient que par les refus auxquels elles furent confrontées, limites issues de la rupture de l'ordre social dont elles s'étaient permises en quittant le toit conjugal et en refusant une réclusion exemplaire. Par ce fait, elles passaient outre certaines règles, implicites ou non, qui maintenaient les femmes du XVII<sup>e</sup> siècle dans une position de dépendance par rapport à l'autorité masculine. Toutefois, leur intégration à la cour française mise en place par Mazarin pendant leur enfance ainsi que le rang social acquis par leurs établissements leur donnèrent l'occasion de s'affirmer pleinement et de jouer un rôle au sein de la société aristocratique européenne ; cet élément fut décisif dans l'acquisition de multiples soutiens établis dans toute l'Europe qui leur donnaient l'opportunité de demeurer liées et insérées dans ce cercle, tout en leur imposant des restrictions diverses.

---

<sup>1</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini Colonna a vari destinatari, lettera a Anna Montefusco, du Lys, 20 septembre 1672.

<sup>2</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 186-187.

### **3<sup>ème</sup> partie : Entre apogée et déclin, un paradoxe réel de l'indépendance féminine.**

La deuxième génération des nièces de Mazarin avait acquis des places prépondérantes au sein de la société aristocratique européenne. Leurs établissements en avaient fait des femmes de haut rang, statut auquel elles étaient parvenues à donner une ampleur manifeste par leurs activités et leurs rôles dans lesquels elles surent s'affirmer. Face aux destins qui leur avaient été imposés, elles voulurent choisir la continuité de leurs parcours respectifs. La concrétisation d'un tel désir les maintenait dans une situation paradoxale, leur volonté d'indépendance se confrontant à des barrières sociales, morales et matérielles. Face à ce constat, il est intéressant d'évaluer dans quelle mesure des éléments de réussite sont repérables quant à leurs objectifs premiers, tout en tenant compte du contexte social et culturel particulier du XVII<sup>e</sup> siècle et de la place des femmes à cette période. En confrontant l'étendue des rôles et des activités tenus et acquis par Hortense, Marie mais aussi Marianne Mancini ainsi que les difficultés auxquelles elles furent exposées, il est intéressant d'analyser et de relativiser nombreux des jugements négatifs tenus par leurs contemporains et par l'historiographie les concernant. Pour cela, il est utile de comprendre de quelle manière poursuivirent-elles leurs choix, en étudiant les parts de déclin et d'apogée suivant différents aspects, en s'attachant premièrement au rapport entre leur rang social et le caractère exceptionnel de leur situation.

#### **Chapitre 7 : Les éléments significatifs d'un rang social maintenu malgré l'exil.**

Tout en choisissant l'exil, les comportements de Marie et d'Hortense reflétaient leur attachement à certaines pratiques et valeurs de la haute société aristocratique. Dans cette optique, nous pouvons noter que leur quête d'indépendance n'impliquait pas une remise en cause des modes de vie que suscitait l'appartenance à ce statut social. Leur exil engendrait certaines restrictions mais des indications concrètes du maintien de leurs positions sociales sont repérables à travers différents aspects, à l'instar de leurs biens matériels et de consommation.

## I/ Les signes d'une culture matérielle malgré la déchéance.

Les biens matériels dont disposaient Hortense et Marie ainsi que leur mode de consommation constituent des indications de l'ambivalence entre l'instabilité de leurs situations et la conservation de certaines pratiques liées à leur rang initial.

Les difficultés qu'elles rencontrèrent durant leurs parcours peuvent occulter certains de ces signes manifestes, particulièrement dans le cas de Marie, dont les multiples épreuves mettent tout d'abord en évidence la succession de péripéties, participant à l'idée générale de déclin et décadence.

Cependant, tant pour Hortense que pour Marie, plusieurs informations témoignent d'un maintien du train de vie dont elles disposaient durant les années précédant leur exil ainsi que d'une culture matérielle, en référence à la construction d'une sociabilité mondaine au cours du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Ce paradoxe est particulièrement frappant au fil de l'analyse du parcours de Marie. Une alternance est récurrente entre les conditions difficiles voire misérables imposées par son exil, à l'exemple de sa réclusion aux Pays-Bas Espagnols, et les biens de consommation dont elle pouvait disposer ; l'étude de sa correspondance ouvre plusieurs pistes à propos de son attachement à certaines nécessités d'une femme de haut rang.

Ses lettres destinées à la comtesse Ortensia Stella nous renseignent sur les biens de consommation courante, dont Marie lui demandait l'envoi ou l'en remerciait. Ainsi, elle faisait fréquemment référence à ses besoins de dentelles, de gants, de bas « de fil et de soie », ou encore de chemisettes ; aussi, sont très souvent spécifiés des objets que nous pourrions qualifier davantage de « galants », se rapportant aux soins corporels et à la beauté par exemple, à savoir des fioles de baume ou des huiles faites par des apothicaires<sup>2</sup>. Ces dépenses, des plus variées, étaient également notées par Ortensia Stella dans de livre de l'entrée et la sortie des « effets de Madame »<sup>3</sup>. La correspondance indique que plusieurs de ces nécessités étaient satisfaites par le Connétable ; Marie précise dans une lettre adressée de Turin en février 1673 :

« J'ai reçu les quatres camisolles quy sont a mon gré Mr Conestable est bien honeste de ne pas vouloir que je les paye (...). »<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> R. Ago, « Socialità e salotti a Roma tra Sei e Settecento », in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di), *Salotti e ruolo femminile in Italia...*, pp. 177-187.

<sup>2</sup> Archivio Colonna, Cartella di lettere di Maria Mancini a Ortensia Stella Contessa.

<sup>3</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 201-203.

<sup>4</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini a Ortensia Stella Contessa, de Turin, février 1673.

Lorenzo Colonna prenait en effet des mesures contre son épouse afin qu'elle intègre des couvents, à défaut de revenir à ses côtés à Rome, mais consentait à maintenir son train de vie et lui faisait transmettre gratuitement ce dont elle avait besoin<sup>1</sup>, comme il l'est indiqué dans cette lettre. Deux facteurs peuvent expliquer cette démarche. Nous pouvons tout d'abord envisager que, d'une certaine manière, la participation de Colonna au ravitaillement de sa femme en biens en tout genre s'établissait en contrepartie du maintien de Marie dans un couvent et du contrôle étroit qui pesait sur ses différentes actions. Egalement, il est probable que ces actes soient clairement spécifiés au travers de la correspondance, afin qu'ils participent à la démonstration vis-à-vis du public de l'estime et de la considération que le Connétable portait encore à sa femme, dans le cadre des principes aristocratiques d'une séparation honorable<sup>2</sup>.

De plus, malgré la résolution papale de 1681, qui avait pour but de résilier le mariage de Lorenzo et de Marie Colonna, les « *spese per madama* » continuaient apparemment à être stipulées dans les *Libri mastri della casa*<sup>3</sup>. Même si ces dépenses devaient comprendre bien plus que les biens de consommation courante liés à l'aspect matériel du mode de vie aristocratique, il est possible qu'elle ait continué à bénéficier de ces avantages, alors qu'elle demeurait en Espagne. Suivant cette considération, il est d'ailleurs à préciser qu'une lettre adressée à Ortensia Stella en 1677 de Madrid rappelle une nouvelle fois la satisfaction de ses requêtes par son époux<sup>4</sup>.

Toutefois, la sauvegarde de signes matériels révélateurs d'un rang social élevé n'était pas toujours liée à la volonté des conjoints. Dans le cas d'Hortense, le duc de Mazarin avait tenté, par ses multiples procédures judiciaires, de priver sa femme du profit de la fortune dont ils avaient hérité, jusqu'à réclamer lors du procès de 1689 la privation de sa dot<sup>5</sup>. Il s'agissait de lui infliger une sentence matérielle et une privation de ses droits, mais également d'un moyen de pression, certainement dans le but de la faire revenir. La question financière était alors primordiale : le manque de moyens aurait pu la priver du mode de vie aristocratique auquel elle continuait à aspirer. Cependant, grâce aux soutiens financiers et plus largement matériels attribués par les plus Grands d'Europe, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, Hortense put conserver un train de vie et une consommation strictement aristocratique. Nous

---

<sup>1</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 201-203.

<sup>2</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito: Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarri, (a cura di), *Per lettera...*, pp. 540-545.

<sup>3</sup> N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna...*, p. 71.

<sup>4</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini a Ortensia Stella Contessa, de Madrid, 1677.

<sup>5</sup> C. Erard, *Plaidoyé prononcé au Grand Conseil, pour Monsieur le Duc de Mazarin, contre Madame la Duchesse de Mazarin...*, pp. 16-26.

ne possédons pas d'indications similaires à celles trouvées dans la correspondance de Marie. En revanche, les témoignages de son passage en Italie puis aux cours chambérienne et anglaise, attestent de ce fait.

En premier lieu, les diverses demeures qui furent mises à sa disposition durant son exil étaient des résidences aristocratiques. Comme le gouverneur du château, M. d'Orlier, l'écrivait au duc de Savoie, Hortense fut reçue dans un appartement du château de Chambéry où elle demeura trois ans<sup>1</sup> ; en Angleterre, c'était dans le parc du palais de Saint-James que se trouvait la maison qu'Hortense obtint par les soins de Charles II ; appelée « le petit palais », l'ambassadeur Courtin précisait dans une lettre à Louvois :

« (...) la maison est fort agréable et on y vit fort commodément (...). »<sup>2</sup>

Ces asiles ne furent pas seulement des lieux d'escalade, Hortense y logea durant de longues périodes. Ainsi, elle avait accès aux habitations mais aussi aux biens et à la culture matérielle qui étaient généralement attachés à de telles demeures, comme les décorations, l'équipement des lieux de réception ou les objets liés à la sociabilité ; l'ensemble était mis à sa disposition. De plus, elle recevait de ces mêmes protecteurs comme présents des objets liés aux plaisirs aristocratiques : Charles-Emmanuel lui fit par exemple parvenir de belles armes, objet précieux témoignant de la participation d'Hortense à la chasse<sup>3</sup>, divertissement des plus prisés de cette haute société, ainsi qu'un cheval de selle<sup>4</sup>.

Les biens, les accessoires et l'ensemble des bénéfices matériels mis à sa disposition représentent une série de signes sous lesquels se dessine de toute évidence un train et un mode de vie des plus élevés.

Le cas du logement est particulièrement révélateur. Au cours du périple de Marie, nous retrouvons également le bénéfice d'un habitat prestigieux. Logeant dans de multiples couvents, elle fut accueillie pour de brèves périodes, dans les demeures de hauts personnages : à Turin, elle se rendit à la Venerie, maison de plaisance du duc de Savoie, tout comme à son arrivée à Madrid où elle habita pendant deux mois dans la maison de plaisance de l'Almirante, dans l'attente de son entrée au couvent<sup>5</sup>. Sans que ces biens matériels ne soient issus de leurs propres dépenses, Marie comme Hortense avaient les opportunités d'en avoir le

---

<sup>1</sup> G. Pérouse, *Vieille Savoie : causeries historiques...*, p. 197.

<sup>2</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 130-131.

<sup>3</sup> C. Bouvier, *La duchesse Hortense de Mazarin à Chambéry...*, pp. 21-22.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>5</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 171 et p. 188.

profit et de disposer, durant ces périodes plus ou moins longues, tant des biens que des pratiques sociales qui y étaient attachées. Marie donnait quelques-unes de ces indications dans ses *Mémoires*, en décrivant, par exemple, la demeure de l'Almirante :

« (...) et tous ensemble m'emmenèrent dans une maison de plaisance de l'Almirante, située presque du côté de l'orient de Madrid, richement meublée et ornée des plus riches peintures de l'Europe, et enfin le plus agréable lieu de toute l'Espagne. »<sup>1</sup>

La mise à disposition d'une domesticité importante était aussi liée aux confort de ces habitations. La présence continuelle de personnel faisait partie intégrante du quotidien de la haute société ; l'exil d'Hortense ou de Marie ne les priva pas de cet avantage. Accueillie dans les résidences d'aristocrates, Hortense bénéficiait au château de Chambéry de la domesticité qui y était attachée. Le duc de Savoie lui offrit également en 1674 un page particulier, un Maure, tant pour la servir que pour la divertir<sup>2</sup>. En Angleterre, d'après l'ambassadeur de France, sa domesticité, à savoir des laquais, porteurs et pages, en habits galonnés, était nombreuse mais aussi prestigieuse<sup>3</sup>.

En ce qui concerne Marie, elle conservait sa suite tout en s'établissant dans les divers couvents. Par exemple, en expliquant elle-même son déplacement vers l'Abbaye d'Avenay, elle précisait qu'elle y partait avec ses trois demoiselles, jeunes filles qui la servaient à Rome et qui lui avaient été envoyées par le Connétable<sup>4</sup>. Le laissez-passer de 1674, établi à son égard par Louis XIV afin qu'elle puisse, de Bruxelles, rejoindre l'Espagne, indiquait aussi le maintien d'une domesticité : l'autorisation de circuler librement s'étendait à « ses domestiques, bagages et équipages »<sup>5</sup>. Dans quelques-unes de ses lettres, elle se plaignit toutefois de la dureté de la réclusion qu'elle subissait à Bruxelles, en évoquant le fait que ses valets lui avaient été enlevés et qu'elle ne pouvait parler à « ses filles »<sup>6</sup>. En revanche, son commentaire confirme la conservation de ces avantages, malgré les difficultés qu'elle put rencontrer au cours de cette période.

Au fil de leurs divers déplacements, leurs besoins matériels, en référence aux nécessités exigées des membres de l'aristocratie, étaient généralement satisfaits. Malgré l'éloignement,

---

<sup>1</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 188.

<sup>2</sup> C. Bouvier, *La duchesse Hortense de Mazarin à Chambéry...*, p. 52 et p. 94.

<sup>3</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, p. 132.

<sup>4</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 167.

<sup>5</sup> Archivio Colonna, Cartella a Maria Mancini Colonna, Collocazione Colonesi. Passaporti 1674. Maria Mancini. Copia di lasciappassare di Ludgi XIV per la Contestabilessa Maria Mancini in data 26 aprile 1674.

<sup>6</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini Colonna a vari destinatari, a A.S.A.R, de Bruxelles, 17 mars 1674.

voire la réclusion, quelques-uns des biens de consommation courante leur étaient transmis des différents pays européens dans lesquels ils étaient produits. Plus que la nature des objets, c'est davantage leur acheminement qui relevait d'un caractère luxueux, comme nous pouvons le constater au travers des exigences particulières : Marie demandait en effet des chemisettes de Naples ou encore des dentelles de Venise<sup>1</sup>.

De plus, elle faisait parvenir elle-même de tels objets à ses correspondants : nous apprenons entre autres, par sa correspondance, qu'elle procurait à Ortensia Stella du papier de mouche qu'on lui avait envoyé de Paris<sup>2</sup> ou encore qu'elle demandait à cette dernière de nombreuses paires de gants afin d'en fournir Madame Royale<sup>3</sup>, l'épouse de Charles-Emmanuel de Savoie. Deux conclusions peuvent être tirées de cette démarche. Tout d'abord, à l'instar de la diffusion des modes françaises dont elle avait pu être l'actrice après s'être installée à Rome, Marie, par ses différentes requêtes, jouait de nouveau un rôle dans un transfert culturel à l'échelle européenne par la diffusion de biens de consommation reflétant les modes et les usages en vigueur dans certains pays. Ensuite, les dépenses engendrées dans ce but peuvent être qualifiées de « relationnelles »<sup>4</sup> ; par ses bienfaits, elle favorisait et maintenait sa vie de relations et, plus largement, une certaine sociabilité.

Son inventaire après décès, dressé en avril 1715, donne des informations supplémentaires quant à la conservation de son train de vie. Il permet de constater que malgré l'instabilité de son parcours et les difficultés encourues, elle maintint une consommation significative d'un haut statut social. Sont par exemple mentionnées les possessions d'un carrosse, d'une calèche, d'une chaise volante et de chevaux, mais également de nombreux objets de maison, comme l'argenterie, ainsi qu'un nombre important de linge et de vêtements en toutes sortes, que l'on peut noter de particulièrement galants étant donné les descriptions qui en sont faites dans l'inventaire. Ces marques d'un mode de vie élevé sont certainement à lier à la pension que lui assurait son fils, après la mort de Colonna<sup>5</sup>.

Dans diverses circonstances et en divers lieux, les indications matérielles des existences d'Hortense comme de Marie mettent en évidence une consommation de type aristocratique continue, parallèlement aux valeurs de cette catégorie sociale. L'étude des biens matériels est en ce sens révélatrice, alors que leur exil reflète à plusieurs reprises le caractère instable de

---

<sup>1</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini a Ortensia Stella Contessa, de Madrid, 1676 et 1677.

<sup>2</sup> *Ibid.*, Cartella di Maria Mancini Colonna a vari destinatari, a Ortensia Stella, de Turin.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Cartella di Maria Mancini a Ortensia Stella Contessa, de Turin, 1673.

<sup>4</sup> R. Ago, « Socialità e salotti a Roma tra Sei e Settecento », in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di), *Salotti e ruolo femminile in Italia...*, pp. 177-187.

<sup>5</sup> C. Dulong, « Les dernières années de Marie Mancini et son inventaire après décès », Paris, Bibliothèque de l'École des Chartes, année 1994, vol. 152, n°1, pp. 129-157.

leurs situations respectives. Néanmoins, des indices de leurs difficultés sont également décelables de ce point de vue. La position financière d'Hortense en sa fin de vie était délicate, comme le notait Saint Evremond<sup>1</sup>, et le nombre de bijoux stipulé dans l'inventaire après décès de Marie était dérisoire en comparaison de l'importante valeur des pierreries dont elle disposait durant ces premières années de mariage ; ils avaient certainement dû être vendus pour subvenir à ses besoins financiers pendant les périodes de grandes difficultés<sup>2</sup>.

Sans occulter les épreuves et les limites de diverses natures auxquelles les deux nièces de Mazarin ont été confrontées, l'existence de signes matériels caractéristiques d'un rang social élevé, repérables tout au long de leurs parcours, permet cependant de relativiser la notion de déchéance qui pouvait être attachée à leurs choix existentiels. Les biens et la consommation reflètent souvent une culture matérielle et sont étroitement liés à un modèle social plus général, dans lequel les Mancini demeurèrent insérées par de multiples aspects.

## II / Les cours européennes et le maintien des pratiques aristocratiques.

Tout comme leur attachement aux habitudes matérielles, Marie et Hortense restaient marquées par le mode de vie caractéristique du milieu social dans lequel elles avaient été élevées.

Les changements et les déplacements qu'elles entreprirent ne remettaient pas en cause leur volonté de retrouver et de reproduire ce même schéma social ni leurs manières de vivre, auxquelles Mazarin les avait justement acclimatées, éduquées et conformées. C'est pourquoi leur exil les dirigeait de manière naturelle vers les cours européennes, où les Grands représentaient des soutiens puissants, certes, mais aussi où elles retrouvaient un milieu qui leur était des plus familiers. Ainsi, les cours française, savoyarde, italienne, anglaise ou espagnole furent marquées par les passages récurrents des nièces du ministre défunt, tout au long de cette deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Leurs passages et leurs installations au sein de ces sociétés curiales étaient plus ou moins fréquemment entrecoupés par leurs séjours dans les différents couvents européens, pendant lesquels elles n'occultèrent pas les pratiques aristocratiques, à commencer par la sociabilité dont elles étaient d'actives protagonistes. Dans cette optique, elles ne pouvaient accepter et se plier à une réclusion totale ou trop stricte.

Contés dans ses *Mémoires*, les exemples des séjours en couvent d'Hortense en France ou à Rome sont peut-être trop anecdotiques pour attester ce fait. Cependant, d'après certaines

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, p. 136.

<sup>2</sup> *Id.*, « Les dernières années de Marie Mancini et son inventaire après décès »..., p. 147.



indications se rapportant au droit de visites et, plus largement, aux restrictions imposées<sup>1</sup>, nous pouvons émettre l'hypothèse que ce facteur participait au fait qu'elle ne demeura pas recluse pendant de longues durées.

En revanche, Marie, parallèlement à sa séparation conjugale, se trouva plus fréquemment en clôture, mais les négociations qu'elle menait quant au choix des cloîtres et monastères, prenaient en compte les distances qui l'éloignaient plus ou moins de ses relations et des centres de vie sociale. Après son transfert à l'abbaye d'Avenay, elle faisait part de son regret d'être éloignée de Paris dans une lettre adressée à la comtesse Ortensia Stella, en avançant comme motif la séparation d'avec ses parents<sup>2</sup>. De façon plus générale, cette distance lui faisait avant tout redouter l'isolement. Bien que recluse, la proximité des cours lui permettait en effet de maintenir une sociabilité grâce aux visites aux parloirs de ses relations, comme ses entrevues avec Madame Royale<sup>3</sup>, alors qu'elle demeurait au couvent de la Visitation de Turin ; à Madrid, les visites lui étaient également permises<sup>4</sup>. Ces quelques avantages témoignaient des différents traitements que Marie pouvait recevoir selon les divers lieux de retraite, expliquant ainsi l'importance donnée au choix du couvent. Les autorisations de sorties lui permettaient aussi de prendre régulièrement part à la sociabilité aristocratique qui se tenait à l'extérieur, comme il le lui était permis à Turin, alors que cette marge de liberté lui était refusée en d'autres lieux, lors de ses premiers temps en couvent espagnol par exemple<sup>5</sup>. Il est à ce propos difficile d'établir avec certitude dans quelle mesure Marie respectait ces restrictions, particulièrement pour ses années espagnoles, pendant lesquelles sa réclusion fut adoucie au fil des années<sup>6</sup>.

Par les privilèges qui lui étaient accordés, Marie maintenait des pratiques aristocratiques du point de vue relationnel, parallèlement à la sociabilité en vigueur, tout en préservant une certaine conformité sociale, dont son époux était fortement soucieux.

De plus, cette idée met en évidence qu'elle restait malgré tout attachée à des valeurs aristocratiques dans le cadre de sa séparation, à savoir la conservation des signes extérieurs d'estime et de considération mutuelle entre les conjoints en dépit de la rupture, protégeant ainsi leur honneur respectif ainsi que celui de la *casa*. Le rapport épistolaire conséquent établi

---

<sup>1</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, pp. 56-57 et p. 80.

<sup>2</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini a Ortensia Stella Contessa, de Avenay, 1672.

<sup>3</sup> *Ibid.*, de Turin, février 1673.

<sup>4</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 171-172.

<sup>5</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 170 et pp. 190-195.

<sup>6</sup> C. Dulong, « Les dernières années de Marie Mancini et son inventaire après décès »..., p. 132.

entre Marie et Lorenzo renseigne sur cette idée de séparation honorable<sup>1</sup>. Nous pouvons noter à cette occasion l'ampleur de la correspondance de Marie, le fait d'écrire étant une habitude des catégories sociales les plus élevées, une marque des conventions culturelles littéraires ainsi qu'un élément de sociabilité aristocratique<sup>2</sup>.

Leurs lettres concrétisaient une dépendance mutuelle sur le plan de l'honneur. En mettant en avant son refus d'offenser le caractère honorable de son époux, Marie préservait la considération de son conjoint, qui demeurait un point primordial de l'honneur d'une femme de rang<sup>3</sup>, étant donné que ce facteur influait sur son accès ou sur son exclusion de la société aristocratique. Ainsi, nombreuses des lettres de Marie cherchaient à rassurer Lorenzo sur sa conduite dans le but d'obtenir considération, indulgence, honorabilité et de préserver l'estime vis-à-vis du public<sup>4</sup>.

Aussi, le contenu de la correspondance permet de constater une évolution dans les thèmes abordés entre les époux : vers 1675, le sujet de l'acquisition de bénéfices et du devenir de la *casa* devient essentiel. Marie était à cette date en Espagne, monarchie à laquelle les Colonna étaient étroitement liés, et participait à des missions diplomatiques en faveur de sa famille<sup>5</sup>. Malgré sa rupture, elle jouait de ce fait un rôle majeur dans cette démarche caractéristique des plus grandes maisons, en participant à la défense générale du prestige de la *casa*. Dans ce but, elle travaillait à l'augmentation des honneurs conférés à son époux ainsi qu'à l'avenir de ses enfants, les femmes de haut rang devant soutenir les carrières de leurs fils, en dépit de leur distance physique<sup>6</sup>. En Espagne, le lieu d'habitation de Marie fut majoritairement le couvent mais ce critère ne constitua pas un obstacle majeur aux multiples relations qu'elle entretenait parmi la haute aristocratie, comme avec la souveraine ou les membres des familles Spinola, Colonna ou Sforza-Cesarini. Ces réseaux relationnels lui permettaient d'assurer sa fonction d'intermédiaire au profit de sa *casa*, comme il est possible de le constater par les lettres de négociations envoyées à son mari. Ces dernières indiquent que Marie sollicita au profit de Colonna l'honneur de conduire la cavalcade de la *Chinea*<sup>7</sup>, la fonction d'ambassadeur à

---

<sup>1</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito: Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarrì, (a cura di), *Per lettera...*, pp. 538-543.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 158-169.

<sup>4</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito: Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarrì, (a cura di), *Per lettera...*, pp. 550-553.

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 568-570.

<sup>6</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 125-127.

<sup>7</sup> Il s'agissait d'un tribut symbolique offert chaque année par le roi de Naples au Pape pour l'investiture du règne. En tant que Grand Connétable de ce royaume, Lorenzo Onofrio Colonna tenait à conduire cette *Chinea*, ce rôle lui conférant un important prestige dans le cadre du système des charges et des honneurs. In N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna...*, p. 58.

Vienne et celle du vicérat d'Aragon, qu'il obtint en 1678<sup>1</sup> ; en faveur de ses fils, elle demanda par exemple pour Marcantonio des charges dans les armées, décisions qui devaient cependant être validées par Colonna lui-même<sup>2</sup>.

Pour elle, il s'agissait également d'un moyen de préserver quelque peu sa réputation par les liens maintenus avec son époux. Le bref papal, qui mentionnait leurs séparations dans les faits, apportait une solution au conflit du couple et rétablissait en quelque sorte l'honneur de la *casa*<sup>3</sup>.

La correspondance de Marie donnait un point de vue féminin sur les relations conjugales de type aristocratiques<sup>4</sup>. Son implication en faveur du prestige et de l'avancement de sa famille témoignait de son attachement à ces valeurs, malgré la rupture et ses répercussions. Après la mort du Connétable en 1689, elle continua d'intercéder en faveur de ses fils, principalement à la cour de Madrid. Elle s'était insérée dans les réseaux de la noblesse espagnole et continua à y prendre part après le décès de son époux, durant la conjoncture délicate que connaissait le royaume du fait de la succession d'Espagne, à la mort de Charles II en 1700. Particulièrement liée à la veuve de ce dernier, Marianne de Neubourg, elle fut cependant intégrée dans le cercle du roi Philippe V et de son épouse Marie-Louise-Gabrielle de Savoie. Elle participa à cette sociabilité de cour, comme elle l'avait fait à de nombreuses reprises au cours des périodes de latence qui séparaient ses installations dans les différents couvents, avant d'être exclue de ce cercle<sup>5</sup>.

Par ses multiples passages au sein de cercles aristocratiques, Marie était en mesure de reprendre fréquemment le mode de vie social dont elle avait été une des principales actrices à Rome. Cet élément est un aspect essentiel de la conservation des pratiques aristocratiques par ces Mancini.

Nous pouvons penser qu'elles furent reçues conformément à leurs rangs lors de leurs diverses escales après leur fuite. Il fut par exemple reproché à Marie de s'être divertie lors de son escale grenobloise en 1672, accusation dont elle se défendait précisément dans une lettre à Ortensia Stella<sup>6</sup>, certainement dans le but d'affirmer une conduite irréprochable.

---

<sup>1</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito: Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarri, (a cura di), *Per lettera...*, pp. 568-573.

<sup>2</sup> B. Borello, *Trame sovrapposte, La socialità aristocratica...*, pp. 125-127.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 182-183.

<sup>4</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito: Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarri, (a cura di), *Per lettera...*, p. 582.

<sup>5</sup> C. Dulong, « Les dernières années de Marie Mancini et son inventaire après décès »..., pp. 132-140.

<sup>6</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini a Ortensia Stella Contessa, de Lys, 1672.

A une plus grande échelle, accueillies par les Grands des cours européennes, elles pouvaient participer ainsi aux occupations des femmes de haut rang et prendre part aux multiples facettes des divertissements et de sociabilité.

Marie put en bénéficier à Turin, à la Vénérie, aux côtés de Charles-Emmanuel et de Madame Royale, à son arrivée à Madrid aux côtés de l'Almirante<sup>1</sup>, ainsi qu'à la cour espagnole<sup>2</sup>.

Le cas d'Hortense atteste cette idée avec plus de visibilité. Nous avons déjà évoqué précédemment qu'elle prit part à l'intense vie sociale de Marie dans l'*Urbs*, après s'être enfuit. Dans un second temps, installée au château ducal de Chambéry, elle se forma elle-même une vraie cour, avec la participation de la noblesse locale, en recréant le schéma social, dans lequel elle avait été éduquée, le château devenant ainsi un centre de vie sociale, comme l'indiquait Saint-Evremond dans l'oraison funèbre dédiée à la duchesse de Mazarin :

« C'est une chose bien extraordinaire d'avoir vu établir une Cour à Chambéry ; c'est comme un prodige qu'une beauté qui avait voulu se cacher en des lieux presque inaccessibles ait fait plus de bruit dans l'Europe que toutes les autres ensemble. »<sup>3</sup>

Tout en prenant en compte le caractère élogieux des propos de Saint-Evremond, les activités d'Hortense en Savoie revêtaient cependant les traits d'une véritable société curiale. Les rapports du gouverneur d'Orlier nous informent sur les occupations de la duchesse, en évoquant sa participation aux dîners et réceptions des personnalités locales, aux nombreuses parties de chasse, aux spectacles, aux bals ou aux concerts qui lui étaient offerts<sup>4</sup>. Ces divertissements témoignaient du maintien de relations et d'occupations mondaines, dont le château était devenu un point central, où Hortense recevait<sup>5</sup>. Parmi ses nombreuses relations, c'est en Savoie qu'elle fit la connaissance de l'abbé de Saint-Réal, alors historiographe de la cour de Savoie, avec qui elle se lia ; il la suivit alors qu'elle partait pour la cour d'Angleterre en 1675<sup>6</sup>.

Ce lieu également, comme les conditions dans lesquelles elle y avait été accueillie, était propice à une sociabilité aristocratique intense. Elle participait à la vie de cour autour de Charles II d'Angleterre, mais pas seulement. Comme elle y était parvenue à Chambéry en regroupant autour d'elle la noblesse locale, la demeure que lui avait conférée le roi devint un

---

<sup>1</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 171, p. 190.

<sup>2</sup> C. Dulong, « Les dernières années de Marie Mancini et son inventaire après décès »..., p. 137.

<sup>3</sup> C. Bouvier, *La duchesse Hortense de Mazarin à Chambéry...*, p. 10.

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 10-22 et pp. 48-58.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 128-129.

lieu de sociabilité incontournable. Elle y accueillait les personnalités les plus prestigieuses du royaume, à commencer par Charles II, les seigneurs, les Grandes dames et les personnalités étrangères. Après les changements dynastiques et l'ampleur de ses difficultés financières, elle continuait à recevoir<sup>1</sup>. A Londres également, elle prenait part aux plaisirs de son rang : la chasse, les courses de Newmarket, le théâtre<sup>2</sup> ou encore les jeux ; cette dernière distraction lui fut fortement reproché par Claude Erard dans son plaidoyer<sup>3</sup>. En revanche, il est à noter que le jeu était un vieux privilège aristocratique, tant sur les plans symbolique que matériel, se rapportant à l'argent et au luxe<sup>4</sup>. De plus, cette activité relevait des valeurs de ce rang social par deux aspects : le mépris de l'argent, mais aussi la sociabilité, à travers les liens tissés entre les joueurs<sup>5</sup>.

La dimension sociale relevait des pratiques et des valeurs aristocratiques qu'il nous est possible d'identifier tout au long des parcours tant d'Hortense que de Marie.

Par l'indépendance qu'elles s'étaient octroyées vis-à-vis de leurs devoirs conjugaux, elles étaient cependant restées dans une logique aristocratique, en gardant les pratiques et usages matériels, spirituels, sociaux et intellectuels des femmes des plus hauts rangs. De plus, elles conservèrent des places de choix au sein de la sociabilité des cours européennes, ce qui leur donna l'occasion de maintenir un lien étroit avec les milieux intellectuels et d'être impliquées, de nouveau, dans l'insertion des femmes au sein des circuits culturels de cette deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, leur exil ne représentant pas un obstacle au rôle prépondérant qu'elles acquirent dans la vie culturelle de cette période.

## **Chapitre 8 : Les Mazarinettes dans la culture du temps.**

Les nièces de Mazarin s'inséraient, comme elles en avaient déjà eu l'occasion auparavant, dans la vie mondaine et culturelle, à l'instar de nombreuses personnalités féminines de cette période. Leur implication dans les activités culturelles doit se comprendre à l'échelle européenne étant donné leurs différents voyages. En revanche, il est à noter que les rôles

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 128-140.

<sup>2</sup> J. Munier-Jolain, *Procès de femmes...*, p. 105-187.

<sup>3</sup> C. Erard, *Plaidoyer prononcé au Grand Conseil, pour Monsieur le Duc de Mazarin, contre Madame la Duchesse de Mazarin...*, p. 23.

<sup>4</sup> M. Caffiero, « Questioni di salotto ? Sfera pubblica e ruoli femminili nel Settecento », in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di), *Salotti e ruolo femminile in Italia...*, pp. 527-537.

<sup>5</sup> R. Ago, « Socialità e salotti a Roma tra Sei e Settecento », in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di), *Salotti e ruolo femminile in Italia...*, pp. 177-187.

qu'elles furent amenées à jouer faisaient souvent référence au modèle culturel français, dans lequel elles avaient été éduquées. Leurs implications dans ces domaines sont donc à replacer dans le contexte particulier français qui laissait aux femmes une importante participation à la vie culturelle, modèle auquel elles se référèrent également à l'étranger. Il est intéressant d'étudier les actions concrètes qu'elles menèrent et de comprendre quels véritables rôles pouvaient leur être conférés dans les différentes formes de la culture de cette deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, parallèlement aux faiblesses de leurs positions dans l'ordre social, en établissant tout d'abord un cadre général à leur implication.

### I/ Entourage intellectuel et vie culturelle.

Il est intéressant d'identifier les différentes facettes de l'implication des nièces de Mazarin dans la vie culturelle de cette période pour déterminer de manière précise cet aspect de leurs parcours et ses conséquences, en s'interrogeant sur l'ampleur de leurs participations à de telles activités et sur les contextes qui leur permirent de s'affirmer dans cette particularité de la vie sociale.

Afin de juger au mieux des places acquises par les Mancini de la deuxième génération dans ce domaine, il est important de citer également l'exemple de Marianne, qui demeure révélateur de ce phénomène.

Sans se placer en dehors des conventions sociales comme l'avaient fait ses deux sœurs, elle choisit en revanche de s'affirmer pleinement d'un point de vue personnel, indépendamment de son époux le duc de Bouillon et d'acquérir une place établie dans les activités auxquelles elle aimait se consacrer, parallèlement au contexte mondain français.

Grâce à son établissement, Marianne n'avait pas été éloignée de la cour de France et put prétendre à un rôle culturel dans le contexte français favorable au développement de cercles tenus par des femmes, dans lesquels s'alliaient mondanité et culture. Ainsi, Marianne forma son « salon » à l'hôtel de Bouillon, comme nous l'avons évoqué dans un chapitre précédent, selon le terme anachronique désignant ces assemblées<sup>1</sup>. Elle y accueillait des poètes comme La Fare, Madame Deshoulières, des grands seigneurs à l'image du duc de Vivonne, frère de Madame de Montespan, le duc de Vendôme, son frère Philippe Mancini, ou encore, parfois, des personnages comme Ninon de Lenclos<sup>2</sup>. La Fontaine en faisait également partie, d'autant plus que la duchesse était devenue sa protectrice, à qui il dédia ses *Contes*. Son cercle pouvait alors se comprendre dans le cadre de la sociabilité de salon qui avait pris une ampleur

---

<sup>1</sup> B. Craveri, *L'âge de la conversation...*, p. 16.

<sup>2</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 108-110.

considérable dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle français<sup>1</sup>. Marianne participait de ce fait à la promotion d'écrivains et à la diffusion d'idées. Nous pouvons noter, à titre d'exemple, sa prise de position en faveur de Pradon, dans la querelle qui opposait ce dernier à Racine, au sujet de *Phèdre*, même si ce fut, sur le fond, une erreur de sa part<sup>2</sup>.

De plus, son implication dans la culture du temps relevait aussi d'une autre activité particulièrement en vogue en ce XVII<sup>e</sup> siècle, à savoir la collection. Des informations précises renseignent sur son hôtel et ses biens artistiques. L'appartement de la duchesse comptait en effet de riches décorations, des tableaux des plus grands maîtres, mais aussi des collections de bijoux précieux, porcelaines et vases de cristal et de roches, regroupés dans son cabinet<sup>3</sup>. Ces curiosités auraient même été citées sous la rubrique des « Dames curieuses » dans le *Livre commode des adresses de Paris* de 1692 d'Abraham du Pradel<sup>4</sup>. Par ses collections et par son soutien à quelques écrivains et poètes, Marianne participait au mécénat féminin qui représentait une intrusion concrète dans la vie culturelle du Grand Siècle et contribuait à l'élaboration de la culture<sup>5</sup>. Elle acquit cette place seule et en tant que femme, cette démarche ne comprenant pas l'implication de son époux.

A ce sujet, le cas de Marianne est à étudier dans le cadre d'analyse des parcours d'Hortense et de Marie. Sans rompre avec le duc de Bouillon, ses choix et sa personnalité reflètent un désir d'indépendance commun à ses deux sœurs, dont son départ pour l'Angleterre en est un des meilleurs exemples ; elle partit rejoindre Hortense et participa à ses côtés à la vie mondaine<sup>6</sup>, dans laquelle cette dernière tenait une place conséquente.

Avant son expérience à la cour anglaise, nous avons préalablement évoqué le fait qu'Hortense profita des pratiques sociales aristocratiques à Chambéry, où elle fut accueillie dans un premier temps. En ce lieu, elle participait pleinement à la sociabilité suivant le modèle français, ce qui représentait une ouverture à de nombreux aspects culturels.

En maniant les instruments de la sociabilité, elle était elle aussi en mesure de regrouper un cercle, mixte, dans lequel elle pouvait s'exercer à la conversation, comme elle en avait eu l'usage à la cour française, en s'entourant de gens de lettres, à l'image de Saint-Réal<sup>7</sup>, de magistrats de la cour chambérienne et de la noblesse<sup>8</sup>. Aussi, certains plaisirs et distractions

---

<sup>1</sup> L. Timmermanns, *L'accès des femmes à la culture...*, p. 95.

<sup>2</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini...*, p. 23.

<sup>3</sup> E. Bonnaffé, *Dictionnaire des amateurs français au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Quantin, 1884.

<sup>4</sup> J. Hillairet, *Les Mazarinettes...*, pp. 137-138.

<sup>5</sup> S. Pillorget, « La femme et la culture durant les Temps modernes », in *La Femme à l'époque moderne*, Actes du colloque de 1984, bulletin n°9, P.U.P.S., 1985, pp. 73-82.

<sup>6</sup> B. Craveri, *L'âge de la conversation...*, p. 364.

<sup>7</sup> C. Bouvier, *La duchesse de Mazarin à Chambéry...*, pp. 72-73.

<sup>8</sup> H. Pensa, *Hortense Mancini, duchesse de Mazarin...*, pp. 108-109.

étaient attachés à la culture, à commencer par les représentations théâtrales : les *Femmes Savantes*, que Molière avait fait représenter à Paris quelques mois auparavant, fut par exemple jouée au château de Chambéry<sup>1</sup>, tout comme *Andromaque*, grâce à la venue d'une troupe de comédiens<sup>2</sup>.

De plus, d'un point de vue culturel, il est intéressant d'évoquer la particularité du duché dans lequel Hortense s'était installée. Il représentait un territoire aux confins des influences françaises et italiennes et, par conséquent, un lieu d'échanges culturels. D'après l'exemple de sa mère la régente Christine de France, le duc de Savoie perpétua une politique culturelle francophile, particulièrement décelable dans les secteurs musicaux et théâtraux<sup>3</sup>. Sans disposer de sources prouvant ce fait, nous pouvons seulement nous interroger sur la possibilité d'un rapport entre le contexte culturel du duché à cette période et les pratiques culturelles françaises dont Hortense avait pu disposer et imposer au cours de son séjour. Selon la même optique, nous pouvons peut-être envisager le caractère particulier de la position de cette dernière au sein de ce duché, sachant qu'elle était elle-même marquée par l'influence française grâce à son éducation, mais également par l'influence italienne grâce à ses origines et à son séjour dans la Péninsule aux côtés de sa sœur et de la noblesse locale ; d'après ceci, nous pouvons supposer la facilité de son insertion dans la vie culturelle du duché.

Toutefois, il s'agit bien des formes de sociabilité française qu'elle importait en prenant part à la vie sociale et culturelle des diverses cours où elle trouvait asile.

En Angleterre, plusieurs commentaires de contemporains témoignent de la prépondérance du rôle qu'elle acquit dans les manifestations culturelles au sein de l'aristocratie anglaise. Dans sa demeure du palais de Saint-James, elle accueillait les plus grands personnages anglais et étrangers : aristocrates, savants, ambassadeurs ou hommes de lettres<sup>4</sup>. Ainsi, elle forma un véritable salon sur le modèle français : en tant que maîtresse de maison, elle tenait elle-même le rôle central et permit la création de liens entre mondains et intellectuels. Elle contribua par conséquent à la diffusion des idées et du goût<sup>5</sup>, en imposant à son entourage la conversation, les débats intellectuels et politiques, la propagation de formes littéraires, les comédies ainsi que les plaisirs légers et futiles<sup>6</sup> ; l'ambassadeur de France Courtin rapportait dans sa

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, p. 128.

<sup>2</sup> C. Bouvier, *La duchesse de Mazarin à Chambéry...*, p. 19.

<sup>3</sup> M.-T. Bouquet-Boyer, « Les États de Savoie et Christine de France : les fragiles équilibres d'une politique culturelle et artistique (1619-1663) », in J. Serroy, *La France et l'Italie au temps de Mazarin...*, pp. 135-140.

<sup>4</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, p. 130.

<sup>5</sup> B. Craveri, *L'âge de la conversation...*, pp. 10-17.

<sup>6</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 130-131.



correspondance quelques-unes de ces activités, entre autres les lectures qu'il pouvait faire en ce lieu d'après la précieuse bibliothèque composée par Saint-Réal<sup>1</sup>.

Pendant une dizaine d'années, Hortense présida ce « salon à la française », fréquenté par de nombreux expatriés comme Saint-Réal ou Saint-Evremond, faisant de ce lieu un point de rencontre des élites des deux nations<sup>2</sup>. Même si il est difficile d'évaluer avec exactitude les connaissances et les savoirs précis d'Hortense, étant donné la multitude de sources contradictoires à ce propos, elle a su exposer un milieu culturel français dans un environnement hostile<sup>3</sup>. Elle participa ainsi à la diffusion des différentes formes du modèle culturel français en Angleterre : tout d'abord à travers la langue, les conversations étant tenues en français, à travers la littérature, par les ouvrages et la diffusion des textes<sup>4</sup>, et enfin, de façon plus générale, par les pratiques sociales et mondaines.

Tout en fuyant son époux et en s'exilant, Hortense gagna la liberté de choisir son mode de vie et de retrouver la sociabilité aristocratique et culturelle française, en recréant, loin de la France, un cénacle sur ce modèle. Dans ce contexte, Marianne la rejoignit ; nous pouvons noter par cet acte une démarche commune d'indépendance et de liberté. Elles pouvaient ainsi se liaient avec quelques-uns des « esprits forts » qui choisirent de quitter la France<sup>5</sup>.

Quant à Marie, son exil et sa réclusion en couvent ne lui avaient pas fait perdre son goût pour la sociabilité française. Les conditions dans lesquelles elle était tenue ne se prêtaient pas à la formation d'un salon comme l'avait fait sa sœur. En revanche, la conversation demeurait primordiale dans ses aspirations et ses activités. Elle cherchait à se prêter à cet exercice lors de multiples occasions, à la cour du nouveau couple royal espagnol par exemple<sup>6</sup> ou parmi les réseaux de relations avec lesquels elle était encore liée.

Aussi, un autre aspect de son insertion à la vie culturelle et intellectuelle du XVII<sup>e</sup> siècle est à noter. Dans son inventaire après décès, malgré le nombre restreint d'ouvrages, les livres inventoriés témoignent de son instruction et de ses goûts littéraires : pour la littérature profane, sont spécifiés les *Satires* de Juvénal, les *Histoires* de Suétone, une œuvre de Virgile en français et les œuvres du Tasse en italien ; la littérature sacrée est représentée par deux Bibles écrites en français<sup>7</sup>. Ces titres confirmaient le goût de Marie pour les lettres, ses choix

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 130-131.

<sup>2</sup> E. Goldsmith et D. Goodman, (dir.), *Going public: women and publishing...*, p. 41.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> H. Pensa, *Hortense Mancini, duchesse de Mazarin...*, pp. 129-130.

<sup>5</sup> B. Craveri, *L'âge de la conversation...*, p. 364.

<sup>6</sup> C. Dulong, « Les dernières années de Marie Mancini et son inventaire après décès »..., p. 137

<sup>7</sup> *Ibid.*, pp. 145-146.

littéraires et son niveau d'instruction élevé, comme le précisait Somaize dans son *Dictionnaire des Précieuses* de 1661<sup>1</sup>.

De plus, ces ouvrages n'étaient pas écrits dans la même langue ; Marie connaissait en effet l'italien, le français et l'espagnol, la diversité linguistique de sa correspondance en étant un parfait exemple.

Cet aspect est à rattacher à la dimension européenne de la participation des Mancini à la culture de cette deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Tout en restant fortement marquées par le modèle culturel français dont elles avaient également participé à la diffusion, leurs multiples voyages représentaient des opportunités d'ouverture, de connaissance des autres cultures européennes et de contribution aux échanges culturels entre les divers territoires.

Les Mancini de la deuxième génération ne cessèrent d'être confrontées aux milieux culturels de cette période, par leurs activités, leurs participations et leurs rôles acquis, mais aussi par leur entourage intellectuel. Marie, Hortense et Marianne s'intégraient alors pleinement dans la mouvance d'un accès des femmes à la culture au cours du Grand Siècle.

Leur implication culturelle ne s'arrêta pas là. En devenant de véritables « médiatrices » de culture, essentiellement sur le modèle français, elles avaient pu, grâce à cette forme parlée, entrer dans la sphère publique littéraire. En écrivant leurs mémoires, Hortense et Marie s'y projetaient de la même manière, d'autant plus qu'elles choisirent de passer à l'impression et à la publication<sup>2</sup>. L'édition de leurs écrits est donc à replacer dans le contexte littéraire de cette deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, afin d'en comprendre l'impact et les motivations.

## II / Publier les mémoires : se justifier par l'écriture.

La publication des mémoires respectifs d'Hortense et de Marie Mancini était un élément décisif et un témoignage de leur insertion dans la culture du deuxième XVII<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi deux aspects sont à prendre en considération dans l'analyse de ce thème. Nous devons envisager ces publications tant dans leurs contenus, afin de déterminer les objectifs et les significations de l'entrée de ces jeunes femmes dans la sphère publique de l'édition, que dans leurs formes, en référence au contexte littéraire de cette période. Il est à noter que ces deux pôles peuvent se rejoindre sur différentes idées, à l'image de l'impact que ces écrits ont pu avoir sur la réputation et la vie publique des deux sœurs.

---

<sup>1</sup> Sieur de Somaize, *Le grand dictionnaire des Précieuses...*, p. 498.

<sup>2</sup> E. Goldsmith et D. Goodman, (dir.), *Going public: women and publishing...*, pp. 2-4.

Les études approfondies concernant ces mémoires s'insèrent dans un débat complexe, parallèlement à l'histoire féminine littéraire de l'époque moderne, dont certaines thèses s'opposent encore.

Dans le cadre de notre réflexion, nous n'exposerons pas une analyse approfondie des diverses études proposées par les chercheurs et historiens en littérature ; cependant, pour juger au mieux des causes, buts et conséquences des publications, il est indispensable de s'attarder sur le contexte littéraire du XVII<sup>e</sup> siècle, précisément sur le rapport des femmes à la production d'écrits, ainsi qu'au contenu de ces ouvrages.

Les *Mémoires* d'Hortense et de Marie Mancini relèvent d'une réelle exception compte tenu de la situation littéraire de cette période, au cours de laquelle les mémoires féminins étaient extrêmement rares<sup>1</sup>. L'exception tient du fait qu'elles décidèrent d'écrire et de publier, certes, mais en leurs noms. Nous disposons seulement d'un exemple de ce type, les *Mémoires* de Marguerite de Valois de 1628<sup>2</sup>. En effet, leur condition excluait les femmes de la reconnaissance de leurs productions littéraires. Elles utilisaient par conséquent l'anonymat, la diffusion de manuscrits et la publication en leurs noms étant le plus souvent réalisées à titre posthume. Il s'agissait de moyens efficaces afin de ne pas se compromettre par le statut d'auteur, que leurs écrits auraient pu leur conférer, et de respecter les règles de bienséance<sup>3</sup>.

L'écriture et la publication en leurs noms étaient donc un affront à leur condition et aux règles qui y étaient attachées, même si le genre littéraire qu'elles choisirent s'intégrait dans une évolution littéraire de l'après-Fronde : on assistait à un essor des mémoires de courtisans et de mondains, ainsi qu'à une apparition d'un courant littéraire personnel dans le dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, entre romans et mémoires, ces derniers s'attachant à la vie privée et la vie de cour<sup>4</sup>.

Le genre littéraire choisi par les nièces Mancini correspondait pleinement aux orientations littéraires de la période, facteur que nous pouvons plus largement lier à leur implication dans la culture.

En revanche, il était difficile d'assumer le statut de femme-auteur. Les femmes avaient pu entrer dans la sphère publique littéraire par l'oralité parallèlement à la culture de salon, comme Hortense, Marie et Marianne l'avaient fait, mais l'écriture et son édition étaient un risque pour la réputation des femmes qui s'y exerçaient. Aussi, la fin du règne de Louis XIV

---

<sup>1</sup> L. Timmermanns, *L'accès des femmes à la culture...*, p. 211.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 211.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 212-214.

se caractérisait par une limite « officielle » de la place des femmes dans la République des Lettres, malgré l'augmentation conséquente des publications féminines<sup>1</sup>.

A travers son étude concernant les mémoires, René Démoris développe cette idée jusqu'à préciser qu'en tant que femme, elles ne pouvaient disposer que d'une « gloire négative » et se rendaient coupables par le fait de se publier<sup>2</sup>.

Le choix d'Hortense et de Marie s'insérait ainsi dans les rapports problématiques entre le statut de femme et celui d'écrivain.

A travers cette idée, leurs publications peuvent sembler paradoxales dans le rapport entre l'édition ainsi que ses implications, représentant un acte non conforme à leur condition, et les motivations de leur démarche, reprises par les contenus de leurs écrits. Par l'édition, elles pouvaient alors s'expliquer et se justifier elles-mêmes face au public. Il s'agissait en quelque sorte d'un moyen de protéger quelque peu leurs réputations en référence à leurs actes passés, alors que leurs passages à l'écriture et à la publication pouvaient aussi les placer dans une position délicate.

Dans cette optique, il est utile d'aborder les grandes lignes du contenu de leurs récits respectifs, élaborés sous des conditions divergentes.

Hortense fut la première à publier, alors que son séjour dans les Etats de Savoie s'achevait. Les *Mémoires de Madame la Duchesse de Mazarin* (1675) étaient d'ailleurs dédiés à son protecteur, le duc Charles-Emmanuel II. A cette période, elle était fortement liée à l'abbé de Saint-Réal, à qui l'historiographie a fréquemment attribué la rédaction de cette œuvre. Toutefois, Hortense était certainement responsable du contenu, même si l'homme de lettres était en mesure de réviser le texte : il demeure difficile de savoir avec exactitude le rôle d'Hortense dans cette écriture<sup>3</sup>. En se mettant elle-même en scène et en faisant part de sa vie privée, elle défiait les règles de bienséance, mais tentait également de se justifier de ses actes, à savoir sa fuite et sa séparation d'avec son époux<sup>4</sup>. Tout en cherchant à amoindrir son rôle d'auteur par l'évocation du destin, elle tentait d'établir une déposition publique à l'encontre du duc de Mazarin et à mettre en évidence les mesures, d'après elle injustes, qui avaient été prises à son encontre. En ce sens, les difficultés de mener une vie indépendante de celle de son mari étaient évoquées, d'un point de vue financier par exemple<sup>5</sup>. Un ton plus léger est

---

<sup>1</sup> E. Goldsmith et D. Goodman, (dir.), *Going public: women and publishing...*, pp. 1-8.

<sup>2</sup> R. Démoris, *Le roman à la première personne*, Paris, A. Colin, 1975, p. 111.

<sup>3</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, pp. 87-88.

<sup>4</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 28.

<sup>5</sup> E. Goldsmith et D. Goodman, (dir.), *Going public: women and publishing...*, pp. 31-36

utilisé pour le récit d'anecdotes que certaines études rattachent à la fiction<sup>1</sup>, tandis que quelques épisodes sont passés sous silence, comme la discrétion à propos de sa vie amoureuse ; ce dernier aspect a été soumis à différentes analyses, parallèlement à la notion de vérité au sein de l'autobiographie<sup>2</sup>.

Son récit tente donc de défendre sa juste cause aux yeux du public et de s'expliquer sur ses réactions face aux difficultés qu'elle subissait.

Les mémoires écrits par sa sœur Marie ne relèvent pas de la même impulsion première. La parution de ceux d'Hortense avait été un succès et donna lieu à l'édition de mémoires apocryphes, les *Mémoires de Madame la Princesse Marie Mancini Colonne*, publiés en 1676, dont l'auteur reste inconnu<sup>3</sup>.

La volonté de Marie, dans un premier temps, fut de réagir à l'encontre de ce texte et d'écrire sa propre autobiographie, afin de rétablir publiquement la vérité. Sa correspondance adressée à Lorenzo Colonna atteste de cette décision et donne des indications sur la date des parutions espagnoles et françaises, à savoir 1677. Le titre est révélateur : *La Vérité dans son jour, ou les véritables mémoires de Marie Mancini Connétable Colonne*<sup>4</sup>. Rédigés de Madrid, où Marie demeurait sous la coupe de son époux, ces mémoires constituaient avant tout une proclamation d'identité<sup>5</sup>. Les études de Patricia Francis Cholakian et Elizabeth Goldsmith ont montré la comparaison pouvant être établie entre le texte des mémoires apocryphes et le récit publié par Marie. Cette dernière réfutait en effet la représentation des événements de sa vie<sup>6</sup> et créait une complicité avec le lecteur en lui faisant part de la « vérité »<sup>7</sup>. Dans ce but, elle aborda les thèmes de son enfance, de son mariage et de sa fuite jusqu'à l'écriture de ce texte, au cours desquels des points divergent sensiblement de la version apocryphe : dans l'approche de son idylle avec Louis XIV, de ses rapports avec le Connétable ou encore des circonstances de sa séparation de lit<sup>8</sup>. Elle révélait également ses sentiments, ses analyses, des traits de sa personnalité, en usant d'éléments de fictions mais surtout d'un récit précis des événements, qu'elle focalisait sur elle-même<sup>9</sup>. Son témoignage servait aussi d'explications de ses choix et de ses actions, à propos de sa fuite de Rome par exemple.

---

<sup>1</sup> R. Démoris, *Le roman à la première personne...*, p. 99.

<sup>2</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, pp. 89-94.

<sup>3</sup> R. Démoris, *Le roman à la première personne...*, p. 116.

<sup>4</sup> P. F. Cholakian and E. C Goldsmith, (éd.), *La Vérité dans son jour*, pp. 10-11.

<sup>5</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, pp. 106-115.

<sup>6</sup> P. F. Cholakian and E. C Goldsmith, (éd.), *La Vérité dans son jour...*, pp. 13-15.

<sup>7</sup> E. Goldsmith et D. Goodman, (dir.), *Going public: women and publishing...*, pp. 36-39.

<sup>8</sup> P. F. Cholakian and E. C Goldsmith, (éd.), *La Vérité dans son jour...*, pp. 13-15.

<sup>9</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, pp. 105-120.

Il est à noter que *La Vérité dans son jour* était l'édition originale des mémoires de Marie, mais elle fut très vite modifiée, pour donner lieu à la version éditée et revue par Brémond, qui demeure la base de nos éditions modernes. Brémond (ou Saint-Brémond) était un homme de lettres et bénéficiait du soutien du roi Charles II d'Angleterre. Il est fortement possible que le manuscrit de Marie Mancini ait été diffusé dans le cercle littéraire et mondain que tenait Hortense à cette période et que Brémond ait pu y avoir accès, avant de l'éditer à Leyde en 1678<sup>1</sup>, sous le titre *Apologie ou les véritables mémoires de Madame la Connestable Maria Mancini, Ecrits par Elle-même*. Ce récit restait un témoignage, mais Brémond dépassa son rôle éditorial en apportant des modifications au texte, en changeant certaines phrases et le ton. Le caractère original de la version initiale est effacé, au profit d'un ton conforme aux standards littéraires de cette période, rendant la narration davantage présentable au public<sup>2</sup>. Le respect des règles de bienséance ainsi que le contexte particulier de la production féminine marquent, dans ce cas également, la volonté première de l'écrit. En effet, la production des cercles littéraires du XVII<sup>e</sup> siècle résultait fréquemment d'une collaboration entre l'homme de lettres, à l'écriture formelle, et la littérature féminine, détachée de cette rigueur. Les modifications apportées par Brémond se rattachaient probablement à cette démarche, sans avoir toutefois obtenu le consentement de Marie Mancini<sup>3</sup>.

Comme nous l'avons précisé au préalable, les citations des mémoires de Marie, auxquelles nous avons eu recours au fil de notre réflexion, sont extraites de cette édition moderne et par conséquent modifiée, c'est pourquoi il est nécessaire de garder à l'esprit l'idée cette intervention masculine, afin d'utiliser ce texte pour attester de certains faits, généralement prouvés par des sources autres, mais aussi de rester prudents quant à l'interprétation des propos.

Tout en tenant compte des rééditions, les écrits d'Hortense et de Marie en font de véritables figures féminines du Grand Siècle. Leurs publications témoignent de leur volonté de s'affirmer et de se justifier, sans remettre en cause leurs choix ; cette entrée dans la sphère publique peut être incluse dans un désir d'indépendance. Sur le fond, nous pouvons qualifier de novatrice cette démarche qui consiste à expliquer ses actes, par soi-même, par l'écriture et en tant que femme.

---

<sup>1</sup> P. F. Cholakian and E. C. Goldsmith, (éd.), *La Vérité dans son jour...*, p. 12.

<sup>2</sup> E. Goldsmith et D. Goodman, (dir.), *Going public: women and publishing...*, pp. 36-40.

<sup>3</sup> P. F. Cholakian and E. C. Goldsmith, (éd.), *La Vérité dans son jour...*, pp. 17-18.

De plus, après avoir évoqué leur implication dans la culture au sens large, leurs publications témoignaient aussi de leur insertion dans la culture littéraire. Même si leurs mémoires ont suscité des réactions souvent négatives, ces récits ont connu un très large succès. Leur objectif de se représenter publiquement était par conséquent atteint.

Aussi, malgré les critiques que leurs actions suscitèrent, elles s'affirmèrent et trouvèrent une place au sein de cette société culturelle et aristocratique, jusqu'à en devenir des modèles, artistiques par exemple, tenant une des premières places dans les *serie delle Belle* du XVII<sup>e</sup> siècle, modèles sur lesquels les particularités de leurs parcours avaient également une influence.

### III / Des modèles de Dames : *Le gallerie delle Belle*.

Il s'agit d'étudier un autre aspect de l'implication d'Hortense et de Marie Mancini dans les domaines culturels. Une influence et une place leur furent en effet reconnues dans la voie artistique, non en tant que productrices d'œuvres mais en tant que modèles. Ce phénomène peut être abordé comme une preuve de leur ancrage dans la culture du XVII<sup>e</sup> siècle, au sens large du terme, et nous pouvons l'envisager comme une marque diverse et supplémentaire du poids qu'avaient pu acquérir les deux sœurs à ce niveau mais plus largement dans la société aristocratique européenne.

Ce thème exige une étude approfondie des œuvres picturales du XVII<sup>e</sup> siècle, qui ont déjà donné lieu à d'importantes analyses, dont certains points peuvent nous fournir des pistes particulièrement intéressantes. C'est pourquoi nous développerons ce sujet en référence à un récent ouvrage (2004) de Carla Benocci et de Tommaso di Carpegna Falconieri, intitulé *Le belle : ritratti di dame del seicento e del settecento nelle residenze feudali del Lazio*<sup>1</sup>.

A partir des galeries de portraits de prestigieuses résidences, cette étude traite de l'essor de cette mouvance, particulièrement au sein des plus grandes familles romaines, de collectionner les images de ces «dames ». Par conséquent, l'analyse touche à l'histoire du genre et au rôle de la femme à cette période, en se penchant plus précisément sur les noms des femmes représentées, les diverses modalités de représentation et sur la connaissance précise des collections des familles les plus illustres<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> C. Benocci e T. Di Carpegna Falconieri, *Le belle : ritratti di dame del seicento e del settecento nelle residenze feudali del Lazio*, con saggi di C. Grilli e F. Petrucci, Roma, Peraldo, 2004.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 6-7.

Dans ce cadre, apparaît la présence des deux nièces de Mazarin, Marie et Hortense, auxquelles cet ouvrage consacre de nombreux points qu'il est intéressant d'inclure dans notre réflexion.

Ce genre pictural, celui des « *Serie delle Belle* », se développa à l'époque moderne. Une prolifération de telles collections est remarquable à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, parallèlement à l'extension du pouvoir et du prestige des femmes aux niveaux politique, social et culturel<sup>1</sup>.

A Rome, de telles œuvres sont identifiables dans les collections de grandes *casa* comme celles des Chigi ou des Colonna<sup>2</sup>. Nous avons bien évidemment déjà cité ces noms, faisant partie intégrante des parcours de Marie et d'Hortense Mancini. Ils s'insèrent d'ailleurs dans un contexte plus large qui peut fournir une explication aux nombreuses représentations de ces deux femmes dans de telles galeries<sup>3</sup>. Plusieurs facteurs sont en effet à noter. Marie puis Hortense avaient pris place au sein de la cour romaine au cours des années soixante du XVII<sup>e</sup> siècle, l'une par son établissement, l'autre par son installation aux côtés de sa sœur après sa fuite, comme nous l'avons précédemment développé. Aussi, à cette même période, le peintre Jacob Ferdinand Voet se trouvait à Rome et devenait un des portraitistes les plus en vogue, tant de la noblesse romaine que des aristocrates étrangers de passage dans l'*Urbs*. Lorenzo Onofrio et Marie Colonna posèrent à de nombreuses reprises pour cet artiste, tout comme la duchesse de Mazarin, et le couple devint un de ses plus grands commanditaires. Voet joua un rôle primordial dans le développement des « *Gallerie delle Belle* » qui représentaient les dames romaines les plus illustres. Les *serie* du cardinal Chigi pour son palais d'Ariccia, celles de Colonna pour son palais romain et pour celui de Paliano furent également copiées, avec des variantes, pour la Maison de Savoie, les Massimo, les Altieri et bien d'autres<sup>4</sup>. D'après des exemples de commandes, entre autres celles du cardinal Chigi, nous comprenons que les *Belle* choisies répondaient à différents critères, dont Marie et Hortense furent les plus représentatives. Elles devaient être d'illustres femmes de la haute société, essentiellement romaine, issues des plus grandes familles, avoir été mariées aux plus grands personnages ; elles devaient aussi être appréciées pour leur vivacité, leur élégance, leur esprit, leur rôle au sein de la vie mondaine, mais aussi pour leur exercice d'un certain pouvoir, dans le cadre des stratégies familiales par exemple. Marie et Hortense correspondaient alors parfaitement à ce

---

<sup>1</sup> C. Benocci e T. Di Carpegna Falconieri, *Le belle...*, pp. 16-17.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 59-61.



concept et pouvaient aisément incarner les « Belle per eccellenza »<sup>1</sup>. De plus, elles avaient fait partie de la cour de Louis XIV, alors que le modèle français se diffusait et influençait de plus en plus la société romaine, influence dont elles étaient les protagonistes en propageant les modes, les habitudes, les mœurs et les manières de vivre.

Le cardinal Chigi, un des principaux commanditaires de cette période, était lui-même touché par ce courant français grâce à ses différents voyages<sup>2</sup> ; aussi, il s'agissait d'un facteur supplémentaire à l'évidente représentation des Mancini dans ses galeries, d'autant plus qu'elles faisaient partie de son proche entourage, comme nous l'avons évoqué précédemment en référence à leurs mémoires<sup>3</sup>. La série de son palais d'Ariccia, qui devait célébrer les deux sœurs, fut donc réalisée peu de temps avant leur départ de Rome<sup>4</sup>.

Leur rôle primordial au sein de la société aristocratique, mondaine et culturelle romaine leur conférait une place de choix dans les représentations picturales féminines de ce second XVII<sup>e</sup> siècle.

Il est intéressant d'évoquer une hypothèse dont nous font part Tommaso di Carpegna Falconieri et Cecilia Grilli au fil de leur étude sur « Le dame di Arsoli »<sup>5</sup>. Cette idée concerne la collection du cardinal Flavio Chigi réalisée par Voet, représentant trente-sept femmes choisies selon les critères précédemment évoqués. L'hypothèse porte sur le projet envisagé par ce commanditaire. Sur les trente-sept femmes représentées, vingt-sept étaient apparentées à un cardinal. L'exemple de Marie et Hortense Mancini est révélateur : elles étaient bien évidemment les nièces du cardinal défunt, Mazarin, mais aussi du cardinal Francesco Maria Mancini, qui faisait partie de la Curie. De la même manière, les vingt-quatre autres femmes étaient liées aux différents membres du Sacré Collège. De ce point de vue, l'hypothèse avance que Flavio Chigi aurait représenté, par ses « *Dame di Ariccia* », « le Sacré Collège des nièces des cardinaux »<sup>6</sup>. De plus, les auteurs remarquent que cette idée correspondrait à l'esprit de ce cardinal ainsi qu'à la culture des aristocrates romains, entre tradition et libertinage, à laquelle ils rattachent également le fait de célébrer, dans ces galeries, la beauté des femmes et le caractère éphémère qui y est attaché<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> C. Benocci e T. Di Carpegna Falconieri, *Le belle...*, p. 17 et pp. 172-174.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 22-23.

<sup>3</sup> G. Doscot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie...*, p. 76 (Nous choisissons de citer cette page à titre d'exemple des liens entretenus entre le cardinal Chigi et les sœurs Mancini ; plusieurs autres références témoignant de ce fait sont repérables dans les *Mémoires* d'Hortense et dans ceux de Marie.)

<sup>4</sup> C. Benocci e T. Di Carpegna Falconieri, *Le belle...*, p. 65.

<sup>5</sup> T. Di Carpegna Falconieri e C. Grilli, «Les Dame di Arsoli», in C. Benocci e T. Di Carpegna Falconieri, *Le belle...*, pp. 163-181.

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 173-174.

<sup>7</sup> *Ibid.*

La beauté d'Hortense était d'ailleurs universellement reconnue, d'après les commentaires de nombreux contemporains à l'instar de Madame de Lafayette ou de Saint-Evremond<sup>1</sup>, et renforçait le fait qu'elle soit dépeinte en tant que véritable emblème, dans cette série mais également dans la plupart des collections suivantes<sup>2</sup>.

Marie et Hortense Mancini étaient devenues les modèles de ces *gallerie delle Belle* et inspiraient la création de tels portraits<sup>3</sup>. Nous pouvons citer l'exemple de la commande du duc de Savoie Charles-Emmanuel II à Ferdinand Voet, dont sept portraits de femmes romaines furent envoyés en 1673. La constitution de cette série de Savoie est à mettre en rapport immédiat avec l'arrivée d'Hortense dans ces Etats, sous la protection de ce commanditaire<sup>4</sup>. Aussi, la présence des deux Mancini dans les galeries constituées plus tardivement est identifiable, dans la collection Massimo de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par exemple, dans laquelle leurs portraits s'intègrent parmi les représentations des dames Colonna, sur le modèle de la collection Chigi de 1672-1673<sup>5</sup>.

En tant qu'emblèmes, leurs images furent copiées de nombreuses fois par différents artistes. Les réalisations de tels portraits au cours des décennies suivantes étaient encore marquées par leurs représentations, même si leurs caractéristiques physiques initiales tendaient à être modifiées, ce qui implique aujourd'hui des difficultés quant à l'identification des femmes des portraits plus tardifs<sup>6</sup>.

Choisies comme modèles des *gallerie delle Belle* alors que ce genre pictural prenait une ampleur considérable à partir de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, elles acquirent ainsi une place conséquente dans un autre domaine de la culture du Grand Siècle.

Apparentées à la plus haute aristocratie, ainsi qu'en relation avec les plus grands commanditaires et mécènes de cette période, elles furent, dans un premier temps, consacrées pour leur beauté, leur élégance et leurs rôles actifs dans la vie mondaine, sociale et culturelle de la société romaine. Aussi, les analyses concernant ces *Belle* évoquent quelques éléments explicatifs supplémentaires quant à l'attrait des contemporains pour ces véritables figures féminines et leurs représentations picturales, que nous évoquerons dans notre prochain chapitre.

---

<sup>1</sup> C. Benocci e T. Di Carpegna Falconieri, *Le belle...*, p. 85 et p. 133.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 28 et p. 62.

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 172-173.

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 136-137.

Ces explications s'attachent davantage à leurs personnalités ainsi qu'à l'originalité de leurs parcours. Il est important de comprendre cette notion de modèle, attestant de leurs places primordiales qu'elles tenaient dans la haute société européenne, alors que les particularités de leurs destins les plaçaient parfois en marge. De ce point de vue, nous pouvons nous interroger sur le fond de cette situation paradoxale ainsi que sur ses répercussions, parallèlement aux mentalités et au contexte général du XVII<sup>e</sup> siècle.

## **Chapitre 9 : Des destins d'exception face à la dureté des jugements**

D'après les thèmes que nous avons étudié afin d'analyser les différentes pistes caractérisant les existences des sœurs Mancini, nous pouvons qualifier les parcours d'Hortense, de Marie et, dans une moindre mesure, de Marianne comme mouvementés et originaux, relevant de l'exception.

Leur très haute position sociale et leurs rôles actifs impliquaient incontestablement des échanges relationnels et sociaux intenses, qui les faisaient entrer dans un espace que l'on peut qualifier de public. Ainsi, leurs vies furent connues tous, à savoir des membres de la société aristocratique, et ont pu être par conséquent soumis aux jugements les plus divers. Les critiques de leurs contemporains furent pour une grande part reprise par l'historiographie les concernant, qui véhiculait ainsi une image négative, d'échec et de déclin.

### I/ Les critiques des contemporains et des historiens : les sources d'un déclin

Il est vrai que, suite à l'analyse de quelques-uns de leurs actes, ceux-ci pouvaient être qualifiés « d'erreurs », comme Marie et Hortense le précisaient d'ailleurs elles-mêmes à plusieurs reprises dans leurs mémoires ou dans leurs correspondances. Cependant, bien plus que des critiques précises sur des actes ponctuels, c'est une image générale d'échecs qui se dégage des nombreux jugements, aussi bien des contemporains que des historiens ou biographes.

En premier lieu, nous pouvons rappeler que l'arrivée des petites Mancini avait pu être critiquée, à la fois en référence à leurs origines italiennes qu'en tant que nièces de Mazarin.

Dans un second temps, les critiques qu'elles subirent étaient directement liées à l'orientation de leurs parcours, aux divers événements dans lesquels elles étaient impliquées, ainsi qu'à leurs choix et à leurs décisions.

Les difficultés de leurs vies conjugales constituent l'élément principal, voire déclencheur, d'une série de réactions de la part des contemporains. Etant donné leurs positions au sein de la haute société, leurs échecs amoureux pouvaient être connus de leurs semblables, d'autant plus que les gazettes, les correspondances et les procès alimentaient grandement les différentes étapes de leurs séparations conjugales<sup>1</sup>. Les concrétisations de leurs ruptures respectives, symbolisées par leurs fuites, revêtaient un caractère exceptionnel, source de nombreux commentaires. Madame de Sévigné par exemple, dans une réponse à sa fille en juin 1672, évoquait, en référence à la fuite d'Hortense et de Marie de Rome, le caractère plaisant du récit d'une telle fugue, perçue comme une « étrange folie »<sup>2</sup>. Marie était également elle-même consciente des critiques négatives dont ses comportements faisaient l'objet. Elle en traitait explicitement dans une lettre adressée à son frère le duc de Nevers peu de temps après sa fuite en évoquant « les méchantes langues de Rome »<sup>3</sup> ; ce dernier était dans l'*Urbs* à cette période et Marie se doutait des critiques qu'il avait pu entendre à son sujet.

Cet acte, fort compromettant pour une femme d'Ancien Régime, fut lié, comme dans le cas d'Hortense, à sa personnalité. Ainsi, les critiques s'apparentèrent à des jugements moraux.

Le plaidoyer prononcé en 1689 à l'encontre d'Hortense au cours du procès qui l'opposait une nouvelle fois au duc de Mazarin est l'un des meilleurs exemples<sup>4</sup>. Dans le but de faire condamner Hortense de sa fuite, l'avocat Claude Erard en dressait un portrait extrêmement négatif. Il utilisa par exemple le fait que Mazarin ait légué ses biens et sa fortune conjointement aux époux, et non à Hortense seule, pour insinuer le fait que le ministre était conscient de « l'humeur » de sa nièce et avait décidé ainsi de la rendre davantage dépendante. Il mettait également en avant sa « légèreté » et sa liberté de mœurs en jugeant de son mode de vie en Angleterre, où elle pouvait profiter des « plaisirs » et où elle avait transformé sa maison en « Academie publique de jeu, et de tous les désordres que le Jeu entraîne (...) »<sup>5</sup>. Ces attaques publiques devaient prouver la bassesse morale de la duchesse aux yeux de ses contemporains et plus largement de la société, marquée en cette fin de siècle par un autoritarisme croissant.

Dans cette même optique, les mémoires apocryphes de Marie la présentaient comme une femme irresponsable et capricieuse. Ces considérations étaient ainsi largement diffusées et furent d'ailleurs transmises implicitement par certains historiens. En effet, Régis de

---

<sup>1</sup> E. Goldsmith et D. Goodman, (dir.), *Going public: women and publishing...*, p. 31.

<sup>2</sup> J. Hillairet, *Les Mazarinettes...*, p. 121.

<sup>3</sup> Archivio Colonna, Cartella di Maria Mancini Colonna a vari destinatari, al Duca de Nevers, Aix, 15 juin 1672.

<sup>4</sup> C. Erard, *Plaidoyé prononcé au Grand Conseil, pour Monsieur le Duc de Mazarin, contre Madame la Duchesse de Mazarin...*, p. 1.

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 6-25.

Chantelauze attestait ces idées en émettant le fait que Marie fut à l'origine de ces mémoires apocryphes, tandis que Claude Dulong, sans considérer que Marie fut liée à cette publication, suggère que le contenu pouvait être juste<sup>1</sup>.

Les critiques des contemporains s'établissaient dans le cadre des mentalités de cette période. Aussi, nous retrouvons dans l'historiographie du XIX<sup>e</sup> siècle des jugements moraux explicites concernant les deux nièces de Mazarin. Dans son ouvrage sur la duchesse, C. Bouvier critique ouvertement le caractère d'Hortense et utilise le récit d'anecdotes pour la dénigrer, en mettant en évidence un tempérament capricieux, frivole ou encore maladroit<sup>2</sup>. Des allusions similaires sont repérables dans les *Procès de femmes* dont nous fait part J. Munier-Jolain ; Hortense et la marquise de Courcelles sont par exemple qualifiées « d'écervelées » et le récit de ses aventures amoureuses est appuyé. Cependant les critiques de cet auteur sont souvent liées à des annotations positives, telle une remarque à propos de son « ignorance », supplée « par beaucoup d'esprit naturel »<sup>3</sup>, critiques qui font de cet ouvrage un discours ambigu. De la même manière, Arvède Barine insistait, à propos de Marie, sur ses « extravagances » et son manque de sens moral<sup>4</sup>.

L'ensemble de ces caractéristiques négatives est à lier aux jugements des auteurs, contemporains ou plus récents, sur les décisions que prirent Marie et Hortense Mancini au cours de leurs vies. Ces jugements se réfèrent à leurs actes et aux récits qui en avaient été fait, à travers leurs mémoires par exemple. De nombreux auteurs ne demeurent pas impartiaux vis-à-vis des choix que firent ces deux femmes. Par exemple, Bouvier parlait « d'obstination têtue » pour qualifier le refus d'Hortense de revenir auprès de son mari, malgré l'insistance des envoyés de duc de Mazarin durant son séjour à Chambéry<sup>5</sup>. De la même manière, la publication de ses mémoires avait eu un succès, certes, mais son texte engendrait des réactions. Ceux de Marie, dans lesquels elle faisait également part de ses faiblesses, comme nous l'avons déjà étudié, témoignaient de son manque de discernement, de son incapacité à agir sensiblement, voire de sa stupidité, d'après certains historiens comme Perey ou Mallet-Joris. Pour Patricia Francis Cholokian, ces biographes ne reconnaissent pas l'honnêteté du texte de Marie Mancini, mais au contraire, leurs critiques s'apparentaient à l'idéologie

---

<sup>1</sup> P. F. Cholokian, *Women and the politics of self-representation...*, pp. 103-104. A noter, R. De Chantelauze, *Louis XIV et Marie Mancini*, Paris, Didier et Cie, 1880.

<sup>2</sup> C. Bouvier, *La duchesse de Mazarin à Chambéry...*, p. 52, p. 59, p. 73 et p. 92. Nous citons ces quelques pages à titre d'exemples, mais notre réflexion peut s'appliquer à l'ensemble de l'ouvrage.

<sup>3</sup> J. Munier-Jolain, *Procès de femmes...*, pp. 105-187.

<sup>4</sup> A. Barine, *Princesses et Grandes Dames...*, pp. 1-74.

<sup>5</sup> C. Bouvier, *La duchesse de Mazarin à Chambéry...*, pp. 26-28.

patriarcale de l'époque moderne<sup>1</sup>. Les nombreuses critiques négatives soulignaient ainsi, de manière plus large, le manque d'expérience et d'intelligence des Mancini. Nous pouvons assimiler ces jugements à une condamnation morale de la femme qui se plaçait par ses actes et ses attitudes en dehors de l'ordre établi et de la conformité exigée par la société d'Ancien Régime. En ce sens, les critiques à propos de leurs mœurs renforçaient leur condamnation. La résistance des deux nièces de Mazarin reflétait un désir d'indépendance mais était totalement dénigrée, parallèlement au cadre rigide et aux devoirs qui étaient imposés aux femmes du XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, certains biographes jugeaient les parcours de Marie et d'Hortense négativement, et les représentaient dans une perspective globale de déclin, en référence aux carcans mentaux qui perduraient à l'encontre des femmes durant le Grand Siècle et dépréciaient la notion de liberté qui était fortement présente dans leurs démarches.

Il est vrai que nous pouvons constater des échecs au regard de leurs différentes actions, mais nous devons les prendre en compte tout en les relativisant.

Dans un premier temps, Marie fut confrontée au refus de Louis XIV de lui accorder l'accès à Paris après sa fuite de Rome, alors qu'elle pensait obtenir son soutien, comme nous l'avons évoqué plus largement dans le cadre des appuis et de leurs limites. Il s'agissait certainement d'une erreur d'appréciation de sa part, qu'elle reconnaissait en revanche elle-même dans ses mémoires<sup>2</sup>. Aussi, sa réclusion aux Pays-Bas espagnols où elle fut traitée avec dureté peut être considérée comme un échec, dans le sens où le jeu épistolaire auquel elle participait grandement fut certainement manipulé à son encontre<sup>3</sup>. Cependant, elle parvint à obtenir son transfert vers Madrid, sous l'autorité de son mari, certes, mais où elle se trouvait plus proche de la cour, de soutiens et de la possibilité d'une vie sociale plus intense.

Ensuite, durant ses dernières années en Espagne, Claude Dulong<sup>4</sup> relève quelques-unes de ses erreurs au niveau politique pendant la succession espagnole. Elle avait entretenu des liens avec l'ancienne et la nouvelle reine, Marianne de Neubourg puis Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, en cherchant et en parvenant à tenir un rôle social dans les deux cours successives ainsi que des appuis pour l'avancement de ses fils. Nous nous fions pour ce point à l'analyse de Claude Dulong sur les dernières années de la vie de Marie Mancini ; nous manquons d'informations supplémentaires concernant cette période, ce pourquoi nous en soulignons seulement quelques points. D'après son étude, à partir des archives de la Bastille, la jeune

---

<sup>1</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, pp. 90-121.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito: Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarri, (a cura di), *Per lettera...*, pp. 559-567.

<sup>4</sup> C. Dulong, « Les dernières années de Marie Mancini et son inventaire après décès »..., pp. 130-145.

Reine devait partir seule pour Madrid, en l'absence de Philippe V, sous la protection de sa *camarera mayor*, la princesse des Ursins, qui avait pour but de soustraire la reine à toute influence. Dans cette optique, Claude Dulong nous indique qu'il aurait été demandé à Marie à cette période, en 1702, de quitter la cour et même l'Espagne. Elle souligne plusieurs éléments : les contacts intenses de Marie tant avec l'ancienne qu'avec la nouvelle cour, ses critiques face aux coutumes rigides espagnoles, ses manœuvres en faveur de ses fils et ses relations pro-Habsbourg<sup>1</sup>. En ce sens, les erreurs de Marie sont la base de son déclin. Toutefois, si nous prenons en considération ces points d'analyse, nous pouvons noter que Marie Mancini continuait à s'inscrire dans des stratégies aristocratiques, en respectant le rôle qui était attribué aux femmes de ce rang, à savoir la défense et l'élévation de sa *casa*. Aussi, il est possible que la vie sociale espagnole fut trop rigide pour elle, étant donné qu'elle avait déjà, à Rome, introduit les manières de vivre à la française donnant ainsi plus de liberté aux femmes. Même si la notion d'échecs est à prendre en considération, Marie tentait de suivre ses objectifs premiers.

De plus, ses dernières années sont souvent qualifiées de « vie errante ». Cependant, ses passages successifs à Rome (en 1692, 1706 et 1714) où elle avait conservé des réseaux, ses séjours en France en 1702-1703 puis en 1705, permis par Louis XIV, ainsi que dans toute la Péninsule<sup>2</sup>, attestent incontestablement des soutiens qu'elle devait encore avoir, à commencer en France grâce à sa famille, le duc de Nevers ou la duchesse de Bouillon, avec laquelle elle continuait à correspondre à cette période<sup>3</sup>.

Egalement, même si son départ d'Espagne lui fut imposé, cette « errance » qui suivit devenait une errance choisie et voulue. Elle aurait en effet pu opter pour une retraite dans un couvent, mais ses derniers voyages témoignent de sa préférence pour une certaine indépendance et liberté, ainsi que d'une capacité à rebondir face aux événements qui se présentaient.

Sur le même modèle, le parcours d'Hortense était qualifié « d'errant », par Bouvier<sup>4</sup> par exemple, qui caractérisait ainsi les déplacements de la duchesse au cours de sa fuite. Dans ce cas également, il s'agissait d'un choix, les voyages permettant à cette dernière d'échapper à ses devoirs conjugaux tout en conservant le mode de vie de cours européennes.

---

<sup>1</sup> C. Dulong, « Les dernières années de Marie Mancini et son inventaire après décès »..., pp. 130-145.

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 140-141.

<sup>3</sup> Archivio Colonna, Cartella a Maria Mancini Colonna, de Marianne Mancini de La Tour, duchesse de Bouillon a Maria Mancini, de Bayonne, 20 mars 1713.

<sup>4</sup> C. Bouvier, *La duchesse de Mazarin à Chambéry*..., p. 22.

De plus, la situation financière d'Hortense semblait être devenue catastrophique, comme l'évoquait Saint-Evremond<sup>1</sup>. Sans moyens de vivre selon son rang, elle perdait de la considération<sup>2</sup>. C'est pourquoi elle s'endetta en conservant des dépenses liées au prestige, même si son entourage en Angleterre lui apportait un soutien sur ce plan également<sup>3</sup>. Mais les dettes ne restaient-elles pas une des marques des aristocrates, parallèlement au mépris de cette catégorie sociale pour « l'économie », symbolisant la « vertu des petites gens »<sup>4</sup> ?

Ces différents éléments donnent des pistes afin de relativiser le parcours général d'Hortense et de Marie Mancini. Leurs existences ont souvent été, et le sont encore parfois, présentées par des contemporains, biographes ou historiens sous l'image d'un déclin certain et d'une succession d'erreurs. En ce sens, ces jugements sont à lier étroitement au conformisme<sup>5</sup> du XVII<sup>e</sup> siècle, particulièrement dans ses dernières décennies pendant lesquelles on assiste à une réaction d'austérité<sup>6</sup>, ainsi qu'à l'autoritarisme symbolisé en France par le Roi Louis XIV. Par leur condition de femme, leurs actes et leurs choix étaient d'autant plus dénigrés et donnaient lieu à des jugements d'ordre moral, qui pouvaient mener à des condamnations réelles, à l'instar de la sentence prononcée par le Grand Conseil à l'encontre d'Hortense en 1689<sup>7</sup>.

Toutefois, l'idée de liberté était bien présente durant le Grand Siècle et évoluait parallèlement à celle d'autorité. Il existait donc une quête de liberté, au sens philosophique du terme. Les destins des deux Mancini pouvaient ainsi s'inscrire dans cette idée d'indépendance et d'autonomie. Il est à noter que certaines de leurs biographies, essentiellement des romans historiques, ont tenu compte de cette approche, souvent évoquée en rapport avec l'idée de quête du bonheur<sup>8</sup>.

A cette période, des intellectuels, des « esprits libres », exposaient leurs philosophies dans des cercles indépendants de celui tenu par l'officiel pouvoir royal, dans lesquels ils étaient en mesure de laisser court à leur « esprit d'indépendance »<sup>9</sup>. Les liens maintenus entre Marie, Hortense ainsi que Marianne et certains de ces intellectuels, à l'instar de Saint-Evremond, La Fontaine<sup>10</sup> ou La Fare<sup>11</sup>, nous amènent à envisager leurs existences parallèlement à ce courant

---

<sup>1</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, p. 136.

<sup>2</sup> N. Elias, *La société de cour...*, p. 48.

<sup>3</sup> J. Munier-Jolain, *Procès de femmes...*, pp. 105-187.

<sup>4</sup> N. Elias, *La société de cour...*, p. 48.

<sup>5</sup> B. Craveri, *L'âge de la conversation...*, p. 368.

<sup>6</sup> M.-C. Moine, *Les fêtes à la cour du Roi-Soleil...*, pp. 116-117.

<sup>7</sup> J. Munier-Jolain, *Procès de femmes...*, pp. 105-187.

<sup>8</sup> Nous pouvons citer comme exemple l'ouvrage de P. Combescot, *Les petites Mazarines*, Paris, Grasset, 1999.

<sup>9</sup> B. Craveri, *L'âge de la conversation...*, pp. 364-371.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 108-109.



de pensées, rattaché au libertinage dans le sens des dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, la revendication de la liberté se faisant, à cette période, plus visible socialement. Sans rattacher les choix de ces femmes à une quête philosophique, leurs actes et leurs parcours reflétaient une affirmation de leurs choix et, par conséquent, un besoin d'indépendance.

## II / Le désir d'indépendance, fil conducteur de leurs destinées.

En étudiant les rôles, les actions et les activités des nièces de Mazarin, nous avons pu dans un premier temps constater la présence de la notion de liberté au fil de leurs parcours. Leur participation à la diffusion du modèle culturel français en est un exemple, étant donné qu'il réservait aux femmes une place plus importante ainsi qu'une liberté davantage affirmée en comparaison des habitudes culturelles des autres Etats européens.

Aussi, les idées d'indépendance et de liberté peuvent être perçues de manière plus globale et être appliquées à l'ensemble de leurs destins respectifs. Cette analyse nous amène donc à relativiser l'image négative que les historiens et biographes ont souvent attribuée à ces personnages féminins, en référence aux conceptions sociales et morales du statut de la femme sous l'Ancien Régime.

En effet, les conventions morales et religieuses constituaient le cadre traditionnel de cette période. En France, la fin de siècle fut marquée par le conformisme imposé par Louis XIV, impliquant des restrictions de liberté et une morale issue du classicisme français, qui rompaient avec l'atmosphère plus libre du début de règne<sup>1</sup>. Cependant, quelques intellectuels, à travers le courant du libertinage, prônaient une liberté de pensée qui prit une dimension sociale et culturelle au cours des dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle. La revendication de liberté se développa ainsi parmi les élites intellectuelles et aristocratiques, milieu auquel appartenaient les nièces de Mazarin. C'est au sein même de ce milieu que leurs choix et leurs parcours pouvaient bénéficier d'une interprétation davantage positive, ou du moins relative, en comparaison du rejet qu'elles subissaient par l'ordre établi.

Même si les raisons exactes des ruptures d'Hortense et de Marie Mancini d'avec leurs époux pouvaient être de divers ordres et recouvraient plusieurs causes, cet acte pouvait être perçu comme un désir de liberté et leur fuite concrétisait en ce sens une volonté d'indépendance. Leurs exils devenaient ainsi une démarche volontaire, associée à l'idée de voyage. Dans cette optique, leurs multiples déplacements que nous avons énumérés précédemment représentaient un mode de vie itinérant que Saint-Evremont, un des tenants du libertinage en cette deuxième

---

<sup>1</sup> L. Timmermanns, *L'accès des femmes à la culture...*, p. 100-103.

moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, percevait comme une vertu philosophique<sup>1</sup>. Sans appliquer cet idéal aux parcours de Marie et d'Hortense, elles souhaitaient cependant une liberté de mouvement et s'étaient de ce point de vue affirmées, tout comme la duchesse de Bouillon qui, par la suite, avait rejoint sa soeur en Angleterre<sup>2</sup>. L'ensemble de leurs choix et de leurs activités reflétait ce besoin.

Le fait de publier leurs mémoires témoignait en soi d'une liberté d'entrer dans cette sphère publique particulière. Aussi, le contenu de leurs textes évoquait cette idée ; Hortense cherchait à exposer son droit à l'autonomie<sup>3</sup>, tandis que Marie faisait part de son sentiment par rapport à la notion de liberté :

« Je ne me rebutai pas néanmoins pour avoir vu mal réussir mes deux premières entreprises pour ma liberté, et, considérant que c'était le plus doux bien de la vie et que, pour le recouvrer, il n'y avait rien qu'un esprit noble et généreux ne dût tenter, je me mis tout de nouveau à chercher le moyen de l'obtenir. »<sup>4</sup>

La revendication d'indépendance de ces deux femmes était donc perceptible à différents niveaux. La sociabilité à laquelle elles se prêtaient en était un des reflets. Dans sa présentation de la duchesse de Mazarin, l'abbé de Saint-Réal faisait référence à la « liberté d'esprit » de cette dernière, ainsi qu'à la liberté qui régnait en sa demeure de Chambéry, devenue lieu de réception<sup>5</sup>. Une telle atmosphère devait également régner au sein de son cercle en Angleterre, comme dans celui de sa sœur Marianne, étant donné que leurs membres, dont nous avons évoqué les principaux au préalable, étaient pour la plupart des partisans de ce libertinage.

Les différentes décisions des Mancini nous permettent aussi de constater une réelle détermination quant à la sauvegarde de leur indépendance et l'affirmation de leurs choix. La correspondance de Marie n'indiquait par exemple pas de promesses de retour à Rome, malgré les manœuvres de son mari, son choix s'établissant sans contrainte<sup>6</sup>. Aussi, en sa fin de vie, elle préféra poursuivre ses voyages plutôt que de retourner au palais Colonna, ce fait ayant apparemment eu des incidences sur son propre héritage, qui en fut amoindri<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> E. Goldsmith et D. Goodman, (dir.), *Going public: women and publishing...*, p. 41.

<sup>2</sup> B. Craveri, *L'âge de la conversation...*, p. 364.

<sup>3</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, p. 100.

<sup>4</sup> G. Descot, (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini...*, p. 199.

<sup>5</sup> C. Bouvier, *La duchesse de Mazarin à Chambéry...*, pp. 88-91.

<sup>6</sup> E. Graziosi, « Lettere da un matrimonio fallito: Maria Mancini al marito Lorenzo Onofrio Colonna », in G. Zarri, (a cura di), *Per lettera...*, pp. 554-556.

<sup>7</sup> N. Gozzano, *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna...*, pp. 71-72.

Il est à noter que cette indépendance, sous ses formes les plus diverses, n'aurait pu leur être permise sans leur appartenance au milieu aristocratique, le mode de vie et les réseaux relationnels qui en dépendaient étant indispensables à la concrétisation de leurs envies, de leurs décisions et de leurs actions. Leur statut d'aristocrate leur permit d'atteindre une certaine marge d'autonomie et de liberté et leur donna l'opportunité d'en jouir à travers des actes mais aussi des rôles concrets dans différents domaines.

Au sein de cette élite se diffusa, dans une plus ou moins grande mesure, le courant de pensée libertin. Grâce à ce courant de pensées, les jugements portés sur leurs parcours purent bénéficier d'un regard plus indulgent, voire admiratif, contrairement aux jugements extrêmement négatifs issus de la morale traditionnelle et rigoriste de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. A travers les représentations picturales qui avaient fait de Marie et d'Hortense des modèles des *gallerie delle Belle*, nous pouvons constater que leurs ruptures avec l'ordre établi et l'abandon de leurs devoirs conjugaux ne furent pas un frein à la perpétuation de leurs représentations en tant que modèles. Les études réunies par Carla Benocci et Tommaso di Carpegna Falconieri montrent au contraire que l'exception des parcours des deux nièces de Mazarin avait renforcé le fait qu'elles devinrent de véritables figures féminines et des modèles de portraits incontournables. Leur vie aventureuse, faite de voyages et de rebondissements, participait à la fascination qui était portée aux deux femmes<sup>1</sup>. De plus, aux emblèmes de beauté et d'élégance qu'elles représentaient, elles pouvaient ajouter dans un second temps, après leur fuite, ceux de l'indépendance et de la liberté féminine. Le charisme et le tempérament étaient aussi des critères dans la sélection des femmes portraitisées. Dans cette optique, Hortense et Marie apparaissaient d'autant plus comme des modèles de ces *belle* et méritaient d'être consacrées par des portraits au sein de prestigieuses demeures, souvent lieux de pouvoir<sup>2</sup>. Leurs personnalités avaient donc influé sur la reconnaissance qui pouvait leur être donnée à travers l'art. En ce sens, nous pouvons penser que les commanditaires de telles galeries ne refusaient pas les représentations des deux Mancini et ne les rejetaient pas au nom de l'ordre social, mais au contraire, acceptaient en quelque sorte ces aspects-ci de leurs caractères.

Jacob Ferdinand Voet mit d'ailleurs en peinture certains traits des destins d'Hortense et de Marie, comme nous pouvons le constater à partir d'un tableau conservé au Windsor Castle. Elles y sont représentées ensemble, sous une image mondaine : Marie Mancini est en train de

---

<sup>1</sup> C. Benocci, T. Di Carpegna Falconieri, *Le belle...*, p. 136.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 65.

lire les lignes de la main de sa sœur, attitude fortement symbolique pour mettre en évidence le caractère incertain de leur destin<sup>1</sup>.

Leurs destinées peu communes ne furent pas exclues des représentations picturales, certainement sous la volonté du peintre lui-même.

Elles devinrent par conséquent de véritables emblèmes de beauté et des figures féminines aristocratiques et indépendantes, ce qui permet de relativiser le caractère négatif et péjoratif qui fut généralement attribué à leurs vies.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que la possibilité d'un tel phénomène est à lier à la diffusion du libertinage au sein de la culture de certains hauts personnages, même si la tradition était toujours une valeur présente, à l'instar de la personnalité du cardinal Chigi dont nous avons précédemment évoqué l'ambivalence<sup>2</sup>.

Les figures féminines que devinrent les Mancini sont à considérer parallèlement à leur statut d'aristocrates. Tout en se plaçant à plusieurs reprises en marge du conformisme du XVII<sup>e</sup> siècle, elles s'efforcèrent de tenir leur rang dans la majeure partie de leurs choix, de leurs activités et des divers rôles qu'elles acquirent et respectèrent en ce sens quelques règles propres à ce milieu.

C'est au sein de cette catégorie sociale que leur rencontre avec les élites sociales mais surtout intellectuelles avait pu avoir lieu. Leurs liens avec des intellectuels influencés par le libertinage purent devenir des soutiens et des défenseurs de leurs personnes et de leurs parcours, à l'exemple de la relation particulière entretenue entre Saint-Evremond et Hortense Mancini<sup>3</sup>.

Cet esprit fort lui consacra une oraison funèbre<sup>4</sup>, qui témoigne du jugement positif de cet auteur sur le destin de la duchesse<sup>5</sup>, probablement touché par le libertinage de cette personnalité féminine, même si nous devons garder à l'esprit le caractère apologétique propre au genre de l'oraison.

Grâce à de telles amitiés, le cas d'Hortense put être défendu par quelques personnalités contre l'ordre établi symbolisé par les poursuites du duc de Mazarin à son encontre. Les critiques de son avocat Claude Erard en 1689 symbolisaient la vision traditionnelle de l'autorité, en s'attaquant en premier lieu à l'indépendance dont jouissait Hortense par sa fuite<sup>6</sup>. Contre cela,

---

<sup>1</sup> C. Benocci, T. Di Carpegna Falconieri, *Le belle...*, p. 60 et pp. 130-133.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 174.

<sup>3</sup> B. Craveri, *L'âge de la conversation...*, p. 364.

<sup>4</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, p. 87.

<sup>5</sup> C. Bouvier, *La duchesse de Mazarin à Chambéry...*, pp. 73-74.

<sup>6</sup> C. Erard, *Plaidoyé prononcé au Grand Conseil, pour Monsieur le Duc de Mazarin, contre Madame la Duchesse de Mazarin...*, pp. 13-14.

dans sa *Réponse au plaidoyé d'Erard*<sup>1</sup>, Saint-Evremond prônait au contraire le droit de quitter un mari tyrannique<sup>2</sup> et défendait en ce sens la liberté d'Hortense. De façon plus générale, il s'agissait de la confrontation de deux visions antagonistes. Saint-Evremond dénonçait les critiques plus vastes faites à l'encontre de la sociabilité et de la société de salon<sup>3</sup>, tandis qu'Erard faisait un portrait négatif de la duchesse, en référence à son mode de vie lors de son séjour en Angleterre et aux mœurs qui y étaient attachés, mais aussi à celles de son entourage et des membres des cercles auxquels elle appartenait, au nom des conventions morales et religieuses. En s'attaquant aux jeux, à la galanterie, aux « gens de toutes nations, parlant toutes sortes de langues », aux « libertins » et à « ces gens de toutes religions, hors de la bonne »<sup>4</sup>, l'avocat du duc de Mazarin s'opposait aux courants intellectuels ainsi qu'aux pratiques aristocratiques et aux formes de sociabilité. Il appliquait ainsi les préceptes rigoristes de la politique de Louis XIV en cette fin de XVII<sup>e</sup> siècle, marqués par les mouvances orthodoxe, patriotique et autoritaire. Cette idée est à rattacher au fait que l'Angleterre devint à cette période la terre d'exil des « esprits forts », des libertins et des huguenots, qui dénonçaient la politique d'intolérance du monarque français<sup>5</sup>.

Hortense Mancini bénéficiait également en France de soutiens lors de ce procès, soutiens plus relatifs, certes, mais qui s'opposaient à la conception du duc de Mazarin en attribuant ce fait à sa folie, comme le fit Madame de Sévigné, qui faisait partie du groupe d'observateurs présent lors des audiences<sup>6</sup>.

Ces divers témoignages mettent en évidence le fait qu'Hortense, Marie ou même Marianne n'avaient pas été rejetées par l'ensemble de la société, malgré les vives critiques dont elles furent l'objet. Leurs réseaux au sein du milieu aristocratique ont en partie continué à fonctionner. Dans la correspondance adressée à Marie, nous pouvons relever qu'en dépit de son long séjour en Espagne, de sa réclusion dans un couvent et de l'ensemble des difficultés qu'elle connut à cette période, quelques lettres attestaient des liens maintenus avec quelques-uns des membres de l'aristocratie romaine<sup>7</sup>. Les nièces de Mazarin s'étaient parfaitement insérées dans cette Europe de relations qui caractérisait la haute société et s'y sont maintenues jusqu'à la fin de leurs vies, en 1699 pour Hortense, en 1714 pour Marianne et en 1715 pour Marie.

---

<sup>1</sup> J. Munier-Jolain, *Procès de femmes...*, pp. 105-187.

<sup>2</sup> E. Goldsmith et D. Goodman, (dir.), *Going public: women and publishing...*, p. 41.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> C. Erard, *Plaidoyé prononcé au Grand Conseil, pour Monsieur le Duc de Mazarin, contre Madame la Duchesse de Mazarin...*, pp. 22-30.

<sup>5</sup> B. Craveri, *L'âge de la conversation...*, p. 364.

<sup>6</sup> J. Munier-Jolain, *Procès de femmes...*, pp. 105-187.

<sup>7</sup> Archivio Colonna, Cartella a Maria Mancini Colonna, Lettres de 1692, 1699 et 1707.

En revanche, sur le plan idéologique, nous pouvons supposer que nombreux des jugements au sujet d'Hortense et de Marie Mancini étaient ambivalents : sans les condamner totalement, ils leur reprochaient certains de leurs comportements qui dépassaient de manière trop explicite le conformisme ainsi que les règles de la haute société et de bienséance exigées d'une femme à cette époque.

En effet, Marie, Hortense et Marianne poussèrent vers un libertinage au sens que prit ce courant au XVIII<sup>e</sup> siècle, à savoir un libertinage de mœurs. Tout d'abord, dans le cas d'Hortense, par l'excès du Jeu, dont Saint-Evremont fit une critique<sup>1</sup>, ensuite par l'abandon d'un certain raffinement et d'une certaine mesure au sein du salon tenu en France par Marianne<sup>2</sup>, et enfin par leurs aventures amoureuses successives qui furent commentées par leurs contemporains. Entre autres, nous pouvons citer à titre d'exemples la relation d'Hortense avec son gentilhomme Courbeville<sup>3</sup>, ou encore la relation présumée de Marie avec le cardinal Chigi<sup>4</sup>, ainsi que celle avec un certain P. Florent Brandembourg, dont Claude Dulong fait le récit<sup>5</sup>. De nombreuses allusions font également référence à leurs différents amants, parallèlement à l'historiographie que nous avons précédemment évoquée, mais, même si certaines de leurs relations ont bien été réelles, elles mériteraient des recherches plus approfondies afin de dépasser leurs caractères anecdotiques, ce qui explique pourquoi nous avons simplement survolé ce thème.

Toutefois, nous ne nous retrouvons pas pleinement le libertinage de mœurs qui sera prôné au XVIII<sup>e</sup> siècle. Même si quelques-unes de leurs attitudes peuvent y être attachées, elles ne revendiquaient pas la liberté dans cet extrême et ne se positionnèrent pas en opposition à toutes les règles que recouvrait la société du Grand Siècle. La liberté d'action de ces trois femmes n'occultait pas le fait qu'elles recherchaient un certain conformisme, à travers la justification de leurs actes ou encore les tentatives de sauvegarde de leur honneur.

Elles restèrent toutefois des libertines. Dans les dernières années de sa vie, Hortense avait pensé rejoindre sa sœur Marie dans un couvent espagnol, mais demeura en Angleterre, renforcée dans son idée par Saint-Evremont qui lui resta fidèle et s'opposa à cette résolution<sup>6</sup>. Quant à Marie, elle voyagea jusqu'à sa mort en 1715, alors que Marianne retrouva la France et tint de nouveau un salon durant ses dernières années.

---

<sup>1</sup> C. Bouvier, *La duchesse de Mazarin à Chambéry...*, p. 49.

<sup>2</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 108-109.

<sup>3</sup> P. F. Cholakian, *Women and the politics of self-representation...*, p. 86.

<sup>4</sup> C. Benocci, T. Di Carpegna Falconieri, *Le belle...*, p. 120.

<sup>5</sup> C. Dulong, « Les dernières années de Marie Mancini et son inventaire après décès »..., p. 143.

<sup>6</sup> C. Dulong, *Amoureuses du Grand Siècle...*, pp. 134-142.

Il est indéniable que le désir de liberté et d'indépendance marqua considérablement les destinées de Marie, d'Hortense et, de manière plus relative, de Marianne. La légèreté et l'insouciance dont leurs destins étaient qualifiés effacèrent le plus souvent le fait que leurs parcours puissent être la concrétisation d'un désir de liberté.

En devenant des figures indépendantes, elles s'affirmaient personnellement et en tant qu'individu à part entière ; en ce sens, elles se plaçaient hors des carcans dans lesquels était maintenu la femme du Grand Siècle et tentaient d'augmenter leurs possibilités d'interventions dans leurs choix existentiels. Aussi, c'est au sein d'un milieu précis qu'elles purent trouver l'opportunité de s'affranchir de certaines barrières : celui de l'aristocratie, dans lequel le libertinage trouva à se développer. Au cours de leurs multiples périples, les Mancini n'envisagèrent d'ailleurs pas de rompre avec ce milieu privilégié et affirmèrent leur statut de femmes de haut rang, en s'attachant aux valeurs et aux pratiques aristocratiques. En ce sens, Sainte-Beuve considérait Hortense Mancini comme « une grande dame », elle qui « sut toujours tenir son rang et se concilier ce qu'il faut bien appeler de la considération »<sup>1</sup>. Par différents moyens, les nièces de Mazarin restèrent liées au monde aristocratique jusque dans leurs dernières années, malgré l'affront à l'ordre social que leurs choix engendraient, donnant ainsi parfois lieu à une ambivalence, dont l'équilibre restait une caractéristique du XVII<sup>e</sup> siècle.

Mazarin avait formé et éduqué ses nièces, les avait insérées et élevées au sein des plus hautes sphères et grandement établies, ce sans quoi elles n'auraient pu devenir de véritables figures aristocratiques, modèles d'une certaine indépendance féminine.

## CONCLUSIONS

---

<sup>1</sup> C. Bouvier, *La duchesse de Mazarin à Chambéry...*, pp. 95-96.

Mazarin avait parfaitement réussi l'intégration des siens dans la société curiale française, dans laquelle lui-même était parvenu à s'affirmer quelques années auparavant. Il s'agissait pourtant d'une entreprise audacieuse, qui méritait des réflexions stratégiques précises. L'insertion de ses parents renforçait sa position personnelle, en témoignant de son implication en faveur du royaume de France sans toutefois attirer la méfiance. C'est pourquoi le transfert de ses proches fut réalisé en deux temps, parallèlement au contexte politique français, les séparant ainsi en deux générations distinctes. Aussi, favorisait-il sa *casa* en l'élevant dans les plus hautes sphères et assumait-il de cette manière le rôle patriarcal que lui conférait son cardinalat suivant la coutume romaine d'Ancien Régime<sup>1</sup>. Dans ce but, l'éducation qu'il imposa à ses nièces représentait une formation globale mais précise, les préparant dans les meilleures conditions à devenir de parfaites aristocrates ainsi qu'à tenir un rang prestigieux à la cour. Ce facteur ouvre plus largement sur la thématique de la culture. Le cadre mondain permettait aux jeunes filles d'accéder aux connaissances et au savoir. Le lien entre formation aristocratique et formation culturelle fut déterminant dans le destin des nièces de Mazarin. Il représentait un terrain favorable à l'émancipation intellectuelle, permettant l'acquisition d'une liberté d'esprit, de pensées mais également d'action, donnant lieu à une autonomie. Le contexte de l'après-Fronde, pendant lequel les élites se rattachèrent à un rôle mondain et culturel, favorisa en ce sens les nièces de la deuxième génération. Toutes les femmes de la famille Mazarin devinrent des figures aristocratiques sur le modèle français. Leur oncle favorisa la création de réseaux relationnels et les y inséra au mieux ; la réussite de sa politique matrimoniale renforçait cet aspect et leur éducation solide leur permettait d'accéder à des places de choix dans la culture propre à ce milieu, leur donnant ainsi l'opportunité d'acquérir des rôles concrets et de s'affirmer dans ces domaines. Marie, Hortense et Marianne participèrent en effet à la diffusion de ce modèle, à travers la sociabilité « à la française » par exemple et surent parfaitement jouer et s'imposer dans les réseaux de relations du monde aristocratique européen. Par ce fait, elles purent s'affirmer dans plusieurs secteurs de façon autonome et individuelle, à l'instar des places acquises par les femmes dans les domaines culturels durant le Grand Siècle permises grâce à l'environnement, la culture d'imprégnation, la volonté patriarcale, le système de réseaux ainsi que le bénéfice de la renommée familiale. L'émancipation culturelle des nièces de Mazarin affermit probablement leurs désirs d'indépendance, parallèlement au libertinage qui se développait au sein des élites à cette période. La concrétisation d'une certaine volonté de liberté passa inévitablement par leurs

---

<sup>1</sup> C. Benocci e T. Di Carpegna Falconieri, *Le belle...*, p. 173.



séparations conjugales ; les conditions dans lesquelles elles franchirent ce pas, contraire à l'ordre social et à leur condition, renforcèrent le caractère exceptionnel de leurs parcours. Même si leurs cheminements vers une telle conclusion purent être de divers ordres, avoués ou implicites - folie d'un époux, dissipation d'un héritage commun, éloignement de la cour française, crainte d'un empoisonnement, désir d'autonomie ou encore séparation à l'amiable - c'est l'affirmation de leur position au sein de l'aristocratie et leur réussite en tant que femme de haut rang qui leur permit cette liberté.

Le soutien des plus Grands d'Europe était en effet primordial pour ces femmes et s'établissait à différents niveaux : ils rendaient possible leurs exils par un accueil ainsi que par une protection et subvenaient à leurs besoins matériels, palliant à la dépendance financière dans laquelle se trouvaient les femmes dans de pareilles situations. Ils leur permettaient de cette manière de conserver leur rang par le maintien des pratiques aristocratiques, tant sociales, culturelles, que financières ; par quelques-uns de ces aspects, particulièrement pour les cas de Marie et d'Hortense, nous pouvons également orienter leurs parcours vers ceux d'aventurières, mais la question demeure. Pour Sainte-Beuve, dans sa comparaison entre Sidonia de Courcelles et Hortense Mancini, la première était une aventurière, tandis qu'il n'appliquait pas cette idée à la duchesse de Mazarin<sup>1</sup>.

Les nièces de Mazarin ne voulaient pas renoncer à leur statut social, ce qui donna lieu à une ambivalence, voire un paradoxe dans la concrétisation de leurs démarches. Leur attachement aux valeurs de leur rang les liait au conformisme de la société de l'Ancien Régime et expliquait leurs tentatives de justifications, leur acceptation partielle de réclusion et l'importance accordée à leur honneur. La recherche d'un équilibre s'imposait alors parmi leurs diverses ambitions contradictoires mais aussi complémentaires.

Nous pouvons noter cette même ambivalence à travers les comportements des contemporains à leurs égards. Par leur affirmation en tant que « Grandes Dames » et par l'acquisition d'importantes places dans la sociabilité aristocratique et dans les différents domaines culturels, une reconnaissance leur était faite, si bien qu'elles devinrent et demeurèrent des modèles, malgré leurs attitudes contraires à l'ordre établi. Leur quête d'indépendance et de liberté a d'autant plus renforcé leur image emblématique que l'exception de leurs destins les érigeait comme véritables figures féminines mondaines et indépendantes. En revanche, elles ne purent afficher ce désir sans être confrontées à des limites concrètes : l'autorité et la pression utilisées par les époux abandonnés, le refus de certains à cautionner leurs actes, les

---

<sup>1</sup> C. Bouvier, *La duchesse de Mazarin à Chambéry...*, p. 96.

jugements relevant du conformisme, ainsi que l'opposition des représentants de l'autorité. Au sein du même environnement social, elles purent donc être vénérées en tant que libertines, tout autant que rejetées. Cette ambiguïté donna lieu à différents niveaux de critiques ; une opposition directe à leurs choix en faisait des criminelles, tandis que des jugements plus modérés rapprochaient leurs actes d'une folie et d'une insouciance certaines, réfutant ainsi leur volonté profonde, prônée au contraire par quelques libertins. De telles critiques reflétaient l'équilibre caractéristique du XVII<sup>e</sup> siècle, entre liberté et conformisme ; certains acceptaient et cherchaient à acquérir une liberté de pensée, tout en se pliant aux limites que la société imposait, à l'encontre des femmes par exemple. Cette ambiguïté était grandement percevable à travers l'insertion féminine dans la littérature, domaine dans lequel elles ne pouvaient acquérir un rôle considérable sans respecter les règles que leur condition leur imposait. Marie et Hortense Mancini avaient de ce point de vue outrepassé des barrières, dont la publication de leurs *Mémoires* en leurs noms était un exemple particulièrement révélateur.

Leur attachement réel à plusieurs valeurs typiquement aristocratiques, particulièrement dans le cas de Marie Mancini Colonna, qui persistait à manœuvrer dans l'intérêt de sa *casa*, avait pu freiner leur quête d'indépendance et s'avérait paradoxal par quelques aspects. Nous pouvons penser qu'il s'agit d'une limite à cette volonté d'indépendance. Par certains aspects, elles donnaient la primauté au maintien des pratiques aristocratiques par rapport à leur liberté, et, dans cette optique, se rétractaient légèrement face à l'affirmation en tant que femme libre, séparée et indépendante. Cependant, cela ne les limita pas dans leurs choix et dans leurs réactions en tant qu'individu face aux diverses situations jusque dans leurs dernières années, en prouvant ainsi un désir d'indépendance et en faisant des libertines.

Sous l'emprise des barrières dressées contre ces femmes par les mentalités de l'Ancien Régime, l'historiographie a également rattaché leurs démarches à une légèreté et à un manque de discernement, laissant ainsi une touche négative sur l'ensemble de leurs destinées. En revanche, il est important de ne pas renier ces études, qui, par les aspects anecdotiques, éclairent le parcours de ces nièces ; il est cependant utile de reconsidérer leurs jugements et de les relativiser. De ce point de vue, notre étude permet, tout en se basant sur des analyses ou biographies plus anciennes, de revoir leurs destins sous un angle différent et d'en tirer un fil conducteur, afin d'avoir une vision globale et de se détacher ainsi d'un simple récit de leurs vies, qui a tendance à mener à une condamnation.

Il serait intéressant d'approfondir dans cette optique les études de ces personnalités, dans le cadre d'un apport à l'histoire sociale et culturelle européenne du XVII<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que les sources auxquelles nous avons pu avoir accès sont limitées, mais il serait envisageable

d'étendre les recherches aux archives des grandes familles romaines par exemple, aux archives de Chambéry et de Turin, qui pourraient donner des informations supplémentaires sur les formes culturelles et les relations sociales de cette période.

Les fonds dont nous disposons nous ont poussé à laisser volontairement de côté des pistes de réflexions qui pourraient donner lieu à des recherches futures. Les rôles intellectuels de Marie et de Marianne Mancini seraient, entre autres, à approfondir : Marie publia en effet un *Discorso astrosifico* qu'il serait intéressant d'étudier, tandis que le salon de Marianne mériterait une analyse plus complète. Aussi, comme nous l'avons précisé dans notre introduction, nous avons occulté le cas d'Olympe Mancini. D'après l'historiographie la concernant, sa destinée est représentée sous l'image d'un déclin constant ; après avoir maintenu pendant de nombreuses années des liens étroits avec Louis XIV et avoir bénéficié d'un établissement prestigieux, elle fut impliquée dans les affaires de poison qui firent grand bruit durant le XVII<sup>e</sup> siècle ; exilée, elle entama également une vie d'errance. Cependant nous l'avons écarté du cadre de notre étude au sujet des destins d'exceptions, car nous manquons de sources permettant d'analyser son parcours sous cet angle. Même si quelques-uns de ses actes la rapprochent de ses plus jeunes sœurs, il aurait été difficile et infondé de faire un lien entre leurs différentes destinées, étant donné le peu d'éléments à notre disposition.

Au sujet des nièces de la première génération, que nous avons évoqué dans le but d'analyser au mieux la volonté et la réussite de Mazarin d'intégrer les siens dans le proche entourage des plus Grands, nous pouvons considérer la possibilité de recherches futures sur les rôles sociaux et politiques qu'elles purent acquérir ; nous avons par exemple évoqué la régence accomplie par Laure Martinuzzi, duchesse de Modène. Il s'agit d'une perspective d'analyses différentes de celle que nous avons réalisée, mais qui mérite une attention dans le sens d'une réflexion sur la possible acquisition de pouvoirs par les femmes au XVII<sup>e</sup> siècle. Des allusions aux rôles politiques d'Hortense et de Marie Mancini sont également faites dans les ouvrages les concernant, lors de leurs séjours respectifs en Angleterre et en Espagne ; une étude pourrait juger et vérifier de l'exactitude de telles pistes et d'en mesurer l'ampleur.

Toutefois, en se consacrant à l'analyse des parcours atypiques des nièces de Mazarin de la deuxième génération, nous avons pu définir le caractère exceptionnel de leurs destins, sans établir de conclusions négatives, mais au contraire, y déceler les nombreux aspects qui les menèrent et qui leur permirent une quête de liberté, ainsi qu'un accès à des rôles concrets et personnels, alors que les femmes de ce siècle subissaient encore de vives limites. Plus qu'à des biographies, l'attention portée aux vies de ces femmes s'insère dans l'histoire sociale et des mentalités, à l'instar de leurs places dans la culture ou de leurs rôles en tant

qu'aristocrates, et relèvent également de l'histoire du genre et, plus globalement, des femmes du Grand Siècle.

# SOURCES ET BIBLIOGRAPHIES

## I / SOURCES

ARCHIVIO COLONNA di Subbiaco, Les *Lettere di Maria Mancini Colonna e Lettere a Maria Mancini Colonna*, ainsi que d'autres documents inclus dans les mêmes cartons:

- A. C., Cartella di Maria Mancini Colonna a Ortensia Stella.
- A. C., Cartella di Maria Mancini Colonna a vari destinatari.
- A. C., Cartella a Maria Mancini Colonna.

Nous suivrons ce modèle pour les notes de bas de pages. Il ne correspond pas aux notations indiquées dans d'autres ouvrages qui mentionnent également ces sources, mais j'ai préféré conserver le système de classement qui m'a été présenté par le personnel de l'Archivio Colonna.

BREMOND, S., (éd.), *Apologie ou les véritables mémoires de Madame la Connétable Colonna, Maria Mancini, écrits par elle-même*, Leyden, 1678.

ERARD, C., *Plaidoyé prononcé au grand conseil, pour Monsieur le Duc de Mazarin, contre Madame la Duchesse de Mazarin son épouse; avec la réplique au plaidoyé de l'Avocat de Madame de Mazarin, et l'arrêt intervenu sur ces plaidoyers, le 29 de décembre 1689*.

CHERUEL, A., et D'AVENEL, G., (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, 9 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1872-1906.

DOSCOT, G., (éd.), *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*, Paris, Mercure de France, coll. Le temps retrouvé, 1<sup>ère</sup> éd. 1965, 1987.

MANCINI, H., *Mémoires D.M.L.D.M*, Pierre Marteau, Cologne, 1675.

MANCINI, M., *La Vérité dans son jour*, éditions espagnole et française, Saragosse, 1677.

MOTTEVILLE, F., Madame de, *Mémoires*, in *Nouvelle collection des mémoires pour servir l'histoire de France*, Paris, M. Michaud et M. Poujoulat (rééd.), 1834.

MOTTEVILLE, F., Madame de, *Mémoires*, 4<sup>ème</sup> partie, Paris, Foucault (rééd), 1824.

SOMAIZE, Sieur de., *Le Grand dictionnaire des Précieuses, historique, poétique, géographique, cosmographique, chronologique et armoirique*, Paris, J. Ribou, 1661, réédité in R. DUCHENE, *Les Précieuses ou comment l'esprit vint aux femmes*, Paris, Fayard, 2001.

TALLEMANT DES REAUX, *Historiettes*, Paris, 3<sup>e</sup> édition, A. Adam, coll. La Pléiade, 1960.

## II / BIBLIOGRAPHIES ET OUVRAGES CONSULTÉS

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE : LE XVII<sup>e</sup> SIECLE, MAZARIN ET SES NIECES**

- BARINE, A., *Princesses et grandes dames*, Paris, Hachette, 1899.
- BARTHELEMY, E., *Une nièce de Mazarin : la princesse de Conti d'après sa correspondance inédite*, Paris, Firmin Didot, 1875. (Nous n'avons pas eu accès à cet ouvrage, mais il serait intéressant de l'étudier en vue d'une recherche future)
- BORDEAUX, H., *Marie Mancini, le premier amour de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1952.
- BOUVIER, C., *La duchesse Hortense de Mazarin à Chambéry, 1672-1675*, Chambéry, Impression savoisienne, 1897.
- CHANTELAUZE, R. de, *Louis XIV et Marie Mancini*, Paris, Didier et Cie, 1880.
- CHERUEL, A., *Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV*, 4 tomes, Paris, Hachette, 1879-1880. (en ouvrage toujours fondamental)
- COLONNA, P., *I Colonna, dalle origini all'inizio del secolo*, Roma, 1927.
- COMBESCOT, P., *Les petites Mazarines*, Paris, Grasset, 1999.
- DUCCINI, H., *Histoire de la France au XVIIe siècle*, Paris, Sedes, Campus, 2000.
- DULONG, C., *Le mariage du Roi-Soleil*, Paris, Albin Michel, 1986.
- DULONG, C., *La fortune de Mazarin*, Paris, 1990.
- DULONG, C., « Les dernières années de Marie Mancini et son inventaire après décès », Paris, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, année 1994, vol. 152, n° 1, pp. 129-157.
- DULONG, C., *Marie Mancini, La première passion de Louis XIV*, Paris, Perrin, 1993.
- DULONG, C., *Mazarin et l'argent, Banquiers et prête-noms*, Paris, Ecole des Chartes, 2002.
- HASKELL, F., *Mécènes et peintres, L'art et la société au temps du baroque italien*, Paris, Gallimard, 1991 (pour la traduction française), 1<sup>e</sup> éd. 1980.
- HILLAIRET, J., *Les Mazarinettes ou les sept nièces de Mazarin*, Paris, Ed. de Minuit, 1976.
- LAMARE, J., *Brouage : terre d'ombre pour un Roi Soleil*, La Rochelle, Editions Mélusine, 1976.
- LAURAIN-PORTEMER, M., *Etudes Mazarines, t. 2, Une tête à gouverner quatre empires*, 1997.
- LIVET, C.-L., *Portraits du Grand Siècle*, Paris, Perrin, 1885.
- MALLET-JORIS, F., *Marie Mancini, le premier amour de Louis XIV*, Paris, Pygmalion, 1998.

MONGREDIEN, G., *Une aventurière au Grand Siècle : la duchesse de Mazarin*, Amiot-Dumont, 1952.

MUNIER-JOLAIN, J., *Procès de femmes : récits du XVIIIe siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1898.

PENSA, H., *Hortense Mancini, duchesse de Mazarin : ses démêlés conjugaux, sa vie aventureuse : 1646-1699*, Paris, F. Alcan, 1935.

PEREY, L., *Une princesse romaine au XVIIe siècle : Marie Mancini Colonna, d'après des documents inédits*, Paris, Calmann Levy, 1896, (III).

PEREY, L., *Le roman du Grand roi, Louis XIV et Marie Mancini*, Paris, Calmann Levy, 1894.

PEROUSE, G., *Vieille Savoie, Causeries historiques*, Chambéry, Dardel, 1936.

PLEDY, L., *Brouage et Marie Mancini*, La Rochelle, La Découverte éditions, 2006.

RENEE, A., *Les nièces de Mazarin. Etudes de mœurs et de caractères au XVIIe siècle*, Paris, F. Didot frères, 1856.

SINGER-LECOQ, Y., *La tribu Mazarin, Un tourbillon dans le Grand Siècle*, Paris, Perrin, 1989.

SOTTAS, J., « Le séjour de Marie Mancini dans le gouvernement de la Rochelle et de Brouage », in *Revue de Saintonge et d'Aunis*, Bulletin de la société des archives historiques, XLle volume, Saintes, Librairie Delavaud, 1924.

## **BIBLIOGRAPHIE SUR LA VIE DE COUR, LA SOCIETE ARISTOCRATIQUE ET LES FORMES DE LA VIE CULTURELLE**

AGO, R., « L'influenza culturale francese a Roma nel '600 », in *Les influences entre la France et l'Italie, XVIe-XIXe siècle*, Actes des journées d'études internationales organisées dans le cadre du MIFI, Grenoble, 24 octobre 2006.

AGO, R., « Socialità e salotti a Roma tra Sei e Settecento », in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di ), *Salotti e ruolo femminile in Italia : tra fine Seicento e primo Novecento*, Venezia, Marsilio, 2004, pp. 177-187.

BEAUSSANT, P., « Musiciens italiens en France au XVIIe siècle », in J. SERROY, (éd.), *La France et l'Italie au temps de Mazarin*, 15<sup>e</sup> colloque du C.M.R., 25-27 janvier 1985, Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble, 1986, pp. 21-23.

BENOCCI, C., DI CARPEGNA FALCONIERI, T., *Le belle: ritratti di dame del seicento e del settecento nelle residenze feudali del Lazio*, con saggi di C. Grilli e F. Pettrucci, Roma, Pieraldo, 2004.

BETRI, M.-L., et BRAMBILLA, E., (a cura di ), *Salotti e ruolo femminile in Italia : tra fine Seicento e primo Novecento*, Venezia, Marsilio, 2004.

BORELLO, B., *Trame sovrapposte , La socialità aristocratica e le reti di relazioni femminili a Roma (XVIIe-XVIIIe secolo)*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, 2003.

BONNAFFE, E., *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle*, Paris, A. Quantin, 1884.

BOUQUET-BOYER, M.-T., « Les Etats de Savoie et Christine de France : Les fragiles équilibres d'une politique culturelle et artistique (1619-1663) », in J. SERROY, (éd.), *La France et l'Italie au temps de Mazarin*, 15<sup>e</sup> colloque du C.M.R., 25-27 janvier 1985, Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble, 1986, pp. 135-140.

BRAMBILLA, E., « Effetti dell'influenza francese a Roma e nella cultura italiana nell'età di Luigi XIV: temi e problemi », in *Les influences entre la France et l'Italie, XVIe-XIXe siècle*, Actes des journées d'études internationales organisées dans le cadre du MIFI, Grenoble, 24 octobre 2006.

BRAMBILLA, E., « Dalle conversazioni ai salotti letterari (1680-1820) », in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di ), *Salotti e ruolo femminile in Italia : tra fine Seicento e primo Novecento*, Venezia, Marsilio, 2004, pp. 545-552.

CAFFIERO, M., «Questioni di salotto? Sfera pubblica e ruoli femminili nel Settecento», in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di ), *Salotti e ruolo femminile in Italia : tra fine Seicento e primo Novecento*, Venezia, Marsilio, 2004, pp. 527-537.

CHARTIER, R., COMPERE, M.-M., JULIA, D., *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Sedes, 1976.

CRAVERI, B., *L'âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2002, (éd. originale Milan, 2001).

CRAVERI, B., « Salons francesi e salotti italiani : proposte di confronto », in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di ), *Salotti e ruolo femminile in Italia : tra fine Seicento e primo Novecento*, Venezia, Marsilio, 2004, pp. 539-545.

DUCHENE, R., *Les Précieuses ou comment l'esprit vint aux femmes*, Paris, Fayard, 2001.

ELIAS, N., *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1<sup>ère</sup> éd. 1969, 1985.

HAZARD, P., *La crise de la conscience européenne*, Paris, Fayard, 1994.

GOZZANO, N., *La quadreria di Lorenzo Onofrio Colonna, Prestigio nobiliare e collezionismo nella Roma barocca*, Roma, Bulzoni Editore, 2004.

GRAZIOSI, E., «Presenze femminili : fuori e dentro l'Arcadia », in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di ), *Salotti e ruolo femminile in Italia : tra fine Seicento e primo Novecento*, Venezia, Marsilio, 2004, pp. 67-97.

MOINE, M.-C., *Les fêtes à la cour du Roi Soleil : 1653-1715*, Paris, F. Lanore, 1984.



NATIVEL, C., (éd.), *Femmes savantes, savoir des femmes, Du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières*, Actes du colloque de Chantilly de 1995, Genève, Droz, 1999.

PIA DONATO, M., « I salotti romani del Settecento : il ruolo femminile tra politica e cultura », in M.-L. Betri e E. Brambilla, (a cura di ), *Salotti e ruolo femminile in Italia : tra fine Seicento e primo Novecento*, Venezia, Marsilio, 2004, pp. 189-213.

PILLORGET, S., « La femme et la culture durant les Temps modernes », in *La femme à l'époque moderne*, Actes du colloque de 1984, bulletin n° 9, P.U.P.S, 1985, pp. 73-82.

REVEL, J., « La cour », in P. NORA, (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome III, *Les Frances*, vol. 2, *Traditions*, Paris, Quarto Gallimard, 1997, 1<sup>ère</sup> éd. 1992, pp. 3141-3196.

SERROY, J., (éd.), *La France et l'Italie au temps de Mazarin*, 15<sup>e</sup> colloque du C.M.R., 25-27 janvier 1985, Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble, 1986.

SIMON, R., « Mazarin, la Cour et l'influence italienne », in J. SERROY, (éd.), *La France et l'Italie au temps de Mazarin*, 15<sup>e</sup> colloque du C.M.R., 25-27 janvier 1985, Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble, 1986, pp. 33-39.

TIMMERMANN, L., *L'accès des femmes à la culture (1598-1715). Un débat d'idées, de Saint-François de Sale à la marquise de Lambert*, Paris, Honoré Champion, Genève, Slatkine, 1993.

## **BIBLIOGRAPHIE SUR LES MEMOIRES D'HORTENSE ET DE MARIE MANCINI ET SUR LEURS CORRESPONDANCES**

CHOLAKIAN, P. F., *Women and the politics of self representation in seventeenth century France*, Newark, Delaware Press, 2000.

CHOLAKIAN, P. F., E. C. GOLDSMITH, (éd.), *Marie Mancini, La vérité dans son jour*, New York, Delmar, 1998.

DEMORIS, R., *Le roman à la première personne*, Paris, A. Colin, 1975.

E. GOLDSMITH et D. GOODMAN, (dir.), *Going public: women and publishing in early modern France*, London, Cornell university press, 1995.

GRAZIOSI, E., « Lettere da un matrimonio fallito: Marie Mancini al marito Lorenzo », in G. Zarri, (dir.), *Per lettera*, Rome, Viella, 1999, pp. 534-584.

## **BIBLIOGRAPHIE SUCCINTE ET GENERALE SUR L'HISTOIRE DES FEMMES**

ALBISTUR, M., et ARMOGATHE, D., *Histoire du féminisme français du Moyen âge à nos jours*, Paris, éd. des Femmes, 1977.

- BEAUVALLET-BOUTOUYRIE, S., *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001.
- BROUARD-AREND, I., (éd.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, P.U.R., 2003.
- DARMON, P., *Mythologie de la femme dans l'ancienne France XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 1983.
- DUBY, G., et PERROT, M., (dir.), *Histoire des femmes en Occident, XVIe-XVIIIe siècle*, vol. 3, Paris, Plon, 1<sup>e</sup> éd. 1991, Perrin, 2002.
- DUCHENE, R., *Etre femme au temps de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004.
- DULONG, C., *La vie quotidienne des femmes au Grand Siècle*, Paris, Hachette, 1984.
- GODINEAU, D., *Les femmes dans la société française XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2003.
- GRELL, C. et RAMIERE DE FORTANIER, A., (dir.), *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004.
- HAASE DUBOSC, D., et VIENNOT, E., (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, éd. Rivages, 1991.
- REYNIER, G., *La femme au XVIIIe siècle, ses ennemis et ses défenseurs*, Paris, éd. J. Tallandier, 1929.
- TILLIER, A., (coordonné par.), *Des sources pour l'histoire des femmes, guide BNF*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004.

## **Résumé : Les nièces de Mazarin : des aristocrates face à la quête d'indépendance.**

Dans le but de réaliser un mémoire franco-italien, le sujet des nièces de Mazarin traite des liens entre le cardinal et sa descendance ainsi que des buts et du contexte dans lesquels ce dernier appela ses nièces à le rejoindre d'Italie en France. Ces recherches portent sur les préoccupations de Mazarin quant à sa *casa* et les répercussions de ses projets sur les destinées particulières de chacune de ses nièces. L'analyse des rôles et des places que ces quelques femmes purent acquérir dans un pays qui n'était pas le leur d'origine permet de replacer ces problématiques dans le cadre de l'histoire des femmes du XVIIe siècle. Ces questions sont traitées parallèlement à l'étude de l'historiographie générale et des sources disponibles à ce sujet, à l'instar de la correspondance disponible à l'Archivio Colonna ainsi que les mémoires d'Hortense et de Marie Mancini. Ainsi, cette analyse représentait également l'occasion d'étudier les rapports entre la France et l'Italie au cours de cette période, en s'attachant particulièrement aux phénomènes sociaux et culturels, étude qu'il nous a été indispensable d'étendre à l'échelle européenne.

### **Mots clés :**

Mazarin – France XVIIe siècle – Italie XVIIe siècle – femmes – aristocratie – culture XVIIe siècle – société XVIIe siècle.